

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

22 NOVEMBRE 2005

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 2005

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MATIN	6
1 Congés et absences	6
2 Dépôt des rapports d'activités du Conseil général des hautes écoles pour les périodes du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 et du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005	6
3 Propositions de résolution – Dépôt et envoi en commission	6
4 Projets de décret – Dépôt	6
5 Questions écrites (article 63 du règlement)	6
6 Cour d'arbitrage	6
7 Modification et approbation de l'ordre du jour	7
8 Débat sur « l'apprentissage de la mathématique »	7
8.1 Discussion	7
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	30
1 Congés et absences	30
2 Rapport du gouvernement de la Communauté française relatif à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant	30
3 Ordre des travaux	30
4 Questions d'actualité (article 65 du règlement)	30
4.1 Question de Mme Cornet à M. Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports relative à « la clause des contrats d'affiliation Sodexho prévoyant des frais pour prestation de service à charge des clubs sportifs dans le cadre de l'initiative chèque sport »	30
4.2 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Marie Arena, ministre-présidente de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative à « la demande de solidarité de la Commission communautaire française »	31
4.3 Question de Mme Simonis à Mme Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale sur « la situation du non-marchand »	32
4.4 Question de M. Yves Reinkin à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative au « remplacement des enseignants malades »	32
4.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, concernant « l'immersion linguistique en Communauté française »	33

4.6	Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, et à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « la concurrence entre les salons d'orientation »	34
4.7	Question de M. Christophe Collignon à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé concernant « le mécontentement du secteur de la jeunesse »	35
4.8	Question de M. Senesael à Mme Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la santé, relative à « la surcharge importante des services du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse »	35
5	Débat sur l'apprentissage de la mathématique	36
5.1	Reprise de la discussion	36
6	Prise en considération de propositions de décret	38
7	Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) en vue de reconnaître une société de journalistes à la RTBF (doc. 119 (2004-2005) n°s 1 à 4).	39
7.1	Discussion générale	39
7.2	Examen et vote d'articles – votes réservés	43
8	Proposition de résolution relative aux dates consacrées à la fin des guerres mondiales, au devoir de mémoire et à la défense de la démocratie	43
8.1	Discussion	43
9	Proposition de résolution relative à la lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport et visant à promouvoir un sport « citoyen » et proposition de résolution relative à la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport	45
9.1	Discussion conjointe	45
10	Proposition de résolution relative à la défense des intérêts des Belges francophones qui résident à l'étranger	48
10.1	Discussion	48
11	Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) en vue de reconnaître une société de journalistes à la RTBF	49
11.1	Votes réservés	49
11.2	Vote nominatif sur l'ensemble	50
12	Proposition de résolution relative aux dates consacrées à la fin des guerres mondiales, au devoir de mémoire et à la défense de la démocratie	51
12.1	Vote nominatif sur l'ensemble	51
13	Proposition de résolution relative à la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport	51
13.1	Vote nominatif sur l'ensemble	51

14 Proposition de résolution relative à la défense des intérêts des Belges francophones qui résident à l'étranger	52
14.1 Vote nominatif sur l'ensemble	52
15 Projets de motion déposés le 13 octobre 2005, par Mme Corbisier-Hagon et M. Walry, et par M. Neven, Mme Cornet, M. Borsus, Mmes Bertouille et Bertieaux, en conclusion des interpellations jointes de Mmes Colicis, Bertouille, Corbisier-Hagon, Bertieaux, MM. Neven, Borsus, Reinkin et Mme Cornet à Mme Aréna, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, sur « la rentrée scolaire »	53
15.1 Vote nominatif	53
16 Projets de motion déposés le 17 octobre 2005, par MM. Collignon et Yzerbyt, et par Mmes Bertouille et Bertieaux, en conclusion de l'interpellation de Mme Bertouille à Mme Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, concernant « les animations scolaires à la vie affective et sexuelle »	53
16.1 Vote nominatif	53
17 Projets de motion déposés le 18 octobre 2005, par M. Walry et Mme Corbisier-Hagon, et par MM. Crucke et Cheron, en conclusion des interpellations jointes de M. Crucke ayant pour objet « la politique sportive poursuivie par le ministre des sports et le gouvernement » et de M. Cheron ayant pour objet « la politique de soutien de la Communauté française aux fédérations sportives » à M. Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports	54
17.1 Vote nominatif	54
18 Interpellations jointes de M. Marcel Cheron à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, ayant pour objet « l'absence de concrétisation du chèque-mazout au bénéfice des écoles et des collectivités de la Communauté française » et de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, concernant « l'augmentation du prix du mazout » (article 59 du règlement)	55
19 Interpellation de M. Richard Miller à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « écoles supérieures des Arts » (article 59 du règlement)	62
20 Interpellations jointes de M. Paul Galand à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, et à Mme Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, ayant pour objet « les liens entre la Communauté française et la Tunisie et les atteintes majeures à la liberté de la presse, à la liberté d'association et aux droits de l'homme qui s'y déroulent » et de M. Léon Walry à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, concernant « la lutte contre la fracture numérique » (article 59 du règlement)	65
21 Interpellation de M. Marcel Cheron à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, portant sur « la santé et l'environnement et plus précisément les synergies à développer avec les régions dans le suivi des sites pollués » (article 59 du règlement) et question orale de Pierre-Olivier Delannois à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, concernant « le suivi médical des populations de Mellery et de Tarcienes » (article 64 du règlement)	73
22 Questions orales (article 64 du règlement)	78

22.1	Question de M. Daniel Senesael à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, concernant « la prévention du décrochage scolaire »	78
22.2	Question de Mme Caroline Persoons à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, ayant pour objet « les exigences du gouvernement flamand de trouver pour le 1er janvier 2006 une solution à la problématique de l'inspection pédagogique dans l'enseignement francophone dans les communes périphériques »	81
23	Ordre des travaux	82
	ANNEXES	83
1	Liste des questions écrites	83
2	Arrêts de la Cour d'arbitrage	83
3	Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) en vue de reconnaître une société de journalistes à la RTBF (doc. 119 (2004-2005) n°s 1 à 4).	83

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. Jean-François Istasse, président.

– *La séance est ouverte à 10 h 15*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – A demandé d'excuser son absence à la présente séance M. Janssens, en mission à l'étranger.

2 Dépôt des rapports d'activités du Conseil général des hautes écoles pour les périodes du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 et du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

M. le président. – Le président du Conseil général des hautes écoles nous a fait parvenir les rapports d'activités de ce Conseil pour les périodes du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 et du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. Ces documents, référencés sous les n° 179 et 180 (2005-2006) n°1, sont envoyés à la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

3 Propositions de résolution – Dépôt et envoi en commission

M. le président. – M. Ancion et Mme Bertiaux ont déposé une proposition de résolution relative aux études de médecine vétérinaire. Elle sera imprimée sous no (2005-2006) no 1. Je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. (*Assentiment*)

M. Crucke a déposé une proposition de résolution relative à la politique sportive de la Communauté française. Elle sera imprimée sous le no 173 (2005-2006) no1. Je vous propose de l'envoyer à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport. (*Assentiment*)

4 Projets de décret – Dépôt

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé les projets de décret suivants :

Modifiant le décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion (doc. 178 (2005-2006) no 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma ;

Contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2006 et son programme justificatif (doc. 184 (2005-2006) no 1 et 184 (2005-2006) no 1 annexe 1) ;

Contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2006 (doc. 185 (2005-2006) no 1, 185 (2005-2006) no 1 annexe 1, annexe 2 et annexe 3) ;

Décret-programme portant diverses mesures concernant les internats, les centres psychomédico-sociaux, les bâtiments scolaires, le mode de calcul des subventions de fonctionnement dans l'enseignement maternel ordinaire, les discriminations positives, les institutions universitaires, les hautes écoles et les subsides sociaux (doc. 186 (2005-2006) no 1).

Ces projets de décret ont été envoyés à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport.

5 Questions écrites (article 63 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

6 Cour d'arbitrage

M. le président. – Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour et les questions préjudicielles qui lui ont été adressées. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

7 Modification et approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 17 novembre 2005, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du mardi 22 novembre 2005. À la demande des auteurs, je vous propose de retirer de l'ordre du jour la prise en considération de la proposition de décret relative à la lutte contre le tabagisme à l'école (doc. 182(2005-2006) no 1).

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je viens de mettre sur votre bureau une proposition de décret traitant des pensions des employés de la Haute école commerciale (HEC) à la suite de sa fusion avec l'université de Liège. Elle sera normalement signée par les quatre groupes. Nous demandons qu'elle soit prise en considération cet après-midi afin que chacun puisse la lire.

M. le président. – Il en sera ainsi fait. Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté.

8 Débat sur « l'apprentissage de la mathématique »

8.1 Discussion

M. le président. – La discussion est ouverte.

La parole est à M. Bayenet, rapporteur.

M. Maurice Bayenet (PS), rapporteur. – Je remercie mes collègues de la commission de l'Éducation et de la conférence des présidents pour la confiance qu'ils m'ont accordée en me désignant comme rédacteur du rapport introductif que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui.

Il y a trois ans et demi, à l'initiative de M. Christian Dupont, notre parlement débattait de la maîtrise de la langue française en Communauté française. C'est un sujet essentiel, car c'est, au sens le plus large, le premier outil d'intégration sociale. La langue est un formidable vecteur de diversification et d'enrichissement culturels. Je ne veux donc pas, aujourd'hui, remettre en question l'importance de la maîtrise du français. Celle-ci est nécessaire dans l'acquisition de tous les savoirs de base; méconnaître ou mal connaître la langue ne peut que conduire l'individu à se mettre en marge de la société et à ne pas y jouer un rôle de citoyen responsable.

Mais si la langue permet la communication, la mathématique offre la compréhension et la maî-

trise de notre environnement.

Avant d'être député, j'ai été enseignant dans le fondamental, puis directeur et enfin inspecteur. Je peux donc légitimement revendiquer une connaissance suffisante de mon sujet pour prétendre vous en parler avec expérience et conviction. Le *curriculum vitae* que je vous ai brièvement décrit explique l'intérêt que j'ai porté au rapport sur la maîtrise du français débattu ici il y a quatre ans.

Les règles de fonctionnement de notre assemblée ont déterminé l'ordre de priorité des sujets soumis à nos travaux, et je n'ai donc pu vous livrer plus tôt le rapport qui nous occupe aujourd'hui. Toutefois, les années écoulées n'ont pas été perdues. Au contraire, elles m'ont permis de prendre du recul, de laisser mûrir les idées, notamment à la lumière des objectifs du Contrat pour l'école adopté le 31 mai dernier par le gouvernement. Si mon rapport ne peut être perçu comme un greffon du Contrat pour l'école, il n'y a pas non plus inadéquation entre les idées contenues dans ces deux documents. Soutenir le contraire ne pourrait découler que d'un manque de compréhension de ces textes, et j'inviterais alors ceux qui tireraient de telles conclusions à parfaire leurs notions de français et de mathématique et à se renseigner auprès du groupe d'experts dont la contribution a permis à ce rapport de voir le jour. Ce groupe était constitué d'hommes et de femmes de terrain. Certains enseignent dans le primaire, le secondaire (en général, technique ou professionnel), le supérieur ou l'universitaire. D'autres occupent ou ont occupé des fonctions dans l'inspection de l'enseignement officiel. D'autres encore assurent la formation des futurs enseignants en mathématiques.

Malgré leur emploi du temps chargé, tous se sont tenus à mon entière disposition, mus par la conscience de participer à l'élaboration d'un ouvrage important. Leur sérieux et leur dévouement n'ont d'égal que la grande estime dont ils jouissent dans leur domaine. Outre les vifs remerciements et félicitations que je leur adresse, je souhaite qu'ils acceptent toutes et tous l'expression de ma profonde reconnaissance ainsi que l'assurance de mon indéfectible amitié. Enfin, je dédie ce rapport à mes enfants Bastien et Pierre-Antoine, apprentis curieux du monde merveilleux des mathématiques.

Je ne veux pas aujourd'hui établir un ordre prioritaire entre la maîtrise de la langue et la connaissance des mathématiques dans l'insertion positive d'un individu dans la société. Les deux sont absolument complémentaires. Au contraire, je limiterai dans un premier temps l'essentiel de mon exposé à démontrer l'importance capitale de la mathématique à travers quelques considérations

philosophiques. Dans un second temps, j'aborderai les principaux constats qu'offre l'état des lieux de l'apprentissage de cette science dans notre système éducatif. J'expliciterai ensuite les pistes à explorer en vue de son amélioration.

Enfin, je me permettrai de solliciter le président de cette assemblée pour vous céder la parole et lancer le véritable débat qui, je l'espère, contribuera à renforcer l'intérêt soulevé par l'enseignement de la mathématique.

La Nature obéit à des lois – celles de l'univers. L'homme n'impose rien. Certaines de ces lois sont immédiatement perceptibles : le lever et le coucher du soleil, le cycle lunaire, les éclipses, le retour des saisons, les marées, etc. La vision magique de l'Univers est une façon naturelle et légitime d'exprimer la relation de l'Homme à son environnement. Le magicien, le chaman ou le sorcier exécutent des rites pour exprimer l'idée selon laquelle un lien existe entre les éléments. Néanmoins, seul le magicien relègue le monde des esprits dans un rôle de coopération plus que d'intervention directe. À ce titre, il est le premier de la lignée des chercheurs expérimentaux et l'ancêtre sans doute du mathématicien moderne.

L'espèce humaine est la seule dans le monde animal à avoir produit les constructions intellectuelles systématiques destinées à décrire et à expliquer de vastes secteurs de la réalité. Ces descriptions et explications seront logiquement et mathématiquement accessibles à l'entendement.

Les Grecs anciens maîtrisaient presque tout ce qui est nécessaire à une théorie, au sens moderne du mot. Ils possédaient la logique, la mathématique, la rationalité, l'approche systématique et la notion de construction théorique. Cependant, il leur manquait une chose essentielle : l'idée d'expérimentation systématique. Ce n'est que dans l'Europe de la Renaissance que l'idée de soumettre, par l'expérimentation systématique, les constructions théoriques à l'épreuve de la réalité verra le jour.

Dans notre monde moderne, on oppose souvent les gens de lettres aux scientifiques et, en conséquence, aux « matheux ». On dépeint volontiers les premiers comme étant des poètes, des rêveurs, des philosophes et les seconds comme des personnes froides, peu enclines aux sentiments. Ce dualisme est excessif, caricatural et erroné.

En effet, déjà dans la Grèce antique, l'histoire de la mathématique se confond avec l'histoire de la pensée philosophique. Aristote en a donné le plus bel exemple. Son système tend à percevoir la nature qui nous entoure comme un immense effort de la matière pour s'élever jusqu'à la pensée

et à l'intelligence. Bien des siècles plus tard, Stendhal, un des plus grands écrivains romantiques, écrira dans ses mémoires : « *J'ai jamais et j'aime encore les mathématiques pour elles-mêmes comme n'admettant pas l'hypocrisie et le vague, mes deux bêtes d'aversion.* » Plus proche de notre époque, Léopold Sédar Senghor écrivait joliment : « *Les mathématiques sont la poésie des sciences.* »

Si la philosophie et les autres sciences humaines s'inscrivent dans un grand livre, la mathématique a aussi le sien : celui des lois de la Nature. Ces lois ont inspiré Galilée : « *La philosophie est inscrite dans un grand livre qui se tient toujours ouvert devant nos yeux mais on ne peut le comprendre si on ne s'applique d'abord à en savoir la langue et à en connaître les caractères avec lesquels il est écrit. Il est écrit dans la langue mathématique et ses caractères sont des triangles, des cercles et les autres figures géométriques.* »

La différence entre la conception moderne de la mathématique et la conception non moins actuelle de la philosophie tient à cette distance. L'une s'écrit en chiffres, en formules, en inconnues, l'autre s'exprime par le mot, la phrase, la tournure.

La peur de la mathématique ! La crainte à l'égard de la science en général, et de la mathématique en particulier, est fondée sur l'ignorance et sur une conception tronquée de sa nature et de sa genèse. Il est vrai que la mathématique tend à exprimer un ensemble de disciplines pratiques et mentales rigoureuses. Mais la peur de la science est aussi une peur profonde liée à l'existence. Qui n'a jamais connu l'appréhension, se rendant chez son médecin, qu'on lui trouve une quelconque maladie ? Le paradoxe est qu'un « bon médecin » demeure celui qui a fait « du bien » au corps de son patient, comme si le corps appartenait au médecin et pas au patient !

Cette peur repose sur une fausse idée. Contrairement à ce que le grand public s'imagine, ce qui est mathématique n'induit pas des certitudes absolues. Depuis les révélations d'Albert Einstein, on n'est plus sûr de rien. Mais pouvait-on l'être avant ? En philosophe qu'il était, ce grand homme déclarait d'ailleurs avec humour : « *Deux choses sont infinies : l'Univers et la bêtise humaine. Pour l'Univers, je n'en suis pas sûr. . .* »

Une autre crainte de la mathématique tient au fait qu'elle représente le plus haut degré d'abstraction intellectuelle possible tout en permettant l'approche la plus intime qui soit du réel. Le drame ou la comédie humaine est là : celui qui ne maîtrise pas la mathématique ne possède pas suffisamment les éléments pour approcher le réel ni, par effet

récuratif, la métaphysique. Car l'approche de la vérité des choses permet elle aussi à l'esprit de s'élever.

Selon Roger Bacon, moine franciscain du XIII^e siècle surnommé le « docteur admirable », il existe quatre obstacles majeurs à l'appréhension de la vérité des choses : une autorité faible et incompétente, de vieilles habitudes, une opinion publique ignorante et la dissimulation de l'ignorance individuelle sous un étalage de sagesse apparente.

À l'aube de ce troisième millénaire, de nombreuses nations sont encore et toujours administrées par une autorité débile et incompétente qui, sous un étalage de sagesse apparente, dissimule l'ignorance individuelle de ses représentants à une opinion publique enfermée dans de vieilles habitudes.

L'esprit scientifique exprimé en langage mathématique n'est pas un système de pensée opposé aux autres, il est « le » système de pensée extériorisé. La mathématique est foisonnante et ne peut se contenter de l'enfermement étroit des systèmes politiques et sociaux rigides.

Bien que la science soit en lutte contre les dogmes, ou plutôt l'inverse, ses explications ne sont que des hypothèses qui ne valent que tant qu'une explication nouvelle ne vient pas les infirmer, même partiellement. Le passage du chaos à l'ordre s'accompagne d'un éboulement des vérités établies. La mathématique n'est pas le scientisme élevé au rang de religion dogmatique et puissante. Un système neuf ne chasse pas un ancien, il le modifie, le rectifie, le précise, le complète et lui rend hommage en quelque sorte : Galilée relaie Nicolas Copernic, Albert Einstein prolonge Isaac Newton. Dans cette optique, la mathématique doit être vue comme un édifice à construire ou à reconstruire.

Les liens établis par les Grecs anciens entre la mathématique et les sciences humaines, avec à leur tête la philosophie, sont-ils aujourd'hui brisés ? Les sciences humaines font-elles obstacle au développement de l'esprit mathématique et inversement ? La spécialisation de plus en plus étroite de chacune des matières enseignées dans nos hautes écoles et nos universités semble-t-elle confirmer de jour en jour cette réalité ? La réponse est claire : il existe des sciences « humaines » parce que, en raison de sa « dureté », la science mathématique ne mérite pas le même qualificatif. Serait-ce une science « dure » méprisant l'humanité dans sa globalité ? Les sciences humaines, parmi lesquelles on inclut volontiers la politique et la religion, ont-elles à elles seules la vocation d'améliorer les rapports humains alors que la neutralité mathématique fait peur ?

La mathématique est neutre. Tant mieux, pourrait-on dire, car les sciences humaines ne le sont pas. En ce sens, ne sont-elles pas responsables de feux constamment attisés, à New York, Madrid ou Londres ? Dans les sciences humaines, chacun y va de sa théorie, de son message, de sa prose, de sa « littérature ». La mathématique, elle, est soumise à l'épreuve du réel et l'on pardonne moins à l'ingénieur une erreur de calcul dans la conception d'un avion qu'au ministre une politique inachevée. Le premier prend des risques avec la vie des gens, le second s'engage à faire mieux la prochaine fois. Heureuse époque où mathématique et philosophie rythmaient ensemble le cours de la réflexion !

De ces considérations philosophiques découlent d'autres questions : comment et pourquoi la mathématique semble-t-elle, aujourd'hui plus que jamais, prendre ses distances avec les autres branches de la connaissance ? Un état des lieux de l'apprentissage de la mathématique dans nos écoles peut nous éclairer sur ces questions, en mettant l'accent tant sur les causes que sur les effets du problème. Toutefois, d'autres explications doivent être cherchées en dehors du contexte scolaire. À cet égard, l'impact de Mai 68 sur les mentalités a été considérable. Cette véritable révolution culturelle avait l'ambition de mettre fin au mal-être d'une jeunesse désabusée. Il était devenu « interdit d'interdire », ce qui a balayé les vieilles habitudes et généré une certaine liberté des mœurs dans et en dehors des écoles.

L'enseignement rénové fut créé pour répondre à la volonté d'émancipation d'étudiants qui jusqu'alors subissaient l'école sans y participer vraiment. Une plus grande liberté d'expression, une participation plus active de chaque élève au cœur des matières enseignées, un panel élargi d'options de cours et le renforcement de l'encadrement scolaire par l'engagement massif d'enseignants ont indiscutablement contribué à gommer les inégalités sociales dans l'accès à l'école. Il s'en est suivi une réelle innovation pédagogique, basée sur le libre choix des méthodes d'apprentissage. Cette grande variété de méthodologies d'enseignement s'est révélée tantôt fructueuse, tantôt désastreuse. Si nous avons réussi à démocratiser l'accès à l'école, nous avons échoué à amener chaque élève au maximum de ses possibilités.

Une pédagogie plus active est entrée dans les classes. Cette révolution pédagogique a parfois privilégié à l'excès la prise de parole au détriment de l'étude et favorisé la juxtaposition des apprentissages à la progression structurée et rationnelle. Les nouveaux concepts apportés par l'enseignement rénové ont sonné l'abandon progressif des manuels scolaires. Le slogan de Mai 68 « les ca-

hiers au feu et les profs au milieu », dérobé à la naïve comptine, résonne encore dans toutes les mémoires.

Autorisez-moi une parenthèse humoristique pour illustrer cet état de choses en caricaturant un même énoncé mathématique posé au cours des dernières décennies.

En 1960, l'énoncé était : « *Un paysan vend un sac de pommes de terre pour 10 francs. Il lui coûte les 4/5e du prix de vente, quel est son bénéfice?* » En 1970, dans l'enseignement traditionnel, il précisait : « *Un paysan vend un sac de pommes de terre pour 10 francs. Ses frais de production s'élèvent aux 4/5e du prix de vente, c'est-à-dire 8 francs. Quel est son bénéfice?* ». En 1970, dans l'enseignement rénové, il évoluait ainsi : « *Un agriculteur échange un ensemble P de pommes de terre contre un ensemble M de pièces de monnaie. Le cardinal de l'ensemble M est égal à 10 et chaque élément de M vaut 1 franc. Dessine 10 gros points représentant les éléments de l'ensemble M. L'ensemble C des coûts de production comprend deux gros points de moins que l'ensemble M. Représente l'ensemble C comme sous-ensemble de l'ensemble M et donne la réponse à la question suivante : quel est le cardinal de l'ensemble B des bénéfices?* » En 1980 dans l'enseignement moderne, il se simplifiait ainsi : « *Un agriculteur vend un sac de pommes de terre pour dix francs, les coûts de production s'élèvent à 8 francs et le bénéfice est de deux francs. Souligne les mots pommes de terre et discute avec ton voisin de classe pour savoir si un tel bénéfice est commercialement valable.* » Dans l'enseignement des années nonante, il connaissait une nouvelle évolution : « *Une entreprise agricole vend un sac de pommes de terre pour dix francs sachant que ses coûts de production équivalent à 80 % de son chiffre d'affaires, trace sur ta calculatrice la courbe de son profit. Discute du résultat en groupe de quatre élèves et rédige un rapport qui analyse le ratio financier de cette entreprise.* » Enfin, en 2000, il réclamait l'assistance d'un ordinateur : « *Un trust agricole négocie la vente de ses sacs de bintjes à dix francs pour un ratio « chiffre d'affaires-produit net » de deux francs. Pour connaître les charges d'exploitation, télécharge le logiciel de calcul à l'adresse www.pomdeter.com. Dans le menu principal, clique sur « Fichier » puis sur « download » et fais un « print » de la réponse.* »

En restant logique, on peut craindre que l'énoncé du problème en 2010 doive se résumer à ceci : « *Qu'est-ce qu'un paysan, qu'est-ce qu'un bénéfice, qu'est-ce qu'une pomme de terre?* » Cette caricature très grossière souligne les dérives d'un apprentissage qui, en l'absence de référentiels

pédagogiques adaptés, se base sur un jargon aussi éclectique que farfelu.

Fermons cette parenthèse humoristique pour nous pencher sur un état des lieux plus sérieux de l'apprentissage de la mathématique dispensé en Communauté française. L'étude PISA 2003 résume bien les différents constats des praticiens de l'école.

Une comparaison entre les différents niveaux scolaires et les filières d'enseignement fait apparaître une dispersion importante des compétences entre élèves. Ainsi, les élèves de la filière qualifiante (enseignement technique et professionnel) éprouvent de grandes difficultés à résoudre les problèmes posés. Le niveau de leur culture mathématique est réellement préoccupant. Cette défaillance de notre système éducatif est principalement liée à l'origine socioéconomique des élèves. En effet, ces derniers sont, pour la plupart, issus d'un milieu socioéconomique défavorisé.

Notre amertume et notre responsabilité sont d'autant plus grandes que ce sont précisément ces élèves qui auront, très vite, grand besoin d'un savoir mathématique pour exercer leur futur métier de menuisier, de carreleur, d'électricien ou de plombier.

Durant l'année scolaire 2003-2004, trois larges consultations ont été organisées dans les enseignements fondamental, secondaire et spécialisé pour donner la parole à tous les professionnels de l'éducation. Au total, douze mille professionnels ont ainsi pu s'exprimer. Bien qu'ils partagent les objectifs poursuivis par les réformes des années nonante, bon nombre d'enseignants estiment que ces réformes ont pu manquer de clarté, être mal expliquées ou même donner l'impression que, finalement, certaines d'entre elles étaient carrément négatives pour les élèves. Ils dénoncent également la difficile mise en œuvre des méthodes de pédagogie différenciée, des socles de compétence et des nouveaux programmes. Ils évoquent aussi le manque de lisibilité des référentiels éducatifs et l'absence de supports pédagogiques performants, principalement en mathématique.

De ces consultations ressort également l'impression que les réformes sont trop souvent « imposées par le haut ». En forçant l'image, on pourrait parler de « l'école d'en bas » et de « l'école d'en haut ». Les enseignants reprochent de ne pas être étroitement et systématiquement associés à l'évolution du système éducatif. Ils s'estiment dépossédés d'une part essentielle de leur métier. La forte concurrence entre les établissements scolaires, accentuée par la distorsion des moyens financiers entre écoles, est un facteur qui aggrave le

manque d'équité dans l'enseignement en Communauté française.

Ces constats sont importants. L'éducation est un enjeu de société majeur. La maîtrise par tous des compétences et des savoirs de base, le vivre ensemble à l'école, la sensibilisation à l'acte d'entreprendre, l'éducation à la citoyenneté sont autant d'éléments qui favorisent la prise de conscience des valeurs démocratiques ainsi que le dialogue interculturel.

L'apprentissage de la mathématique ne peut et ne doit pas être dissocié de l'apprentissage des autres savoirs de base. Au contraire, il faut donner du sens aux activités mathématiques proposées et rendre aux élèves le plaisir d'apprendre. Quatre registres sont susceptibles de combler ces aspirations : la vie quotidienne, l'histoire, les arts et le jeu. L'enseignement traditionnel met rarement en évidence les aspects culturels que recèle la mathématique.

Trop souvent, les méthodes d'enseignement mettent l'accent sur les processus opératoires, alors que ceux-ci constituent l'opération la moins « humaine » de la résolution des problèmes. On impose l'apprentissage d'algorithmes de calcul, sans dire à quelles occasions ces méthodes ont été mises au point, sans justifier leur pertinence ni expliquer les classes de problèmes qu'elles permettent de résoudre. De surcroît, sous prétexte d'exercer les élèves à utiliser ces algorithmes, les listes de calculs à effectuer sont coupées de tout contexte. Ces pratiques stériles conduisent inévitablement à percevoir la mathématique comme un ensemble de notions et de procédures vides de sens, fournissant des réponses vides de sens à des questions vides de sens. Quel comble, dans une société moderne qui fait la part belle à l'informatique et où les actions les plus anodines de notre vie quotidienne font appel à la logique mathématique !

Voici un exemple de la pratique mathématique dans la vie quotidienne : « Réalisez des économies d'énergie en cuisinant » Économisez l'énergie ! Sujet actuel par excellence, ce slogan était en substance un des nombreux conseils que la presse britannique prodiguait en 1941 pour inciter ses lecteurs à contribuer à l'effort de guerre en évitant le gaspillage, en particulier dans la cuisine. Même un toast avait son rôle à jouer.

Sur sa taque de cuisson, Mme Smither ne pouvait griller que deux tranches de pain, d'un seul côté à la fois. Elle avait l'habitude d'en griller trois, que nous appellerons A, B, C : une pour son mari, une pour elle et une pour Smither junior. Elle employait la méthode suivante qui semble la plus évidente : griller A et B sur un côté une minute, re-

tourner A et B pour griller l'autre côté une minute. Ensuite, griller chacun des côtés de C pendant une minute. Ce qui fait quatre minutes. Un mathématicien averti vous dira que cette méthode présente certains défauts et qu'avec une meilleure organisation, notre cuisinière aurait pu économiser 25 % de temps, et donc d'énergie.

Comment ? En grillant A et B sur un côté pendant 1 minute ; en retournant A et en remplaçant B par C pendant 1 minute ; en remplaçant A par B et en retournant C pendant 1 minute. Les trois toasts seront parfaitement grillés en 3 minutes, au lieu de 4, et une économie d'énergie appréciable aura été réalisée. En outre, nos trois amis pourront savourer le plaisir de manger ensemble leur toast chaud, ce que ne permettait pas la première méthode (seul le toast de Junior était chaud). Les cordons bleus savent bien qu'en matière de cuisine, les tâches doivent être effectuées dans un certain ordre. Ce sont d'excellents mathématiciens qui s'ignorent !

Tout être humain devrait être en mesure de maîtriser les pratiques mathématiques les plus élémentaires afin de s'épanouir et se sentir à l'aise dans sa vie de tous les jours, ainsi que dans sa vie de citoyen critique face à des flux d'informations sans cesse plus pléthoriques. En tant que consommateurs de biens et de services, nous sommes constamment sollicités par nombre de publicités souvent tronquées, voire réellement mensongères. Qu'il s'agisse des achats quotidiens, d'une formule de placement d'économies, de la souscription d'une police d'assurance, d'un emprunt pour l'acquisition d'une maison ou d'une voiture, une bonne maîtrise des nombres et des opérations mathématiques peut aider les citoyens à devenir des contribuables avertis et des électeurs responsables.

Une approche historique de la mathématique contribue à faire connaître les apports des différentes cultures à l'évolution de notre société. L'influence des connaissances mésopotamiennes, égyptiennes, indiennes, arabes, grecques a été prépondérante dans la construction de notre mode de pensée occidental.

L'idée n'est pas d'introduire dans le cursus scolaire un cours d'histoire de la mathématique en « tartinant » une couche de culture sur des notions mathématiques déjà formalisées. Plutôt que de s'en tenir à la simple anecdote historique, il s'agit au contraire de confronter les enseignants et leurs élèves à de véritables sources historiques qui renseignent davantage sur le fond et l'évolution des concepts mathématiques que sur la forme de la matière enseignée. Assister à l'émergence d'un concept au travers des circonstances qui l'ont vu

naître et se développer fait percevoir l'aspect profondément humain de la mathématique, ainsi que son utilité pratique. L'histoire permet ainsi d'observer les mécanismes qui mettent en branle la pensée mathématique. Par ailleurs, les obstacles épistémologiques que doit franchir l'élève sont souvent ceux-là mêmes qui ont posé problème dans le passé.

Contrairement à l'idée que défendait la mathématique « moderne », nous savons aujourd'hui qu'il n'est pas très heureux d'enseigner directement des notions abstraites dans leur forme définitive, telles qu'elles sont communément publiées. Elles doivent mûrir, muter et se construire. Et cela, l'histoire le montre fort bien. Ajoutons encore qu'il y a un certain réconfort pour l'élève à resituer ses propres difficultés dans une continuité historique : d'autres avant lui ont été confrontés à ces problèmes, ont relevé ces défis et obtenu des résultats.

Dans un autre domaine, les réalisations artistiques de nature géométrique, dont on retrouve des exemples dans toutes les civilisations et à toutes les époques, peuvent servir de support à l'apprentissage de la géométrie. Peuvent être exploitées les peintures murales dans l'art africain, les zelliges dans l'art hispano-musulman, mais aussi les pavages qui décorent cuisines et salles de bains, les frises qui ornent la vaisselle, le papier peint, . . . Ces réalisations se prêtent parfaitement à un travail de classement, par exemple, sur la base des isométries qui les laissent invariantes.

Par des activités alliant l'aspect créatif et l'analyse des structures mathématiques, il est possible de stimuler le besoin de comprendre par le désir de créer. Un tel apprentissage développe l'intuition et aiguise le sens de l'observation, tout en procurant à la fois satisfaction intellectuelle et plaisir esthétique.

La géométrie, souvent cantonnée à l'enseignement du raisonnement logique et de la méthode hypothético-déductive, retrouve ainsi son attrait visuel et l'un de ses rôles fondamentaux, la structuration et l'organisation de l'espace.

Pour les élèves de la filière qualifiante, la motivation à la pratique d'activités géométriques peut être directement liée au travail en atelier. L'apprentissage peut encore être enrichi par l'utilisation de logiciels de dessin. C'est l'occasion d'un premier contact avec le dessin assisté par ordinateur, un des nombreux domaines où mathématique, techniques et arts se rencontrent.

Le jeu a toujours été une source de motivation dans la construction des savoirs. Les

récréations mathématiques sont présentes dans les écrits de nombreuses civilisations. Le papyrus *Rhind*, certaines tablettes d'argile cuite sumériennes contiennent des énoncés dont on ne peut nier le rôle ludique. Ces problèmes se sont transmis de génération en génération et cette tradition n'a jamais été abandonnée. On trouve des défis mathématiques chez Archimède, Diophante, Ibn Al-Banna, Alcuin, Fibonacci, Pacioli, Euler, Hamilton, Einstein, jusque dans nos *Olympiades mathématiques* actuelles.

Décoder un message, résoudre une énigme ou découvrir quelque chose de caché sont de puissants ressorts psychologiques, particulièrement chez les enfants. Il en est de même des récréations mathématiques présentées sous forme de tours de magie dont il faut rechercher l'explication.

De nos jours, qui parle de jeux parle d'ordinateur. Nul doute que l'informatique constitue un formidable outil de vulgarisation des savoirs de base aux ressources quasi inépuisables. Cependant, il faudra veiller à ce que l'utilisation de cet outil ne relègue pas aux oubliettes des méthodes et des procédés éducatifs, certes plus conventionnels mais qui conservent toute leur efficacité et leur pertinence.

Que personne ne s'y méprenne, le but de ce rapport sur l'apprentissage de la mathématique n'est pas d'accabler nos instituteurs et professeurs qui, dans des conditions parfois pénibles, accomplissent chaque jour un travail considérable dont je tiens à souligner la valeur. Mon but est encore moins de suggérer une quelconque réforme, une de plus diraient certains, de notre enseignement. Non, mon ambition, mon rêve dirais-je, est que chacun s'inscrive dans une démarche didactique concertée, en vue de rendre ses lettres de noblesse au cours de mathématique. Il faut donner ou redonner à nos jeunes l'envie de faire des mathématiques.

Quel que soit l'angle sous lequel la mathématique est enseignée, il est indispensable de prévoir la cohérence de la théorie, la continuité de la matière et une méthodologie adaptée à chaque matière enseignée qui tienne surtout compte du niveau de scolarité des élèves ainsi que de leurs aspirations personnelles ou professionnelles. La réalisation systématique de « curriculums » de matières à enseigner ne peut qu'induire cohérence, continuité et acquisition progressive des « savoirs » et des « savoir-faire » pendant toute la période de formation des élèves.

Le temps imparti pour enseigner se heurte de plein fouet au temps nécessaire pour apprendre. Même doués, le musicien, le danseur, le comédien

ou le sportif n'auraient jamais aucun talent s'ils ne prenaient le temps nécessaire pour répéter leurs gammes, leurs chorégraphies, leurs textes.

Pour des élèves supposés égaux et dociles, qui ne seraient jamais malades, jamais absents, jamais rêveurs, rien, ou presque, n'est à changer dans notre système éducatif. Pour les autres, ceux que l'étude PISA 2003 nous révèle être assez nombreux, il est crucial de repenser les méthodes d'enseignement en fonction du temps scolaire disponible. Il le faut d'urgence, avant que des gourous, des marchands, des adorateurs de légendes ou des illuminés n'aient le temps de s'emparer d'eux.

Bien d'autres pistes restent à explorer pour un meilleur apprentissage de la mathématique. Le rapport introductif que j'ai l'honneur de vous présenter en contient d'autres mais ne saurait être exhaustif tant le vaste sujet qu'est la mathématique touche nécessairement à de nombreux autres domaines de la connaissance comme la physique, la chimie, la médecine, l'astrophysique, l'architecture, la technologie, l'informatique, etc. Les aborder tous me conduirait à m'écarter de l'essentiel de mon propos d'aujourd'hui qui est, je le rappelle, de susciter le plus haut intérêt de chacun pour l'importance capitale de l'apprentissage de la mathématique dans la formation de base des élèves.

L'on ne peut que se réjouir de ce que le Contrat pour l'école ouvre toute grande la porte aux idées contenues dans le document parlementaire à l'origine de ce débat. Je tiens une fois encore à préciser que ma présente démarche n'a pas pour vocation de se substituer, ni même de se superposer, aux objectifs que le gouvernement s'est fixés. Et si des aspects de ce travail parlementaire peuvent aider à renforcer l'action gouvernementale de la ministre de l'Éducation en vue d'une amélioration significative de l'enseignement, j'aurais alors atteint mon but premier : veiller à ce que notre démocratie puisse encore mieux s'éclairer à la lumière de ce savoir de base.

Avant que notre honorable assemblée n'entame le débat et que chacun puisse s'exprimer, permettez-moi de remercier encore une fois toutes celles et tous ceux qui, à des titres divers, m'ont apporté une précieuse contribution. À toutes et à tous : bravo et merci.

Enfin, je livre à votre réflexion cette citation qui, à mon sens, souligne remarquablement l'importance de la mathématique. Nous la devons à Godfrey Harold Hardy, célèbre mathématicien du siècle dernier, connu également pour s'être résolument engagé contre les deux guerres mondiales : « On se souviendra d'Archimède quand on aura oublié Eschyle, parce que les langues meurent, pas

les idées mathématiques ».

M. le président. – Monsieur Bayenet, votre rapport est un rapport de qualité qui fait le tour du problème et contribuera certainement à faire avancer le débat. Au nom du Parlement, je vous remercie très chaleureusement.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le président, ce matin, je suis triste. Vous n'en serez pas surpris puisque nous avons déjà discuté en conférence des présidents de la manière dont le débat a été amorcé. Dans cette assemblée, nous avons une belle tradition, qui consiste à organiser des débats sur des thèmes particuliers. Chaque fois, nous faisons progresser les idées en faisant fi du jeu classique, politicien, mettant aux prises la majorité et l'opposition. C'est la raison pour laquelle je cite toujours notre assemblée en exemple partout où j'ai l'occasion de la présenter.

Cette fois, le débat a été entamé dans la presse il y a trois semaines. Il y a été clos ce matin. M. Walry, mon cher collègue chef de groupe l'a tellement bien compris qu'il n'a pas jugé utile de venir soutenir M. Bayenet dans l'exposé de son rapport. Quelle que soit la qualité du rapport, la messe est dite. Deux intervenants de mon groupe prendront néanmoins la parole. Nous avons des choses à dire, en dépit du fait que la ministre et le rapporteur ne veulent pas l'entendre puisque nous connaissons déjà la réponse de la ministre.

M. le président. – Je vous remercie. Nous aurons sans aucun doute l'occasion d'y revenir.

La parole est à M. Reinkin.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Monsieur le président, nous allons donc poursuivre le débat que M. Bayenet a déjà ouvert dans la presse... L'important est que nous puissions aussi débattre de la question ici, au parlement.

M. Maurice Bayenet (PS). – Monsieur le président, je ne compte pas polémiquer pendant des heures sur cette question à laquelle je voudrais, une fois pour toutes, apporter une réponse claire. Le journal concerné a lancé depuis hier des jeux mathématiques dans ses éditions quotidiennes. Il avait appris qu'il existait au parlement un rapport sur l'apprentissage de la mathématique, rapport qu'il a obtenu auprès des services du parlement. Le document est en effet public et a été transmis. Ce journal m'a interrogé, le jour de la Toussaint, très précisément, parce qu'il voulait vendre ces jeux mathématiques. Nous n'allons pas continuer à entretenir une polémique à ce propos.

Mme Marie Arena, ministre-présidente char-

gée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – C'est très bien que la presse en parle !

M. Yves Reinkin (ECOLO). – S'il est important que la presse en parle, il est tout aussi important que nous puissions en débattre dans cette assemblée !

M. Maurice Bayenet (PS). – Je n'ai pas fait de conférence de presse. Il n'est question que d'un seul journal.

M. le président. – Il n'y a pas lieu d'entamer, maintenant, un débat sur un sujet qui relève de la conférence des présidents.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Monsieur le président, ayant entendu la réflexion de la ministre-présidente, je voudrais dire, sans chercher à polémiquer, que je peux comprendre M. Bayenet vu les nombreux reports de la discussion de son rapport, laquelle aurait dû se dérouler il y a déjà plusieurs semaines. Ne jetons donc pas la pierre à M. Bayenet.

Le débat se déroule donc enfin aujourd'hui au parlement. Chaque groupe aura l'occasion d'intervenir et la ministre-présidente aura tout le temps de répliquer. Cependant, madame la ministre-présidente, je tiens à vous dire combien je déplore que le parlement ait été mis hors jeu et que la fonction de ses membres ait été discréditée. Le problème est que votre gouvernement, tout comme le gouvernement wallon, compte tellement de ministres qui n'ont jamais été parlementaires que cela conduit à un manque total de respect à l'égard du parlement et des parlementaires.

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Monsieur Jeholet, lorsqu'on me demande si le rapport sur l'apprentissage de la mathématique est lié au Contrat pour l'école, je rappelle que le débat sur ce dernier s'est déroulé avant qu'il ne soit question du rapport sur la mathématique. Si vous maîtrisez les apprentissages en matière de lecture, vous aurez découvert que dans l'interview accordée au journaliste, il est beaucoup question du Contrat pour l'école et des réponses qu'il apporte au rapport sur l'apprentissage de la mathématique. Or, monsieur Jeholet, vous avez bien entendu connaissance du Contrat pour l'école depuis un certain temps, du moins je l'espère !

M. le président. – Je propose à M. Reinkin de reprendre son intervention.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Monsieur le président, je tiens à féliciter notre collègue Bayenet pour la qualité du travail effectué. Le rapport extrêmement fouillé témoigne de la passion qui

anime son auteur. Nous y reconnaissons l'enseignant, le directeur qui veut faire en sorte que les choses se passent au mieux pour les enfants, même si, sous l'effet de la passion, le rapporteur va parfois un peu loin. J'y reviendrai.

Monsieur Bayenet, nous sommes évidemment interpellés par les résultats obtenus par nos élèves dans les tests PISA. Connaissant le mode de fonctionnement de ces études, nous savons tous qu'il faudra attendre 2009 voire 2012 pour disposer d'un test PISA montrant qu'en Communauté française, les enfants ont largement progressé en mathématique. Il y a beaucoup à dire tant à propos de la méthode employée que des résultats inquiétants.

Comme l'a rappelé M. Bayenet, la disparité des résultats entre les élèves les mieux cotés et les autres pose de gros problèmes, que ce soit pour les mathématiques ou pour les autres branches. Nous avons défini ensemble, en 1997, les missions de l'enseignement. Parmi celles-ci figure en bonne place l'égalité des chances et des résultats. Ce rapport doit donc à nouveau être l'occasion de remettre l'ouvrage sur le métier et de débattre des moyens pour parvenir à cette égalité. Comme je l'ai dit, ce débat est plus large que celui d'aujourd'hui.

Les mathématiques n'échappent pas au constat. Certains élèves occupent le haut du panier et d'autres non. C'est inacceptable !

Je voudrais poser deux questions à M. Bayenet. La première est d'ordre méthodologique. Il me semble que si le terrain de l'enseignement de la Communauté française est largement exploité, celui de l'enseignement libre nous semble être un peu ignoré. En effet, les professeurs de mathématiques qui vous ont aidé dans la réalisation de ce rapport, et dont on ne peut évidemment pas nier les qualités, sont tous issus de l'enseignement officiel. Cependant, un rapport qui ne se baserait que sur une partie du paysage existant ne saurait être totalement complet. Ma deuxième question concerne le constat sur lequel repose une grande partie du rapport. Selon vous, la baisse générale de niveau est principalement due à la réduction, comme une peau de chagrin, du nombre d'heures passées en classe. Au contraire, ce nombre d'heures n'a que très peu varié depuis des années. Monsieur Bayenet, pourriez-vous nous expliquer ce qui vous inspire ce constat ?

La proposition du rapport qui nous semble la plus importante est la mise en place d'un continuum. Ce dernier semble être une bonne idée. Cependant, il me semble difficile de faire le lien ou la différence entre le continuum et le prescrit du dé-

cret « missions ». Comment la mise en place d'un tel continuum réussirait-elle là où le décret « missions » aurait échoué ? Les propos de M. Bayenet débouchent en effet sur un constat d'échec.

Quand je lis la définition de ce continuum, je suis frappé par la ressemblance entre les processus prescrits par le décret « missions » et la proposition. Que représente le continuum ? Je voudrais citer M. Bayenet : « Traditionnellement, un continuum décrit tout ce qui concerne l'enseignement d'une matière et se compose de quatre parties : premièrement, un descriptif succinct du savoir à enseigner ; deuxièmement, un descriptif du savoir-faire correspondant au savoir à enseigner ; troisièmement, un descriptif des procédés méthodologiques et pédagogiques adoptés et, quatrième, un descriptif, année par année, du contenu des activités à enseigner. » « Les curriculum devraient être élaborés par des équipes composées par des enseignants de terrain expérimentés et aussi des spécialistes ».

À l'article 13 du décret « missions », je peux lire : « La formation de l'enseignement maternel et des huit premières années de la scolarité obligatoire constitue un continuum pédagogique structuré en trois étapes ». Cela correspond à ce que vous dites.

L'article 16 dispose : « Des groupes de travail sont créés afin d'élaborer les socles de compétences. Selon leur objet, les groupes de travail sont composés de représentants de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire ainsi que de l'inspection. Les groupes de travail entendent, à titre d'expert, toute personne qu'ils jugent utile. Les groupes de travail tiennent aussi des réunions communes afin d'harmoniser les propositions relatives à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire. Les socles de compétences accordent la priorité à l'apprentissage de la lecture, ainsi qu'à la maîtrise des outils mathématiques de base dans le cadre de la résolution de problèmes. » Quelle différence y a-t-il ?

Je lis à l'article 17 : « Les programmes d'études proposent des situations d'apprentissage et indiquent des contenus d'apprentissage qui peuvent être obligatoires ou facultatifs. Ils fournissent des orientations méthodologiques. Les situations et contenus d'apprentissage ainsi que les orientations méthodologiques doivent permettre d'atteindre les socles de compétences ». Qu'y a-t-il de neuf ?

L'article 18 dispose : « Les services pédagogiques de la Communauté française et ceux des différents pouvoirs organisateurs pour l'enseignement subventionné produisent des outils pédagogiques qui permettent d'atteindre les socles

de compétences. Ces outils pédagogiques peuvent être utilisés par n'importe quel établissement organisé ou subventionné par la Communauté française. Le gouvernement arrête les modalités de leur diffusion au bénéfice de l'ensemble des pouvoirs organisateurs. »

À l'article 19, je peux lire : « Il est créé une commission des outils d'évaluation relatifs aux socles de compétences. Cette commission produit des batteries d'épreuves d'évaluation étalonnées et correspondant aux socles de compétences. Le gouvernement les diffuse à titre indicatif auprès de tous les établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française. Ces batteries d'évaluation sont également communiquées aux institutions chargées de la formation initiale ou continue des enseignants. »

J'ai bien du mal à percevoir les nuances entre votre proposition de continuum, monsieur Bayenet, et le décret « missions ». Je n'en relève qu'une sur laquelle je reviendrai.

Monsieur Bayenet, vous dénoncez aussi le manque de spirales dans l'enseignement des mathématiques. Cependant, les programmes qui viennent d'être revus sous l'impulsion du décret « missions » introduisent justement davantage de spirales : un concept est abordé plusieurs fois dans un cursus, ce qui permet de l'approfondir. Le problème qui se pose aujourd'hui tient plutôt à l'absence d'exploitation de ces programmes plutôt qu'aux programmes eux-mêmes. Certains manuels utilisés dans les écoles sont malheureusement devenus des melting-pots qui mettent les professeurs mal à l'aise et paraissent parfois occupationnels. Le retard pris dans la mise à disposition et la diffusion des outils prévus par le décret « missions » et l'introduction prématurée des compétences non maîtrisées a eu pour effet une dispersion des contenus. Chacun a dû inventer dans son coin et l'a fait à sa façon.

C'est sans doute pour cette raison que l'on constate un manque de continuité dans l'enseignement. Monsieur Bayenet, nous partageons votre point de vue sur le manque d'outils qui permettraient aux enseignants de s'approprier pleinement les nouveaux programmes. Nous nous permettrons dès lors d'interroger la ministre à ce sujet et sur les budgets prévus pour les manuels scolaires. Il ne suffit pas en effet de proclamer que les manuels scolaires font défaut, il faut aussi prévoir l'argent nécessaire pour que chaque enfant puisse en disposer et que chaque enseignant puisse disposer de véritables outils.

En revanche, je m'interroge sur les effets que pourrait avoir la création d'un continuum. Finale-

ment, en lisant entre les lignes, je crains d'y voir apparaître un enterrement de première classe des compétences. J'aimerais que vous m'éclairiez à ce sujet.

Comme vous, monsieur Bayenet, nous pensons que les formations initiale et continuée ont une importance cruciale dans la diffusion de bonnes pratiques. À ce titre, la formation en inter-réseaux a amené une augmentation importante de la formation continuée, toutes branches confondues, dont on devrait commencer à mesurer l'impact. Laissons à cette mesure le temps de porter ses fruits. Nous ne pensons cependant pas qu'il faille à nouveau bouleverser les grilles horaires qui viennent d'être établies pour la formation initiale.

Enfin, monsieur Bayenet, permettez-moi de terminer sur une « mauvaise note » en mathématiques. Nous ne pouvons vous suivre quand vous indiquez que les professeurs, au nom d'une certaine nouvelle pédagogie, croiraient ne plus devoir préparer leurs cours. Honnêtement, cette affirmation nous semble aberrante et même une véritable insulte à l'intelligence de nos pédagogues et de nos professeurs.

Je ne pense pas qu'une quelconque nouvelle pédagogie puisse aboutir à un tel résultat, mais vous me prouvez peut-être le contraire. Par ailleurs, monsieur Bayenet, je ne connais aucun professeur qui estimerait pouvoir donner des cours sans la moindre préparation. J'aimerais également vous entendre sur cette question.

M. le président. – La parole est à Mme Corbisier.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur le président, bien qu'ayant longtemps hésité à choisir une formation mathématique, je me sens bien modeste devant l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de disserter sur l'enseignement de cette matière, j'aurais voulu pouvoir dire « dans tout notre enseignement ».

Ma première tâche fut de lire attentivement ce qui nous était soumis, et la seconde, de rencontrer un certain nombre de personnes, plus expertes que moi, pour croiser informations et constats. En revanche, je n'ai pas du tout l'intention de faire de la philosophie à propos des mathématiques. Il faut bien constater que les sciences humaines ont actuellement plus de succès auprès des jeunes, sans doute eu égard au monde difficile et dur dans lequel nous vivons.

Avant d'entrer réellement dans le sujet, je voudrais émettre deux remarques. D'abord, sans doute le rapporteur a-t-il voulu s'attarder sur la nécessité de recentrer les priorités sur les savoirs

de base dans le fondamental, sur la multiplicité des tâches confiées à l'école ou sur l'augmentation des connaissances, mais je ne pense vraiment pas que, voici vingt ans, l'année ne comprenait pas deux mois de congés, 52 dimanches et 52 samedis ! Lorsque le rapport indique que, voici vingt ans, nous avons 270 jours de classe, probablement cette information est-elle due à une erreur de frappe, à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur de calcul !

Ensuite, monsieur Bayenet, après la première année complémentaire, une attestation donnant accès à une deuxième année commune peut effectivement être délivrée. Même si c'est moins fréquent, une attestation donnant accès à une troisième année de l'enseignement qualifiant peut aussi être délivrée, mais, selon la législation, elle donne également accès à une troisième année de l'enseignement général. Voilà qui est rétabli, je n'aurais pas voulu laisser croire que la législation avait été modifiée.

Je voudrais souligner une fois de plus combien l'enquête PISA démontre le manque d'hétérogénéité dans l'organisation de notre enseignement mais aussi les ravages des choix d'enseignement par exclusion.

Ici, comme pour d'autres branches, le constat est fait. Le contrat pour l'école y apporte attention et concrétisera les réponses ou les moyens durant cette législature. C'est en tout cas ce qu'indique le gouvernement. Dans sa sixième priorité, le Contrat pour l'école aborde également l'emploi ou la réintroduction du manuel scolaire.

C'est sans doute en bonne logique également que nous avons abordé l'apprentissage du français et de la lecture avant de nous pencher sur les mathématiques. Sans compréhension de la langue, pas de salut mathématique ! Nous devrions d'ailleurs revenir sur la résolution adoptée à l'époque afin de faire le bilan de son avancement.

Permettez-moi maintenant de vous faire part de ma perplexité. Le rapport mentionne qu'à l'heure actuelle, les professeurs voient moins comme une évidence le fait de préparer leurs leçons, et ce au nom d'une certaine innovation pédagogique. Or, comme dans tout métier, il y a d'excellents artisans, mais aussi de moins bons. De là à prétendre que les professeurs n'éprouveraient plus le besoin de préparer leurs cours, il y a une marge. L'enseignement réel que je côtoie régulièrement ne me permet certainement pas de le dire, à moins que je n'aie pas bien compris l'assertion.

Je ne puis par contre que partager les constats suivants, qui dépassent d'ailleurs le simple do-

maine des mathématiques.

Premier constat : donner du sens, avoir le souci du pourquoi est souvent, dans tout apprentissage, le secret de l'intérêt provoqué chez l'élève. Dans notre société de zapping, c'est une nécessité impérieuse. C'est, je le concède, dans le domaine qui nous occupe un fait trop souvent oublié.

Deuxième constat : ouvrir réellement les formations continuées aux mathématiques, en n'évitant pas de rencontrer le problème lancinant de la pénurie de formateurs de qualité. Il faut aussi revisiter, avec les professeurs, le sens des socles de compétences et les compétences terminales, ainsi que le pourquoi de leur introduction. Cela s'impose une fois de plus dans notre enseignement où une réforme a, sans doute, été lancée sans être suffisamment expliquée. Ce constat reste malheureusement vrai.

Troisième constat : retravailler la formation initiale des instituteurs. Dans l'enseignement primaire, surtout en troisième année, le nombre d'heures de mathématique est pour le moins maigrichon. Il faudrait aussi donner davantage de matériel didactique et pédagogique aux futurs professeurs, outiller les enseignants afin qu'ils puissent aider leurs élèves à manipuler les concepts pour aller ensuite et naturellement vers l'abstraction. Voilà des voies utiles à explorer. Il faut d'abord maîtriser soi-même les choses avant de les enseigner à autrui. Cette méthodologie sera sans doute plus facile à appliquer quand le métier de professeur redeviendra un premier choix. Je pense sérieusement que les choses évoluent en ce sens.

J'en viens à notre fameux curriculum, si cher à notre rapporteur. Tous les praticiens admettent que les savoirs mathématiques ne sont plus hiérarchisés et que les programmes font la part belle à des savoirs ponctuels. En ce cas, pourquoi ne pas mettre en place un curriculum – ou devrait-on dire un continuum ? – qui permette une plus grande cohérence, à condition toutefois d'éviter quelques écueils ?

Quels sont-ils ? Ne pas en revenir au découpage par classes ; permettre une marge d'autonomie aux professeurs, sans quoi le projet ne pourra donner sa pleine mesure ; éviter une réforme qui, une fois de plus, paraîtrait dictée « d'en haut », sans concertation avec les acteurs de terrain ; ne pas déstabiliser une fois encore les programmes et les professeurs chargés de les appliquer en laissant croire qu'il faut d'ores et déjà abandonner ce que nous avons mis en route à la suite du décret « missions ».

Les mathématiques, dit-on, apprennent à pen-

ser. À ce titre, elles font partie de la formation générale et doivent dès lors constituer un apport positif pour le plus grand nombre. Nous devons, tous ensemble, tendre vers cet objectif.

M. le président. – La parole est à M. Walry.

M. Léon Walry (PS). – Monsieur le président, il est évident que mon emploi du temps ne revêt aucun intérêt. Cependant, lorsque Mme Bertieaux interprète mon absence comme un désintérêt ou une opposition par rapport au travail effectué par M. Bayenet, je tiens à fournir l'explication suivante : je suis bourgmestre d'une petite commune du Brabant wallon et je recevais, ce matin à 9 h 30, des représentants de la « grande région », c'est-à-dire des pays limitrophes de la Belgique. Je les ai accueillis pour leur montrer nos réalisations communales en matière de logement. Cette rencontre était prévue de longue date.

J'en viens au rapport de M. Bayenet. J'ai hautement apprécié cette excellente initiative et sa présentation peu formelle, qui tranche avec l'austérité traditionnelle de ce type de document. Je salue également la volonté de l'auteur de ne pas donner de leçon, mais d'ouvrir un vrai débat.

Je souhaite mettre en évidence les aspects du rapport qui m'ont interpellé. Tout d'abord, le rappel de l'omniprésence des mathématiques dans notre vie quotidienne : nous les utilisons sans plus nous en rendre compte, à l'instar de M. Jourdain, le personnage du « Bourgeois gentilhomme » de Molière, qui faisait de la prose sans en avoir conscience.

Il en est ainsi parce que nous avons acquis suffisamment de bases pour satisfaire à nos nécessités. Nous devons cette maîtrise, même partielle, aux enseignants qui ont œuvré durant notre scolarité, particulièrement à ceux qui ont guidé nos premiers pas dans l'apprentissage de cette discipline.

Cette réflexion m'amène à aborder l'importance de la formation initiale des enseignants. J'ai été interpellé par l'insuffisance de qualification disciplinaire et pédagogique de certains instituteurs du fondamental. Le rapport souligne que l'on devient enseignant par vocation, ce qui sous-entend une véritable motivation pour l'exercice de cette profession. Tout candidat éprouve donc l'envie d'être le plus performant possible au cours de sa formation. Depuis de nombreuses années, nos instituteurs sont formés en trois ans au lieu de deux, ce qui devrait être le gage d'une meilleure préparation au métier. Si tel n'est pas le cas, il est urgent de se pencher sur les causes des lacunes constatées chez certains enseignants. Il est impensable, au moment où se manifeste clairement la nécessité

de recentrer les priorités sur les apprentissages de base, de confier nos jeunes à des maîtres démotivés ou insuffisamment formés. Il y va de l'avenir des générations futures.

La nécessité de préparer les leçons est devenue moins évidente au nom d'une certaine innovation pédagogique. Je partage pleinement l'avis du rapporteur qui souligne que des préparations pertinentes amènent des activités de meilleure qualité. Les préparations de cours constituent pour les directions et les services d'inspection le meilleur moyen de vérifier l'adéquation entre les matières dispensées et les objectifs fixés par les dispositions.

Le rapport mentionne également la place essentielle de l'initiation précoce des enfants au raisonnement logique, particulièrement grâce au cours de géométrie. Celui-ci permet de mieux passer du concret à l'abstrait et de l'utilitaire au culturel. Il est important de conscientiser les enseignants à l'inculcation régulière des notions de géométrie. Les exemples de pratiques pédagogiques usant d'outils adéquats illustrés dans le rapport sont éloquentes. Le raisonnement logique doit être présent à tous les stades de la scolarité. Il est un des éléments de base d'une insertion sociétale réussie.

Le chapitre consacré aux résultats de l'étude PISA 2003 a déjà fait l'objet de réactions et de débats au sein de notre parlement. Laissant à chacun son appréciation sur ce type d'épreuve, je rappelle que des difficultés de résolution de problèmes mathématiques sont souvent liées à une méconnaissance de la langue maternelle. Son apprentissage doit donc constituer la priorité principale pour l'ensemble des équipes pédagogiques. *Nihil novi sub sole*, puisque dès 1948, le ministre de l'Instruction publique, Camille Huysmans, décrivait ainsi la tâche de l'enseignant : « Le professeur, quelle que soit sa charge, est au premier chef un éducateur, en second lieu un professeur de langue maternelle et enfin un spécialiste de sa discipline ». Il avait raison.

Le rapport souligne un autre élément important : la désorganisation des apprentissages essentiellement due à l'absence de référents pédagogiques communs. Afin d'éviter les dispersions sans logique de l'apprentissage, synonymes de continuum chaotique pour l'élève, il est urgent, comme le souhaite le gouvernement, de réhabiliter l'usage du manuel scolaire. Celui-ci garantit la cohérence dans la progression vers les compétences à atteindre.

Il est évident que l'usage d'un manuel scolaire généralisé doit se faire dans le respect de la liberté des méthodes pédagogiques. Dans un monde où l'évolution scientifique et technologique est de

plus en plus rapide, la mathématique doit plus que jamais occuper une place de choix dans l'organisation de notre enseignement. Notre pays, nos régions ont besoin de scientifiques de haut vol qui contribuent à faire évoluer les recherches fondamentale et appliquée et à développer des entreprises de pointe, tissu d'un développement technologique et économique dont nous pourrions être fiers. Tout commence par l'apprentissage de base de la mathématique, auquel M. Bayenet essaie avec succès de sensibiliser les élèves. Je le remercie de nous avoir rappelé dans son excellent rapport ces éléments essentiels.

M. le président. – La parole est à Mme Arena, ministre-présidente.

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Je suis heureuse de disposer d'un rapport aussi fouillé et tiens à remercier M. Bayenet pour son excellent travail. Ce rapport vient confirmer et étoffer certaines orientations inscrites dans le contrat stratégique et qui ont été reprises dans le contrat pour l'école. Je remercie également toutes les personnes qui y ont travaillé et qui ont défini la mathématique comme étant un facteur déterminant d'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.

La mathématique est trop souvent considérée comme une science « dure », une science de l'élite, ce qui repousse certaines personnes. Elle est pourtant le reflet de l'explication de notre monde, tant d'un point de vue scientifique – pourrait-on comprendre l'espace sans la mathématique ? – qu'économique ou social. Un doctorat « honoris causa » de l'ULB vient d'ailleurs d'être attribué à un chercheur américain en sciences sociales qui la maîtrise parfaitement.

Bien que pour M. Bayenet tout s'explique, je pense que la magie de la mathématique est liée à son abstraction. Cet univers conceptuel n'attire cependant pas tout le monde.

Mais beaucoup de personnes exercent cette science dans la vie quotidienne ! Nous devons leur permettre de jongler avec la « mathématique du réel ». N'est-il pas important, par exemple, de pouvoir calculer qu'un ordinateur acheté à tel prix et à tel taux d'intérêt sera payé en autant de mensualités ? Cela peut aider à lutter contre le surendettement. La compréhension des processus démocratiques des votes et de la représentation proportionnelle, constitutifs du système politique belge, n'est-elle pas essentielle pour les citoyens ? Cette « mathématique du quotidien » ne doit pas être opposée à celle de l'abstraction, elles vont de pair.

Les conclusions de ce rapport confortent les priorités du contrat pour l'éducation qui vise, je le rappelle pour ceux qui ne l'auraient pas compris, à assurer à tous, et chaque mot est pesé, la maîtrise des savoirs de base dont la mathématique constitue un élément fondamental. À la différence de M. Bayenet, je ne suis pas pédagogue, et je n'aborderai donc pas la dimension didactique. J'approfondirai plutôt la question sous l'angle de la responsabilité et de la décision politique.

Dans cette perspective, mon propos s'articulera en trois temps. Je m'attacherai, pour commencer, aux idées essentielles reprises dans ce rapport. J'aborderai ensuite les difficultés décrites. Enfin, je formulerai des propositions concrètes, dont certaines ont déjà été exposées.

Trois idées ont particulièrement retenu mon attention. Si la mathématique demande de la rigueur et de l'effort, deux termes déjà rencontrés dans le contrat pour l'école, son apprentissage se doit, avant tout, de procurer du plaisir. Ainsi, la satisfaction de faire de la mathématique est lié au désir que peut susciter son exercice. Ce rapport nous parle en effet de l'envie de faire des mathématiques. Certains auteurs n'hésitent pas à parler de la « fonction érotique » de l'apprentissage de la mathématique. Je ne m'attarderai pas sur ce point.

Le rapport met en évidence ce paradoxe : la culture mathématique échappe à de nombreux adultes alors que celle des sciences et les techniques, qui reposent sur la pensée mathématique et les modélisations qu'elle permet, est très répandue. Lorsqu'on parle de la « révolution informatique », on évoque la possibilité de calculer plus vite. Cela fait donc progresser la mathématique.

Le rejet de la mathématique est lié à l'absence de plaisir qu'elle procure. Pourquoi certains l'aiment-ils et pas les autres ? Pourquoi participent-elle de l'émancipation personnelle de certains et non de tous ? Est-ce lié à la joie de découvrir la solution au problème posé ? Ceux qui ne savent pas résoudre les exercices restent confrontés à l'échec et n'éprouvent aucun plaisir à l'étude de la mathématique. Le rapport souligne qu'un choix de filière peut être motivé par le rejet des mathématiques à la suite d'échecs répétés. La pédagogie de l'échec ne plaide donc pas en faveur de la mathématique !

Finalement, l'attrait de la mathématique est-il lié au fait que certains donnent du sens à cet apprentissage, alors que pour d'autres elle n'est qu'une branche obscure de la connaissance, réservée à une élite et qui repose sur la seule maîtrise des nombres, des formes géométriques, des grandeurs, des théorèmes, des équations et autres algorithmes ?

Cela nous conduit à la deuxième dimension dont a parlé Mme Corbisier : le sens. Pour beaucoup d'élèves et de citoyens, la mathématique n'a pas de sens. Elle est cependant un outil, un instrument, sans cesse perfectible qui permet de mieux appréhender le monde, de le comprendre, de le construire afin de le rendre plus juste, plus efficace, en un mot plus « humain ». Je doute toutefois que cette représentation de la mathématique soit dominante chez tout le monde, élèves comme adultes.

M. Bayenet pose le problème du recours au réel. Il nous rappelle l'utilité, dans une conception en spirales de l'apprentissage, de partir du concret des élèves. Il s'agit certainement d'une perspective porteuse de sens.

Néanmoins, l'auteur du rapport insiste sur deux autres conditions *sine qua non* à la construction du sens.

Premièrement, il faut que le recours au réel ne soit pas seulement un point de départ et de constat mais constitue aussi un point d'arrivée où les notions et les procédures mathématiques prennent tout leur sens, en permettant de comprendre et d'agir. Il est important de pouvoir devenir un acteur de changement.

Deuxièmement, pour que les apprentissages accèdent à ce statut, il faut que chacun passe par un processus d'abstraction qui n'a de valeur qu'en fonction des réalités qu'il incarne. Cette démarche de construction du concept mathématique doit s'appuyer, comme le rappelle l'auteur du rapport, non sur un recours systématique au réel ou à la vie quotidienne mais plutôt sur un problème mathématique intéressant. Ceci nous renvoie au concept de problème et aux notions de plaisir et de désir.

L'importance du concept de problème, comme fondement de l'apprentissage de la mathématique, a été reconnue et affirmée par l'enseignement obligatoire en Communauté française à tous les niveaux. La démarche de résolution de problèmes est l'épine dorsale des savoirs à acquérir à 8, 12 et 14 ans pour satisfaire aux socles de compétence.

Cette démarche fait partie, certes en d'autres termes et dans un cadre plus vaste, des compétences attendues au terme des humanités.

C'est essentiel, non seulement parce que c'est en résolvant des problèmes, bien posés évidemment, que l'on trouve le plus souvent un sens aux apprentissages mathématiques. C'est essentiel aussi parce qu'à travers la résolution de problèmes, l'analyse et la synthèse se construisent et se développent., autant de conditions *sine qua non*

pour accéder au raisonnement logique qui, comme le rappelle le rapport Bayenet, n'est en aucun cas inné.

L'accession au raisonnement logique à travers l'apprentissage de la mathématique est aussi une des facettes de l'éducation citoyenne. C'est la troisième idée que je souhaite exposer.

Le raisonnement logique, cet esprit de rationalité, que développe l'éducation scientifique, et tout particulièrement l'éducation mathématique, permet le développement du sens critique et de la remise en question perpétuelle. Qui n'a été confronté aux questions d'un enfant : pourquoi, comment, jusqu'où, répétés à l'infini ? Qui n'a été amené à expliquer à un enfant la notion de l'infini ? Un parent ou un enseignant qui demanderait à un enfant de cesser de poser des questions ne serait pas un bon éducateur, il n'entrerait pas dans la logique de la critique, du questionnement, qui sont au principe même de la mathématique.

Cette attitude citoyenne suppose non seulement la maîtrise d'outils pédagogiques performants, mais aussi la capacité de les utiliser pour une lecture critique du monde. Si le citoyen actif et responsable est, comme le dit Stengers, un « empêcheur de penser en rond », il lui faut entre autres maîtriser de solides compétences mathématiques.

Développer l'envie, le plaisir de faire des mathématiques, donner du sens aux apprentissages mathématiques, notamment par la résolution de problèmes, conduire chacun vers le raisonnement logique et la maîtrise d'outils mathématiques performants pour permettre l'exercice d'une citoyenneté active, autant d'idées contenues dans le rapport Bayenet, autant de missions dévolues à l'école.

Du coup, deux questions se posent : Comment l'institution scolaire remplit-elle ces missions ? Que peut et que doit faire le politique pour améliorer la situation ?

D'emblée, M. Bayenet met en avant l'aspect le plus préoccupant. Même s'il est possible de nuancer les conclusions des études internationales sur les résultats de nos élèves, il est clair que la différence de résultats entre les élèves les plus faibles et les élèves les plus forts interpelle. C'est le cas en mathématiques comme dans d'autres disciplines, dont la lecture.

Ajoutons que la faiblesse des résultats touche davantage certaines filières. Une hiérarchie se dégage, les élèves de la filière qualifiante se trouvent plus souvent en grande difficulté et la situation est encore plus préoccupante pour ceux qui accusent un retard scolaire. Certains élèves n'ont

donc pas accès à la culture mathématique. Pour eux, pas de désir de faire des mathématiques, pas de sens donné aux apprentissages mathématiques, peu d'outils mathématiques disponibles pour s'insérer dans la citoyenneté et y jouer un rôle actif. Ce constat est préoccupant

Quelles sont les causes ? Elles sont assurément multiples et bon nombre d'entre elles trouvent leur source dans l'organisation générale de notre système éducatif. D'autres regardent davantage l'organisation de l'apprentissage. C'est sur ces dernières qu'à l'instar de l'auteur du rapport, je souhaite m'attarder, sans négliger pour autant les autres, que le contrat pour l'école prend très largement en compte.

La similitude entre les constats établis à chaque niveau d'enseignement en Communauté française est remarquable.

M. Bayenet cible plusieurs causes, à commencer par la méconnaissance de la langue française. Ceci m'incite à rappeler combien les efforts déployés afin de renforcer l'apprentissage du français sont essentiels. Il pointe également les déficits dans la formation initiale et dans la formation continuée ; la réduction et surtout l'éclatement des temps consacrés aux apprentissages ; les carences en manuels et en outils pédagogiques ; l'insuffisante maîtrise des notions de base ; les manques de cohérence entre les niveaux et de continuité entre les apprentissages.

Le constat est sévère mais nul ne peut mettre en doute l'implication de la grande majorité des enseignants pour conduire leurs élèves à la maîtrise des objectifs attendus. M. Bayenet précise bien dans le rapport que l'engagement des professeurs n'est pas en cause. Dès lors pourquoi les fustiger sur la question de la préparation des cours ?

Face à la réduction, voire à l'atomisation des temps scolaires, nous devons consacrer le temps disponible à la construction des apprentissages essentiels, dont les mathématiques font partie. Il faudra également éviter de déléguer à l'école des tâches assurément importantes mais qui risquent de la détourner de sa mission première. Ceci ne signifie pas un repli sur soi pour l'école. Il est possible d'appréhender la mathématique ou la lecture lors de journées à la ferme, au cours d'un apprentissage de la citoyenneté ou d'autres activités extérieures. La priorité des professeurs, c'est l'enseignement de la mathématique ancrée dans le monde réel. Le gouvernement a clairement affirmé cette volonté en accordant une priorité aux apprentissages de base dans le Contrat pour l'école. Pour y parvenir, nous devons étoffer l'accompagnement des enseignants.

Les pistes avancées par le rapport abondent dans le sens du Contrat pour l'école. Elles seront pour la plupart concrétisées dans les avant-projets de décrets que je soumettrai sous peu au gouvernement.

La mise en place d'évaluations externes régulières et non certificatives constitue un élément clef du pilotage de notre système éducatif. Les apprentissages de la mathématique seront prioritaires dans le dispositif envisagé. Dans un premier temps, les élèves de deuxième et cinquième primaires et de deuxième année secondaire seront évalués tous les trois ans. Cette mesure s'étendra progressivement aux deuxième et troisième degrés du secondaire. Les résultats de ces tests seront remis aux enseignants, accompagnés de propositions de pistes didactiques. Ils permettront d'apprécier le niveau des élèves dans l'ensemble de la Communauté et dans chaque établissement. Ils permettront le suivi de la maîtrise des outils mathématiques d'une même cohorte d'élèves à divers moments du cursus.

Nous savons tous qu'un manuel scolaire de qualité améliore la structuration des apprentissages. Son rôle est essentiel en mathématique.

Comment l'élève peut-il être sensibilisé aux relations mathématiques quand le support sur lequel repose leur apprentissage est constitué de feuilles volantes sans lien apparent ?

Un projet de décret visant à mettre en place un dispositif d'aide à la diffusion de manuels de qualité et d'outils pédagogiques vous sera bientôt soumis. Ces outils devront aider les maîtres à élaborer leurs activités didactiques. On connaît en effet l'importance, en mathématique, de cette phase de préparation qui est essentielle si l'on souhaite que l'école développe les compétences nécessaires à la construction d'une pensée logique.

Par ailleurs le Contrat pour l'école aborde la question de la formation initiale des maîtres. Pour les mathématiques, elle varie selon les niveaux d'enseignement. La didactique de la mathématique ne constitue qu'une facette de la formation des futurs instituteurs maternels et primaires. Ce n'est pas le cas pour les futurs régents en mathématiques. Par ailleurs, la formation de base des futurs agrégés ou agrégées n'est pas orientée spécifiquement vers l'enseignement. Il faudra tenir compte de ces différences.

Il faudra mettre en place une approche « spiralaire » des compétences mathématiques, comme le propose le rapport. Ce dernier signale aussi l'insuffisance de la formation mathématique, à élaborer une didactique efficace et diversifiée selon les

acquis des élèves, à analyser les causes de blocages et à construire des dispositifs pour les dépasser, faute de formateurs compétents, c'est-à-dire capables d'aider concrètement les maîtres à identifier les points d'entrée dans la matière.

Le succès des formations de remédiation à la lecture, organisées le samedi pour les enseignants de 3e maternelle et de 1ère et 2e primaires, prouve que les enseignants sont en demande de formation de ce type. Les 680 inscriptions enregistrées nous obligent à augmenter le nombre de séances initialement prévues dans le Contrat pour l'école.

Dès le premier semestre 2006, j'entends mettre sur pied des formations similaires pour l'apprentissage de base des mathématiques afin d'aider les enseignants à déceler très tôt les difficultés des élèves et à décrypter leurs stratégies de défense. Les élèves développent des stratégies intelligentes pour camoufler leur difficulté. Il est donc essentiel de les identifier à temps. Les services d'inspection pourraient prendre cette formation en charge. En effet, selon le contrat pour l'école, ils sont parties prenantes de la formation en interréseaux. Cela permettrait la diffusion des bonnes pratiques.

M. Bayenet souhaite que nous construisions des continuums et des curriculums.

À la différence de ce qui se pratique dans d'autres pays, les curriculums ne font pas partie de notre culture pédagogique. Notre système scolaire préfère séparer les objectifs, les référentiels communs, des moyens pour les atteindre, les programmes.

Disposer de curriculums est une nécessité, surtout en mathématique, discipline dans laquelle certains passages ne peuvent être manqués et où les notions s'enrichissent et se restructurent sans cesse. Cela doit permettre une cohérence verticale, entre les années d'études et les niveaux d'enseignement, tout autant qu'horizontale, entre les objectifs et les pratiques didactiques mises en place pour les atteindre.

Une équipe va être chargée de construire, à titre expérimental, un curriculum portant sur une notion de mathématique de base, celle d'égalité par exemple. Comme l'a dit Mme Corbisier-Hagon, l'objectif n'est pas de remettre en question les programmes ou les socles, mais de réfléchir aux liens entre ceux-ci afin de faciliter le travail des maîtres. Il ne s'agit en aucun cas de déstabiliser ni d'imposer ; nous ne voulons pas d'une pédagogie imposée d'en haut. Nous voulons pratiquer une expérience sur la base d'un rapport réalisé par des experts de terrain. Le choix des notions se fera après concertation entre parlementaires et acteurs

de terrain.

Ce travail portera sur le développement d'une notion de cinq à quatorze ans. Il sera mis à la disposition des écoles sans obligation d'utilisation, dans le respect de la liberté des méthodes pédagogiques. Si l'évaluation de cette expérience est positive, les leçons tirées serviront à élargir le champ d'action à d'autres notions et à aller au-delà du tronc commun.

Maurice Bayenet nous a amenés à nous pencher sur le sujet essentiel de l'apprentissage de la mathématique. La maîtrise de cette discipline constitue assurément une condition *sine qua non* de l'accès à une réelle émancipation sociale et citoyenne. Pour trop de nos concitoyens, pour trop de nos élèves, la mathématique est à la fois un mythe et un mystère, alors qu'au contraire, elle doit être pour tous un instrument de démythification et de démythification du monde.

Du travail nous attend ; nous allons nous y atteler. Je remercie vivement ceux et celles qui ont participé à ce rapport ainsi que les médias qui contribuent à diffuser la mathématique au quotidien à travers un outil qui favorise aussi la lecture.

M. Marcel Neven (MR). – Le fait que la ministre-présidente vienne de prendre la parole, après les chefs de groupe, donne l'impression que les autres interventions sont quelque peu secondaires.

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Membre du gouvernement, je ne pouvais pas clore ce débat.

M. Marcel Neven (MR). – Nous avons l'impression d'assister à une partie de ping-pong entre M. Bayenet et Mme la ministre, qui a répondu avec beaucoup de précision, d'intérêt et d'à-propos à un certain nombre de questions soulevées par le rapport. Reste toutefois l'impression que le débat est clos.

M. le président. – Nous procédons comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises pour d'autres rapports parlementaires. Le gouvernement est intervenu, et nous poursuivons le débat. La parole est à M. Neven.

M. Marcel Neven (MR). – La particularité de ce débat est qu'il appelle des réponses très précises à des remarques qui le sont tout autant. J'ajoute que je ne suis absolument pas spécialiste en la matière et que je ne me sens pas lésé. En intervenant dans ce débat, après d'autres, j'ai souhaité vous faire part de quelques réflexions plus générales, moins techniques, mais complémentaires à celles

de M. Bayenet.

Je tiens à rendre hommage à M. Bayenet qui a pris l'initiative de déposer ce rapport relatif à l'apprentissage de « la » mathématique. Pour des raisons étymologiques, je préfère toutefois utiliser la forme plurielle (« les » mathématiques), car elle me semble plus concrète et rappelle que les mathématiques couvrent plusieurs domaines : la géométrie, l'arithmétique, voire l'astronomie.

Ce rapport vient s'ajouter à plusieurs autres et alimente la réflexion que la Communauté française se doit de mener sur les disciplines enseignées dans nos écoles. Onze spécialistes ont collaboré à sa rédaction, ce qui lui confère tantôt un caractère très technique, voire ésotérique, tantôt une formulation extrêmement limpide, même pour le lecteur non averti que je suis.

Je relève avec plaisir que dans le préambule, il est rappelé que l'étude des mathématiques remonte à l'Antiquité, voire à la Préhistoire. Même si les connaissances étaient déjà très pointues dans certains domaines à Babylone – je pense notamment à la valeur de ce qui deviendra le rapport – et en Égypte, l'apport de la civilisation grecque est incontestablement le plus important. J'ajoute que si, en Égypte, la connaissance des mathématiques – comme la pensée, en général – était peu évolutive, les Grecs ont, au contraire, introduit la spéculation intellectuelle. Même si celle-ci était désintéressée à l'époque, à la Renaissance, elle constituera le fondement d'une révolution intellectuelle et scientifique qui débouchera, à la fin du XVIII^e siècle, sur la révolution industrielle. Cette dernière allait, à son tour, générer l'explosion d'une civilisation de progrès techniques et industriels, avec les avantages que l'on connaît, mais aussi les hypothèques qu'ils font peser sur notre avenir.

Je ferai également remarquer que tant dans l'Antiquité grecque, avec Thalès de Milet, Pythagore, Platon, Aristote, Archimède et bien d'autres, qu'à des époques plus récentes, avec Descartes ou Pascal, les grands mathématiciens ont aussi été de grands philosophes et de grands écrivains. Il n'existait pas ce fossé qui, de nos jours, sépare trop souvent mathématiciens – ou scientifiques – et littéraires. Il s'agit, selon moi, d'un mal moderne qui affecte beaucoup de nos étudiants, mais aussi de trop nombreux professeurs.

Des rejets mutuels existent. Ils ne sont absolument pas justifiés et aboutissent à un classement des étudiants, voire des professeurs, en deux catégories, à savoir les scientifiques et les littéraires. C'est évidemment absurde, mais cette barrière est notamment à l'origine du mépris des mathématiques, professé par un certain nombre de per-

sonnes censées appartenir au monde intellectuel. D'où la mauvaise réputation de la mathématique dans certains milieux.

Par ailleurs, je souligne qu'il y a davantage qu'une nuance entre les mathématiques et les sciences.

La mathématique repose pour une part essentielle sur la déduction même si l'induction est loin d'être absente. Il s'agit d'une science exacte, la seule à l'être totalement.

Par contre, les sciences reposent sur l'observation. Même si le raisonnement joue un rôle incontestable dans les sciences naturelles, il ne peut suffire ; l'observation est indispensable. Cependant, il est possible de concevoir une part importante des mathématiques en partant du raisonnement intellectuel pur, sans que celui-ci ne repose sur l'observation. Ce n'est qu'à un stade plus avancé que l'induction deviendra également nécessaire.

La déduction repose donc sur la réflexion intellectuelle. Traduction en pédagogie : je me demande si, dans les années 60-70, la part réservée à l'induction n'a pas été trop importante dans certaines disciplines. Si elle peut se justifier dans l'apprentissage des sciences – encore qu'il ne faille pas la confondre avec la réalisation d'expériences amusantes – fallait-il aller aussi loin dans d'autres matières, comme la grammaire ou l'histoire ? Les mathématiques peuvent, me semble-t-il, souligner judicieusement le rôle intellectuel important que doit jouer la déduction.

Dans ce cénacle, il a souvent été question, ces derniers mois, de l'apprentissage de langues anciennes, et particulièrement du latin. Il y a un point commun entre l'étude des langues anciennes et celle de la mathématique : ce sont des matières relativement difficiles. Difficiles, certes, mais si elles sont bien enseignées, comme le souligne très justement le rapport à propos de la mathématique, elles ne seront pas fastidieuses.

Toutefois, les langues anciennes ne sont pas obligatoires, contrairement à la mathématique, qui l'est à doses variables, ce qui contribue probablement, à une époque où l'amour de l'enseignement n'est pas général chez les étudiants, à accentuer sa réputation de matière « fastidieuse ». Il n'est évidemment pas question, pour qui que ce soit, je l'espère, de réclamer la suppression de l'étude de la mathématique. Il s'agit d'une matière difficile pour un certain nombre d'étudiants, mais qui restera obligatoire, contrairement au latin. Poursuivre, de manière efficace, l'apprentissage de la mathématique en s'appuyant sur les méthodes pédagogiques les plus adéquates est un im-

pératif qui n'a pu être bousculé par aucun souci de type faussement égalitaire débouchant sur un nivellement par le bas.

J'ajouterai que selon moi, plus l'école est exigeante dans l'apprentissage de matières complexes, plus elle est démocratique : les étudiants issus des couches socioculturelles les plus élevées trouveront en effet des compléments à la formation en dehors du milieu scolaire si l'école réduit ses ambitions.

Le rapport met très justement en évidence, d'une part, l'intérêt de la géométrie et, d'autre part, la contribution de la mathématique à la capacité d'apporter la preuve.

Je ne peux dès lors que regretter la diminution de l'importance dans le cursus scolaire de la géométrie démontrée. Il s'agit, il est vrai, d'une des matières les plus difficiles étudiées en humanités mais elle est particulièrement contributrice à la formation des étudiants. D'ailleurs, un chapitre du rapport, intitulé « le souci de la preuve mathématique », souligne que la mathématique est une science exacte.

À partir d'un certain niveau d'études, l'enseignement de la mathématique apporte un bémol au principe de l'hétérogénéité des classes. Certes, lorsque les matières sont identiques, il est exclu de répartir les étudiants en fonction de critères inacceptables. Il y a unanimité sur ce point. Toutefois, à partir d'un certain niveau, il paraît impossible de donner le même nombre d'heures de mathématiques à chaque étudiant. Il en résulte une forme d'homogénéité, à mon avis admissible à condition que la réduction des difficultés en mathématique soit compensée par l'enseignement d'autres disciplines, quelles qu'elles soient. Nous pourrions glisser longuement à ce propos mais je pense que le fait d'avoir ramené à six heures par semaine les cours forts de mathématique dans le degré supérieur fut une grave erreur.

Je voudrais à présent dire quelques mots à propos des enquêtes PISA. La Communauté française développe à cet égard un complexe de culpabilité injustifié. Ces enquêtes reposent sur des questions posées à des jeunes de quinze ans. Or, dans l'enseignement technique, dans l'enseignement professionnel et même dans l'enseignement général, bon nombre de jeunes de cet âge accusent un retard d'un an, voire de deux. Il est donc impossible pour la Communauté française de bénéficier d'un classement élevé. Certes, il serait souhaitable de mettre sur pied un système scolaire où le doublement disparaîtrait ou, à tout le moins, diminuerait considérablement mais ce n'est pas envisageable dans l'immédiat, car les étudiants devraient

recevoir des formations dans des matières dont ils n'ont pas assimilé les fondements. Par conséquent, cessons de nous culpabiliser sur les résultats de ces enquêtes. Il faut que notre enseignement contribue à gommer les inégalités mais c'est notre société, devenue duale, qui a engendré une école duale et non l'inverse. Toutefois, n'imaginons pas que les modèles finlandais, japonais ou coréen soient transposables chez nous.

J'ai évidemment été frappé par la partie du rapport qui réclame une meilleure formation mathématique pour les enseignants du fondamental et pour les régents, et aussi une meilleure formation pédagogique pour les universitaires. Je suis d'autant plus d'accord avec cette proposition que les études d'instituteurs et de régents ont été portées, dans un passé récent, de deux à trois ans. On peut se demander si la formation pédagogique des instituteurs et des régents ne prend finalement pas trop de place par rapport à leur formation scientifique.

Pour les licenciés, il faut souligner que, dans les classes supérieures, la pédagogie même si elle reste importante, a une utilité un peu moins grande. Par ailleurs, il faut rappeler que l'agrégation est plus exigeante qu'il y a quelques années. Certains se demanderont si cela ne va pas à l'encontre de la cohérence de la théorie et de la méthodologie sur la perception de la progression des contenus dans l'esprit des jeunes enseignants. La réponse à cette question se trouve dans le rapport : s'il est bien une matière pour laquelle le retour aux manuels paraît indispensable, c'est la mathématique. Dans ce parlement, nombreux sont ceux qui réclament le retour des manuels depuis de nombreuses années. Toutefois, et particulièrement dans le primaire et dans les premières années secondaires, des écoles de devoirs ou des leçons de rattrapage doivent être mises à la disposition de ceux qui rencontrent des problèmes, surtout si le milieu familial ne peut contribuer à les remettre à jour.

Cette réflexion et de nombreux autres aspects du projet m'amènent à la conclusion qu'il n'est pas possible d'améliorer l'apprentissage de la mathématique sans effort budgétaire.

Plus d'argent pour la mathématique ? Peut-être. En tout cas, de l'argent dépensé autrement, de l'argent mieux dépensé.

Je voudrais, pour terminer, reprendre une des conclusions du rapport. Pour la mathématique, comme pour d'autres disciplines d'ailleurs, une meilleure connaissance de la langue française serait très bénéfique. De manière plus terre à terre, cela revient à confirmer l'une de mes réflexions : il

n'y a pas de fossé entre les littéraires et les scientifiques.

M. le président. – La parole est à Mme Fassiaux.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le président, madame la ministre-présidente, chers collègues, sixième intervenante dans la discussion, je répéterai forcément divers éléments déjà évoqués. Je tenterai de rester intègre par rapport à mes remarques.

En tant qu'enseignante n'ayant aucun intérêt particulier pour les sciences ni pour les mathématiques, j'ai lu avec attention ce rapport qui m'a beaucoup appris. Au terme de cette lecture, mon souci était simplement de contribuer à apporter une réponse à la question de savoir pourquoi, alors que tout semble mathématique dans notre vie, autant d'élèves échouent dans cet enseignement et s'en détournent.

Parler d'enseignement, c'est d'abord évoquer quelques généralités. J'en épinglerai trois. Elles constituent des préambules qui ont déjà été abordés. Premièrement, il est de plus en plus reconnu que les échecs en mathématique se justifient par une méconnaissance de la langue française. Si un enfant ne connaît pas le sens du mot « impliquer », il est impensable qu'il puisse comprendre totalement le raisonnement mathématique ou la question. D'ailleurs, une majorité d'enfants n'échouent pas en mathématique mais dans la compréhension même du problème qui leur est posé. L'apprentissage de la lecture – la lecture intelligente et non le déchiffrement – doit évidemment être acquis. Je suis particulièrement ravie que le contrat pour l'école ait inscrit cette première priorité parmi les actions de la législature.

Deuxièmement, il est vrai que notre société est entièrement déstructurée. En disant cela, j'enfonce une porte ouverte. Nous constatons une perte de repères et des taux de chômage de plus en plus élevés. Tout cela génère une incertitude que les élèves ressentent évidemment aussi devant la difficulté de l'apprentissage scolaire des mathématiques. Une grande partie des élèves ont perdu la notion de temps et d'espace qui est sans doute encore plus indispensable dans l'enseignement de la mathématique que dans celui de toute autre branche. Sans ce facteur temporel et spatial structurant, les étudiants appréhendent bien entendu très difficilement les notions mathématiques dans leur spécificité.

Troisièmement, de nombreuses personnes, étudiants, élèves ou adultes reconnaissent et se targuent même d'être très peu doués pour les ma-

thématiques. Ce facteur identificatoire, le fait de se situer dans un milieu matheux ou non, facilite ou entrave, dès le début de la scolarité, l'acquisition de connaissances dans ce domaine considéré *a priori* comme fermé à certains esprits.

Pour terminer, je ne pourrai pas passer sous silence l'invasion des machines, comme les calculatrices, les ordinateurs ou les photocopieuses. Il n'y a plus aucune classe où ces outils ne soient pas des auxiliaires de l'apprentissage, voire les seuls outils. Il ne faut pas revenir à un enseignement *ex cathedra*, figé, sclérosant et qui casse l'étudiant. Il ne faut pas abandonner des méthodes de travail faites de gymnastique intellectuelle, d'exercices répétitifs, d'intégration d'opérations fondamentales, indispensables pour calculer, mesurer, évaluer et anticiper.

Ma fille, qui n'est pas une imbécile, puisque sa mère est enseignante, se sert de son GSM pour calculer les réductions lors des soldes! (*Rires*) J'ai pu me rendre compte du nombre d'enfants ou de jeunes, jusqu'à l'âge de 30 ans, qui utilisent leur GSM pour calculer la remise à laquelle ils ont droit. Ces machines envahissent notre monde et entravent l'autonomie et la confiance en soi de l'enfant.

Dans son rapport, M. Bayenet a mis fortement en évidence la mauvaise image des mathématiques, discipline difficile, au raisonnement rigoureux. Ces caractéristiques empêchent-elles les enfants de se sentir à l'aise? Nous devons encore en débattre de nombreuses années et essayer de trouver des solutions. Je pense que l'enseignement des mathématiques offre une bonne formation mais cette dernière se présente comme un gruyère, c'est-à-dire avec des trous. Certains enfants ne maîtrisent pas l'addition, d'autres la soustraction, d'autres les fractions ou les pourcentages. Nous nous trouvons donc devant un enseignement assez lacunaire qu'il faut remettre en place chaque année, jusqu'à l'enseignement supérieur ou universitaire où des remédiations sont offertes de façon de plus en plus permanente.

La ministre nous a indiqué que les évaluations sérieuses qui vont être mises en place devraient permettre de rectifier le tir et de voir que d'aucuns ne maîtrisent pas certaines opérations. Je pense que ces évaluations sérieuses doivent être externes, communes, et servir de base.

En ce qui concerne la modification de la formation des maîtres, je pense qu'il faut aider les jeunes enseignants, les « articles 20 » ou autres, chargés d'un cours de mathématique, en leur donnant un fil conducteur, une vision cohérente de l'enseignement. J'ai été ravie de constater la pro-

position de curriculum envisagée dans le rapport.

La spécificité des mathématiques réside, bien entendu, dans le raisonnement, l'enchaînement d'étapes : il faut organiser le cheminement de sa pensée, apprendre à chercher, à se poser des questions, à ne pas capituler – c'est aussi difficile –; il faut surtout apprendre à vérifier la solution obtenue, à exiger une justification et à proposer une situation plausible. Un professeur de mathématiques me disait que les élèves proposent parfois des solutions tout à fait irréalistes parce qu'ils ne prennent pas la peine de réfléchir.

En mathématiques, on est amené à résoudre un problème, ce qui implique le goût de la recherche. Il faut apprendre l'effort personnel. C'est sans doute cela qui rebute les étudiants à un moment donné.

Je terminerai en affirmant mes crédos d'enseignante.

Premièrement, je crois que la formation des futurs maîtres, qu'elle soit scientifique ou littéraire, comprend une composante intégrée, à savoir l'approche psychologique et sociale de l'apprenant. Sans cela, nous allons nous détacher de ce qu'ils sont, de ce que nous sommes, et un fossé va se creuser que nous n'arriverons jamais à combler par quelque technique d'apprentissage que ce soit. S'intéresser au milieu psychologique, culturel, social dont sont issus nos étudiants et reconnaître qu'ils nous arrivent avec leurs *a priori* concernant la mathématique ou l'orthographe me paraît une source de remise en question permanente des techniques à mettre en place par tout enseignant, quel qu'il soit. En tout cas, un apprentissage psychologique et social devrait être intégré dans toutes les formations d'enseignants.

Deuxièmement, je crois qu'il n'y aura pas d'enseignement productif ou efficace sans équipes pédagogiques. Il faut mettre en commun nos savoir-faire pour amener les enfants à dominer des connaissances qui leur seront indispensables pour assumer leur cursus scolaire. Bien sûr, il faut pour cela que chaque enseignant ait confiance en son collègue d'une autre discipline. Il faut ouvrir les portes des classes et travailler en équipe multidisciplinaire. Il faut organiser des moments de rencontre entre l'enseignant de la mathématique et celui de la langue, des sciences, des cours techniques. Je connais des enseignants qui travaillent en interdisciplinaire, surtout dans l'enseignement technique et professionnel. Au début de l'année scolaire, ils partent d'un cadastre des connaissances de mathématiques à appliquer dans un cours d'électricité, de cuisine, etc. Une telle approche est toujours bénéfique pour tout le monde :

pour l'étudiant qui se sent encadré par deux ou trois professeurs – s'il s'en étonne au début, il insiste ensuite pour que cela continue – pour les enseignants qui se parlent et pour l'école qui offre un projet cohérent. Les compétences en communication sont essentielles pour décroquer au maximum des compétences qui, tout compte fait, ont pour base la construction d'un raisonnement et d'une justification.

Troisièmement, je crois qu'un enseignant est avant tout un technicien de la communication du savoir, du transfert des connaissances. Je suis en désaccord avec le rapport sur ce point : il est vrai que le métier d'enseignant est une magnifique vocation mais il ne faut pas seulement avoir la vocation, il faut aussi avoir vraiment la volonté de réfléchir à ce que l'on va mettre en place, d'adapter cette vocation à un souci de rigueur, de réflexion et, disent certains, de préparation. À ce propos, je tiens à préciser que les meilleures leçons que j'ai données n'étaient pas celles que j'avais le mieux préparées mais celles où nous nous sommes trouvés à l'unisson d'un objectif commun, où nous avons permis à un enfant de progresser, où nous avons trouvé le « truc ».

Je crois que, dans les mesures de fins de carrière, on pourrait aussi faire en sorte de promouvoir le transfert des acquis aux autres enseignants. Ce n'est pas simple car l'enseignant est par essence individualiste, ce qui est parfois très dommageable pour les étudiants.

La vocation est essentielle, mais la réflexion l'est également. L'aide des formateurs évoquée tout à l'heure par la ministre est bien entendu également très importante. On échoue parfois et on se demande pourquoi. Il conviendrait à certains moments d'en parler et de voir comment retravailler la question.

C'est merveilleux de pouvoir parler pendant des heures de pédagogie dans cet hémicycle où l'éducation constitue la base et l'essentiel de notre travail. Enseigner, c'est travailler sur l'avenir.

M. le président. – La parole est à Mme Cassart.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le président, je le dis d'emblée, je partage dans une large mesure l'analyse proposée par M. Bayenet sur l'apprentissage de la mathématique. La désormais fameuse enquête PISA a prouvé à suffisance que nos élèves sont moyens en mathématiques et en résolution de problèmes ; elle a aussi et surtout démontré la dispersion des performances en fonction des filières d'enseignement. Nous avons déjà observé la même tendance pour

les matières scientifiques et en langue maternelle. Pourquoi les résultats seraient-ils différents en mathématiques ?

Cependant, plusieurs problèmes exposés dans le rapport introductif sont connus de longue date, et je voudrais souligner quelques points mis en évidence voici quinze ans par le rapport « Danblon ».

L'éducation mathématique forme un tout. Elle ne peut être conçue ni par tranches horizontales – maternel, primaire, secondaire inférieur, secondaire supérieur – ni par tranches verticales – algèbre, géométrie, etc. Les commissions de programmes doivent donc avoir une vue globale du problème.

L'écueil majeur est la perte de sens. Les activités soumises aux élèves apparaissent gratuites. On résout des équations pour le plaisir sans savoir à quoi cela sert. Il en résulte l'absence de réflexion et de motivation.

Les manuels existants – qui conditionnent largement la pratique des enseignants – sont loin d'avoir respecté les principes mis en avant lors de la réforme de 1980. Il faut de nouveau insister sur la nécessité de résoudre les problèmes, de penser mathématiquement, de faire ressortir le statut particulier des mathématiques par rapport aux sciences de la nature et aux sciences humaines, d'apprendre à s'exprimer et à communiquer, d'enseigner les mathématiques en les situant dans leur contexte historique.

Il faut revoir la formation initiale des enseignants afin de leur permettre d'appliquer la pédagogie des situations et, enfin, organiser systématiquement la formation continuée. Ces constats datent de quinze ans et restent d'actualité !

Le rapport 2005 note que dans le secondaire, le cours de mathématiques est souvent perçu par les élèves comme inabordable et inutile. Comme en 1989 !

Pour les manuels scolaires : « L'absence de manuels scolaires prive souvent l'apprentissage de la plus élémentaire logique ». Ce constat est vieux de quinze ans !

En ce qui concerne la formation des enseignants, le rapport pointe le nombre particulièrement restreint de formations continuées ou de recyclages en maths : c'était déjà l'une des remarques principales du rapport « Danblon ».

Ajoutons à ces problèmes, qui n'ont toujours pas été résolus, la réduction et la dispersion du temps scolaire mais aussi le manque de matériel didactique, et l'on en arrive à la situation actuelle. Les solutions préconisées par notre collègue appa-

raissent de bon sens, surtout en ce qui concerne les manuels scolaires et la formation des enseignants... mais cela, on le disait déjà en 1989 !

M. Bayenet propose également de charger quelques experts et enseignants de terrain de créer un curriculum à l'usage des enseignants.

Dans cet esprit, je me permets de rappeler que le rapport « Danblon », encore lui, fut approuvé en 1989 par l'ensemble des milieux mathématiques belges : Société mathématique de Belgique, membres mathématiciens de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, Société belge des professeurs de mathématiques d'expression française. Malgré cet appui impressionnant, le ministère ne prit aucune initiative aboutissant à la création d'un Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques, comme cela existe dans d'autres pays.

Il fallut que des mathématiciens universitaires ainsi que des représentants d'autres milieux de l'enseignement des mathématiques s'unissent pour créer, en 1992, un Centre de recherche sur l'enseignement des mathématiques (CREM) dont les activités ont reçu un accueil favorable dans la plupart des milieux concernés. Fruit d'une initiative privée, le CREM fonctionne grâce à des fonds publics : pourquoi ne pas s'appuyer sur cette structure existante pour envisager la mise en place de solutions durables aux problèmes récurrents de l'enseignement des mathématiques ?

Je voudrais vous redire avec force que le rapport « Danblon » attirait déjà de manière plus globale l'attention sur le statut moral et matériel des enseignants.

Par ailleurs, pour faire un parallèle avec l'intervention de M. Reinkin, revenons un instant sur le chapitre 4, par exemple, où je trouve que vous faites preuve d'un peu trop de partialité dans les exemples choisis. Certes, le matériel présenté a démontré son efficacité. Mais il n'y a pas que cela. Il est par exemple étonnant, et même dommageable, de ne relever dans votre rapport aucun exemple d'outils justement réalisés par le CREM, pourtant financé par la Communauté française.

Cette partialité découle-t-elle du choix des collaborateurs ayant œuvré à la réalisation de ce rapport, elle-même également « orientée » ? J'en veux pour exemple l'absence de collaboration directe ou explicite avec des institutions comme le CREM, la Société belge des professeurs de mathématiques et, bien sûr, l'Inspection de mathématique. Je trouve ce manque d'ouverture particulièrement dommageable et nuisible au rapport dès lors qu'il constitue une forme de prisme condition-

nant sa lecture. Il me paraît en effet que celui-ci gagnerait en légitimité s'il constituait un reflet plus pluraliste de l'enseignement des mathématiques en Belgique.

Sauf erreur d'interprétation due à une lecture inattentive de ma part, nous pourrions nous étonner de ne pas voir dans ce rapport un passage consacré à l'importance du travail quotidien de cette matière, voire du *drill* d'exercices, activité rébarbative certes, mais néanmoins nécessaire. Cela nous donne l'occasion de rappeler une demande formulée par Mme Cornet dans la proposition de décret, à savoir le retour des devoirs à domicile dès l'enseignement fondamental.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – C'est aujourd'hui que j'apprends que le MR les avait supprimés ! Il ne me semblait pas qu'ils avaient été interdits.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Madame Corbisier, je pense que vous pourrez aborder ce sujet lorsque vous aurez la parole. Je souhaite terminer mon intervention !

En marge de ce débat, il serait intéressant de revenir sur la problématique de l'enseignement des mathématiques au second degré de l'enseignement secondaire. En effet, parmi les acteurs de terrain, professeurs et chefs d'établissement, il y a une grande convergence pour constater une baisse, depuis une dizaine d'années, du niveau de l'enseignement des mathématiques au deuxième degré de transition de l'enseignement secondaire, avec des répercussions sensibles au troisième degré de cet enseignement, et cela contrairement à l'avis de certains idéologues.

Auparavant, il existait, dans tous les réseaux, deux niveaux de cours de mathématiques au deuxième degré, l'un comportant quatre heures et l'autre six heures par semaine, avec des programmes distincts sur certains points de matière.

Le passage à un seul niveau de cours comportant, pour tous, cinq heures a causé ce nivellement par le bas. Le fait de mélanger tous les élèves dans un seul cours, sans possibilité de choisir une option répondant aux besoins et aux motivations de ceux qui veulent opter pour un cours fort au troisième degré en vue de certaines études supérieures, a entraîné deux catégories d'élèves : ceux qui sont motivés par les mathématiques et ceux qui ne le sont pas.

Ces derniers ne trouvent pas le menu qui leur convient, les professeurs étant obligés de naviguer entre deux eaux pour essayer de sauver les meubles comme ils le peuvent, ce qui cause la perte de niveau évoquée plus haut et engendre en

même temps de nombreux échecs chez les élèves les moins motivés. Dans l'un des réseaux, le taux d'échecs au deuxième degré de transition se trouve proche de 25 %.

Le système actuel, conforme à certaines conceptions purement idéologiques, sans doute généreuses mais totalement irréalistes, ne fonctionne donc pas car ni les élèves ni les professeurs ne sont à même, pour l'instant, de l'utiliser valablement.

Il faut rappeler que le but de la structure 6-4 heures était d'aider les élèves à mieux s'orienter. Le deuxième degré constituait le degré d'orientation, sans pour autant stigmatiser les élèves par rapport aux mathématiques, donnée que certains idéologues ont oubliée. Par ailleurs, le choix posé par certains élèves en troisième année pouvait être modifié en quatrième année. Il me semble que l'on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur ce thème dans le débat qui débute aujourd'hui.

M. le président. – La parole est à M. Miller.

M. Richard Miller (MR). – Petite précaution préliminaire : contrairement à ma réputation, je ne suis pas uniquement poète, j'ai également étudié les mathématiques à un haut niveau. Durant mes études de philosophie à l'ULB, j'ai été amené à passer un examen sur la nature des nombres et un autre relatif à la mécanique quantique !

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de notre collègue Bayenet, qui a mentionné bon nombre d'éléments importants. Le fait que cet exposé relatif à l'enseignement de la mathématique ait pu être présenté à la tribune de notre assemblée, qui n'a pour compétences politiques et institutionnelles que les matières personnalisables, c'est-à-dire humaines, n'est pas sans effet sur le contenu de ses propos.

Vous avez insisté à plusieurs reprises, monsieur Bayenet, sur le caractère humain des mathématiques. Les chiffres ne sont pas des entités froides et les sciences ne sont pas seulement des éprouvettes. Il s'agit de créations humaines. Le fait qu'il existe des nombres appelés « imaginaires » le démontre bien, puisque ceux-ci fonctionnent dans la résolution d'équations.

J'ai voulu prendre la parole à la suite de l'intervention de Mme Corbisier, que j'apprécie beaucoup mais avec qui je suis en désaccord sur ce point. Son raisonnement concernant le fait qu'il y aurait plus d'étudiants en sciences humaines qu'en sciences mathématiques, car celles-ci seraient plus difficiles, me semble un peu court.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). –

J'ai dit que j'expliquais la plus grande inscription des étudiants en sciences humaines par les difficultés du monde dans lequel nous vivons et le besoin des jeunes d'y répondre.

M. Richard Miller (MR). – Peut-être vous ai-je mal entendue et peut-être étions-nous dès lors fait pour nous rencontrer, même politiquement ! (*Sourires*) Je tenais à dire que les étudiants en sciences humaines prennent à cœur les difficultés de notre société et étudient celles-ci pour pouvoir y apporter des réponses. Dans leur apprentissage, leur formation, leur travail et leurs recherches, ils doivent faire appel aux mathématiques, raison pour laquelle ils suivent des cours dans cette discipline. Il est beaucoup plus difficile de comprendre pourquoi des êtres humains commettent des génocides que de résoudre le théorème de Pythagore. Il n'existe pas de programme informatique qui résolve les enjeux politiques. Au vu de la difficulté de réussir la société multiculturelle, pluriethnique et mondialisée, nous aurons grand besoin des sciences humaines, y compris des outils mathématiques qu'elles utilisent dans leurs analyses.

C'est pourquoi les références de M. Bayenet à la dimension civique et citoyenne des mathématiques ne peuvent être passées sous silence. Il s'agit non pas d'un aspect superficiel de sa réflexion, mais d'un élément fondamental. En restant attentif aux aspects pédagogiques, j'insiste toutefois sur la dimension humaniste des mathématiques.

Comme on l'a dit précédemment, tous les grands penseurs qui ont fait avancer la cause humaniste et la démocratie ont aussi été des mathématiciens, à commencer par les Grecs. On évoque souvent le miracle grec. Cela n'a pourtant rien à voir avec le miracle, la magie ou le hasard, mais c'est le fruit de l'intelligence humaine. C'est aussi le résultat de la convergence d'un ensemble d'éléments à un moment précis de l'histoire du développement de l'humanité. C'est au sein de la cité et de la démocratie grecques que l'esprit scientifique a pu naître et se développer, en ce compris l'étude des mathématiques.

Je vous rappelle que Platon avait écrit à l'entrée de son école : « N'entre pas ici qui n'est pas mathématicien ». Cela m'amène à demander à M. Bayenet, chef de groupe PS au parlement wallon et membre éminent de notre assemblée, quelle sera son attitude quant à la création d'un cours de philosophie et de civisme dans l'enseignement secondaire lorsque la proposition de décret viendra en commission. Vous avez abordé à plusieurs reprises, monsieur Bayenet, l'enseignement de la philosophie et souligné son importance dans l'enseignement des mathématiques et de la formation

civique des enfants. Je serai donc attentif à vos propos pendant les travaux de commission et en séance publique.

De récents événements nous amènent à comprendre qu'il faut offrir du sens aux jeunes. Il peut être apporté, certes par la mathématique, mais aussi par l'enseignement de la philosophie, des sciences religieuses, du respect de l'autre. Si nous n'en tenons pas compte, nous aurons manqué quelque chose.

M. Bayenet évoquait la création artistique en parlant des mathématiques. Il a tout à fait raison : l'art n'a pas commencé par une représentation figurative, mais bien par une représentation abstraite.

Enfin, j'ai entendu avec beaucoup de plaisir M. Bayenet citer Stendhal. Je suis certain qu'il a lu l'abécédaire du socialisme publié par le secrétaire administratif de son parti!

M. Léon Walry (PS). – Si vous voulez organiser votre transfert, n'allez pas si loin, ce n'est pas nécessaire!

M. Richard Miller (MR). – Non, non! ce n'est pas nécessaire! J'étudie de près ce que les socialistes disent et pensent. Votre abécédaire réserve plusieurs pages à Stendhal. Dans un souci d'honnêteté intellectuelle, je tiens simplement à rappeler que Stendhal était un libéral se revendiquant du parti libéral et du projet de société libéral.

M. le président. – La parole est à Mme Derbaki Sbaï.

Mme Amina Derbaki Sbaï (PS). – J'ai voulu m'insérer en dernière minute dans ce débat, bien que je n'aie jamais exercé ce métier. Je n'entre-rais donc pas dans la dimension technique du problème.

Je tiens à remercier M. Bayenet pour ce rapport. Je voudrais aussi vous rassurer. En effet, s'il y a trente ans, les tables logarithmiques devaient être connues par cœur, les thèmes et versions latines étaient, elles aussi, bien plus conséquentes. Et si les faiblesses en mathématiques ne concernaient que quelques élèves par classe, la tendance semble s'être inversée de nos jours.

Le niveau de notre enseignement se dégrade donc considérablement, malgré les efforts des différents exécutifs communautaires. Plus leurs tentatives se multiplient, plus le niveau des élèves se détériore. Alors, regardons-nous vraiment dans la bonne direction? Ne menaçons-nous pas la qualité de notre enseignement à force d'innovations? Etre progressiste implique peut-être parfois de savoir préserver tel quel ce qui n'a pas besoin de

changement. Certaines améliorations sont certes louables, mais penchons-nous de manière rétrospective sur les causes de la carence de notre système éducatif.

Je ne tiens pas à susciter de levée de boucliers. Je doute cependant qu'un débat sur les mathématiques ou le français puisse influencer de manière conséquente sur le résultat de nos élèves à court ou moyen terme. Je pense que nous devrions plutôt responsabiliser nos enseignants, leur rendre la place qu'occupaient ceux qui formèrent plusieurs générations de mathématiciens, de physiciens, de philosophes, d'ingénieurs... Cette place du maître n'existe plus aujourd'hui. Les parents, eux aussi, doivent être responsabilisés.

En effet, si nos enfants semblent angéliques à la maison, peut-être est ce parce qu'ils occupent leur temps libre aux jeux vidéo, au téléphone, à Internet, au détriment de leurs devoirs. À l'école cependant, leur métamorphose s'opère aisément, en l'absence de ces outils « salvateurs », et surtout, en l'absence d'intérêt, et même d'éveil d'intérêt pour l'école.

Alors, l'augmentation du budget alloué à l'enseignement des mathématiques ne constitue pas, d'après moi, une solution. Une réflexion méthodologique serait peut-être plus à-propos. Le renforcement de l'apprentissage du français serait également bénéfique pour les mathématiques comme pour tout autre cours. Sans une maîtrise optimale du français, les élèves ne pourront apprendre les autres matières. Alors, innovez, certes, mais laissez avant tout les professionnels apporter les améliorations qu'ils jugent nécessaires!

N'est-ce pas le mode de consommation qui s'est transformé et a laissé les élèves devant un seul choix : consommer autre chose que de la connaissance, sans distinction entre les matières?

Nous devons trouver une autre réponse que celle de nous focaliser sur telle ou telle matière. Ce n'est pas aux causes qu'il faut s'attacher car elles sont nécessaires à la continuité et à la viabilité de notre système économique. Intéressons-nous plutôt au formatage de l'enseignement, de manière à valoriser les aptitudes de nos enfants en leur permettant de suivre un enseignement adapté à leur vie de tous les jours.

M. le président. – Monsieur le rapporteur, nous attendons vos conclusions cet après-midi.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 13 h.*

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de M. Jean-François Istasse, président

– *La séance est ouverte à 14 h 40.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. Janssens, Roelants du Vivier, en mission à l'étranger ; M. Ancion pour raisons de santé ; Mme Bonni, empêchée.

2 Rapport du gouvernement de la Communauté française relatif à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le rapport relatif à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Ce document sera imprimé sous le n°188 (2005-2006) no1. Il a été envoyé à la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse.

3 Ordre des travaux

M. le président. – À la demande de l'auteur, l'interpellation de Mme Bertieaux à Mme Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative aux « conclusions des états généraux de la Culture » est retirée.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé.

4 Questions d'actualité (article 65 du règlement)

4.1 Question de Mme Cornet à M. Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports relative à « la clause des contrats d'affiliation Sodexho prévoyant des frais pour prestation de service à charge des clubs sportifs dans le cadre de l'initiative chèque sport »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions (*Assentiment*)

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Il me revient que les clubs qui recevraient des chèques sport devraient céder 3 % des montants de ceux-ci à la société Sodexho pour couvrir les frais administratifs. Cela n'est jamais apparu dans aucune de vos communications ni dans aucun des documents à notre disposition.

Ces 3 % étaient-ils prévus dans vos conventions ou s'agit-il d'une pure invention de la société Sodexho ?

Mme Véronique Cornet (MR). – Je voudrais ajouter aux propos de Mme Corbisier que vous avez, avec votre collègue Christian Dupont, fait la promotion de cette opération chèques sport en affirmant que la Communauté française et l'autorité fédérale en assuraient le financement et qu'aucune contribution ne serait demandée aux clubs sportifs.

Or, ces derniers auraient reçu un courrier de Sodexho leur réclamant 3 % de frais. Ce n'est pas ce qui ressortait de votre opération de publicité. Sur le site Internet de Sodexho, M. Dupont et vous-même signez un courrier précisant que cette société s'associe à votre démarche et ne réclame aucuns frais aux clubs. Qu'en est-il exactement ?

M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Ces deux questions m'offrent l'opportunité de mettre fin à un canular. Je vous confirme que le chèque sport de la Communauté française n'entraîne aucuns frais. Compte tenu du caractère social de l'opération, il a été convenu avec Sodexho qu'elle renonçait à percevoir ces 3 %, qui en soi sont assez dérisoires.

Un courrier, envoyé par cette société à l'ensemble des clubs utilisateurs des chèques, en distingue trois types : le chèque sport et culture émis par Sodexho, un deuxième type de chèque sport et le chèque sport de la Communauté française. Il précise clairement que ce dernier est le seul entiè-

rement gratuit.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – S'il s'agit d'un canular, je vais m'empresse de le faire savoir. Je ne partage pas le terme « dérisoire » utilisé par le ministre. Ces 3 % ne sont pas dérisoires pour un club situé dans un quartier socialement défavorisé et qui reçoit énormément d'enfants. Je me réjouis néanmoins de ce que le chèque sport de la Communauté française soit gratuit.

Mme Véronique Cornet (MR). – Je ne suis pas aussi satisfaite que Mme Corbisier. Le ministre a produit un courrier qui est effectivement le courrier type que Sodexho adresse aux clubs sportifs. Le problème vient du contrat qui y est annexé et dont la troisième clause est libellée comme suit : « Les parties conviennent du mode de remboursement suivant : le remboursement a lieu par virement bancaire dans un délai de quinze jours ouvrables suivant la réception de la remise des chèques à Sodexho, moyennant une prestation de service de 3 %, TVA exclue, déduite du montant total des chèques à rembourser. »

J'en déduis que le ministre se satisfait un peu vite des réponses que lui écrit son cabinet. Plutôt que de produire le courrier adressé aux clubs sportifs qui précise qu'aucune commission ne sera prélevée lors du remboursement des chèques-sport, il ferait bien de lire le contrat annexé à ce courrier, contrat que les clubs sportifs doivent renvoyer dûment signé avant de pouvoir bénéficier des chèques-sport. J'en conclus que se pose un problème et j'invite le ministre à le régler dans les meilleurs délais, dans l'intérêt des clubs sportifs.

4.2 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Marie Arena, ministre-présidente de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative à « la demande de solidarité de la Commission communautaire française »

Mme Caroline Persoons (MR). – Vous n'ignorez pas la situation difficile, voire catastrophique, dans laquelle se trouve la Commission communautaire française (Cocof). Les membres de son Conseil se demandent comment payer les subsides aux associations et les salaires des fonctionnaires d'ici la fin de l'année. Son ministre-président, M. Cerexhe, et sa ministre des finances, Mme Huytbroek, demandent depuis plusieurs mois une preuve de solidarité des entités fédérées francophones. Cet appel a été réitéré ce week-end par la ministre et Mme Dupuis. Même M. Moureaux, à l'occasion des fêtes de la Communauté française, a réclamé un peu de compréhension.

M. Cerhexe, président du collège de la Cocof,

vous aurait adressé une demande par courrier. Je désirerais savoir en quoi elle consiste. Aucune solution aux problèmes financiers des francophones de Bruxelles ne semble se dégager, ni de l'examen budgétaire de la Cocof, ni de celui de la Communauté française. Les accords de la Saint-Quentin pèsent lourd pour la Cocof qui n'a pas de recettes propres. Ce point est-il repris à l'ordre du jour de la réunion conjointe des gouvernements de ce vendredi ?

Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Nous n'avons pas reçu de courrier de la Cocof nous demandant une solidarité accrue. Si un tel courrier devait nous parvenir, nous l'examinerions avec attention.

Cependant, la situation de la Communauté française ne lui permet pas d'augmenter l'effort pour les entités fédérées. En outre, ce type de discussions ne peut avoir lieu que conjointement avec la Cocof, la Communauté et la Région wallonne.

Il y a quelques semaines, lorsque le gouvernement fédéral a demandé aux entités fédérées de fournir un effort, nous avons obtenu l'indemnisation de la Cocof et de la Communauté française, et la diminution de la participation de la Région bruxelloise. Nous avons réussi à faire supporter l'ensemble de cet effort par la Région wallonne. Notre situation actuelle ne nous permet en effet pas de fournir un effort supplémentaire.

Mme Caroline Persoons (MR). – Je m'étonne que les membres du collège de la Cocof n'aient pas pris contact avec vous. Par ailleurs, il est vrai que ces discussions doivent avoir lieu entre les trois entités. Il est du reste déplorable qu'il n'y en ait pas plus souvent et qu'aucun ministre bruxellois ne soit présent aux séances de ce parlement.

Par ailleurs, on peut regretter que 20 % de l'effort financier de la Région wallonne en faveur de Bruxelles aient été attribués à la Commission communautaire flamande.

Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Je tiens à souligner que Mme Fadila Laanan représente la Communauté française et la Cocof. Par ailleurs, la discussion tripartite que nous avons eue a justement permis une prise en charge plus importante par la Région wallonne de ces efforts, ce qui a permis d'alléger la charge de Bruxelles.

Mme Caroline Persoons (MR). – Mme Fadila Laanan n'est ministre ni de la Cocof ni de la Région bruxelloise.

4.3 Question de Mme Simonis à Mme Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale sur « la situation du non-marchand »

Mme Isabelle Simonis (PS). – Il y a quelques jours, l'ensemble des organisations patronales et syndicales représentatives du secteur non marchand en Communauté française nous a adressé un appel vibrant. Je ne voudrais pas préjuger des débats budgétaires qui s'engageront, demain, dans les commissions, toutefois une question simple se pose : quel est le calendrier du gouvernement pour faire du secteur non marchand une priorité ?

Madame la ministre-présidente, vous dites que ce secteur vous tient à cœur. Il est temps de lui donner un signal fort et précis. Il y va de la crédibilité des engagements et des promesses formulés par le gouvernement en début de législature.

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Le secteur non marchand est un secteur important, aux yeux de l'ensemble du gouvernement. Il rend à la population des services essentiels et des personnes de qualité y travaillent. Il concerne plus particulièrement les compétences de Mme Catherine Fonck, pour le secteur sanitaire, et de Mme Fadila Laanan, pour le secteur socio-culturel.

La Communauté française est en recul : la Cocof, la Région wallonne ou le fédéral offrent au personnel des échelles barémiques plus avantageuses. Il est dès lors difficile de conserver des personnes de qualité. Nous avons rencontré les travailleurs confrontés à ces difficultés. Nous nous fixons deux objectifs. Il s'agit, d'abord, de finaliser la mise en œuvre de l'accord 2005. Nous nous sommes engagés à ce que, d'ici à décembre 2005, tous les accords pris soient exécutés. Pour rappel, les moyens alloués au secteur non marchand dans l'ajustement budgétaire 2005 s'élèvent à plus de huit millions d'euros. Ils seront utilisés jusqu'au dernier centime.

Il s'agit ensuite de lancer la négociation d'un nouvel accord 2006-2009 avec pour objectif de tendre vers l'application de la 305.1. Une analyse précise, secteur par secteur, sera établie. Nous proposons qu'un décret fasse du cadastre une base pérenne pour l'analyse du secteur non marchand. D'ici à mars 2006, lorsque nous disposerons des résultats de ce travail d'analyse, nous nous engageons à conclure un accord qui sera traduit dans l'ajustement budgétaire 2006.

Mme Isabelle Simonis (PS). – Je prends bonne note des réponses de la ministre-présidente sur

l'engagement tenu en vertu de l'accord 2005 et donc, sur le travail effectué dans l'ajustement budgétaire 2005. Par ailleurs, en ce qui concerne l'accord 2006-2009, j'entends l'engagement de l'ensemble du gouvernement de dégager des marges pour les négocier au moment de l'ajustement 2006. Il serait bon de continuer à négocier de manière très dynamique et en pleine confiance avec le secteur pour que la compréhension soit totale.

4.4 Question de M. Yves Reinkin à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, relative au « remplacement des enseignants malades »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Nous avons découvert les chiffres des congés de maladie dans l'enseignement. Si la maladie n'est jamais une bonne nouvelle, nous pouvons toutefois nous réjouir de constater, d'une part, qu'il n'y a pas plus d'absence pour maladie en Communauté française qu'en Communauté flamande et, d'autre part, que l'enseignement n'est pas plus touché que les autres secteurs.

La question qui se pose néanmoins est celle du remplacement des enseignants lorsque l'absence excède 10 jours (71 % des cas). Ce remplacement n'est en effet pas systématique : dans 21 % des cas, il n'y a pas de remplacement faute de personnel disponible. Je souhaiterais connaître les solutions envisagées pour simplifier le système de remplacement et garantir la présence d'un enseignant dans chaque classe. Plus globalement, je souhaiterais connaître les mesures envisagées pour améliorer les conditions de travail des enseignants. Il est en effet avéré que celles-ci sont, bien souvent, à l'origine des maladies et donc des congés de maladie.

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – La question est vaste. En ce qui concerne les absences de plus de dix jours – pour lesquelles un remplacement est légalement prévu – le chiffre de 21 % de malades non remplacés s'explique, d'une part, par la pénurie d'enseignants dans les matières concernées et, d'autre part, par le caractère précaire des remplacements.

Prenons l'exemple des professeurs de langues. Ce secteur connaît actuellement une pénurie. Il est donc d'autant plus difficile de trouver des professeurs de langues prêts à assurer des intérimaires. La France, qui rencontre le même problème, développe actuellement des pools d'intérimaires. Nous étudions actuellement leur mode de fonc-

tionnement afin d'en évaluer l'efficacité. L'application d'un tel système à la Communauté française – lorsque le remplacement est légalement prévu – ne pourrait que rendre notre enseignement plus efficace.

Je précise que notre réflexion portera en priorité sur l'enseignement fondamental, non par principe, mais parce que l'absence d'un enseignant dans le fondamental perturbe davantage l'organisation des cours que dans le secondaire. Dans ce dernier cas, elle se manifeste par tranches horaires.

En ce qui concerne les conditions dans lesquelles exercent les enseignants, nous travaillons actuellement sur le dossier des bâtiments scolaires. Il est exact que les conditions environnementales sont l'un des éléments générateurs de difficultés pour les enseignants. Le statut est un autre élément susceptible d'améliorer les conditions de travail des enseignants.

Tous ces dossiers, dont le traitement était prévu dans le cadre du Contrat pour l'école, sont en chantier. Vous n'ignorez toutefois pas qu'il s'agit de dossiers complexes, tant d'un point de vue technique qu'en ce qui concerne les négociations auxquelles ils donnent lieu. Selon moi, ils doivent être traités dans la sérénité et faire l'objet d'un balisage précis.

Je comprends votre inquiétude et je pense que tous partagent cette préoccupation.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Monsieur le président, je remercie la ministre de sa réponse. Étant enseignant, je comprends la difficulté du dossier. Il n'est pas aisé de remplacer des enseignants quand il n'y a pas de candidat. Je me réjouis de lire l'analyse qui sera faite sur l'organisation en France. Il faut aussi tenir compte de l'enjeu budgétaire. Lorsque l'on procède à des remplacements, il faut payer deux fois.

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Il est question d'absences de plus de dix jours.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – En ce qui concerne les conditions de travail, vous avez parlé, madame la ministre, de bâtiments scolaires où il n'est pas toujours agréable de travailler. Quant au statut, il est aussi important. Je voudrais toutefois insister sur le fait qu'un enjeu majeur est la revalorisation du métier. Il faut que celui-ci soit reconnu et valorisé dans notre société. De nombreux enseignants vivent mal leurs conditions de travail, notamment du fait du peu de respect que leur marquent les enfants et les parents. Il faut mener une réflexion globale sur le problème.

4.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, concernant « l'immersion linguistique en Communauté française »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, dans cette assemblée ou en commission, la situation de l'immersion linguistique. Vous m'avez répondu, madame la ministre, que vous aviez sollicité de l'Inspection un rapport permettant de faire le point sur le passé, de tirer des conclusions de la situation existante, mais aussi de lancer des perspectives d'avenir. Selon les derniers renseignements reçus en commission, ce rapport devait vous être remis pour la fin octobre. Nous sommes à la fin du mois de novembre et un vent favorable m'a signalé que ce rapport serait en votre possession.

En premier lieu, madame la ministre, je voudrais vous demander de confirmer le dépôt de ce rapport et, dans l'affirmative, de nous dire vos premières conclusions, même si le débat se fera en commission, comme chacun l'avait souhaité.

En deuxième lieu, je voudrais vous demander, dans l'éventualité où vous seriez en possession du rapport, de le soumettre au parlement dans les meilleurs délais afin que nous puissions en débattre.

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Un vent favorable vous a apporté la bonne nouvelle. Nous avons effectivement reçu, de manière non officielle, le rapport sur l'immersion linguistique. Nous attendons sa réception officielle par l'administration. Nous procédons actuellement à sa lecture et certaines pistes sont déjà examinées, comme l'établissement de définition de certaines balises de l'enseignement en immersion linguistique. En effet, certains établissements se disent en immersion alors que l'on n'y consacre que quatre heures par jour.

Un accord a été passé avec Mme Julie de Grootte, présidente de la commission de l'Éducation, pour que le rapport soit remis à la commission au plus tard le 19 décembre, nous devons en effet tenir compte du travail budgétaire à réaliser en priorité.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne peux que me réjouir de cette réponse. Nous pourrions travailler sur ce dossier. Je brûle d'impatience de lire le rapport. Le plus tôt sera le mieux !

4.6 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, et à Mme Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « la concurrence entre les salons d'orientation »

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la ministre-présidente, je vous avais interrogée en décembre 2004 sur la tenue simultanée, à Bruxelles, de deux salons d'orientation aux études supérieures et universitaires destinés aux futurs étudiants. Vous aviez alors déclaré partager ma préoccupation. En effet, deux salons se tenant en même temps se font en quelque sorte concurrence, et il n'y avait pas nécessairement d'information cohérente sur ce qui pouvait être diffusé par leurs organisateurs.

Vous m'aviez également fait savoir que vous alliez prendre contact avec les organisateurs de ces salons afin d'envisager pour cette année un partenariat de sorte que pareille situation ne se reproduise plus. Or, j'apprends par la presse que, du 24 au 26 novembre, deux salons d'orientation aux études supérieures et universitaires se tiendront en même temps à Bruxelles, l'un organisé par le SIEP et l'autre par Orienta. Nous nous retrouvons donc dans la même situation que l'an passé.

Quels contacts avez-vous eus cette année afin d'éviter cette situation ? Les choses évoluent-elles de manière que cela ne puisse plus se reproduire l'an prochain et qu'il y ait désormais un véritable partenariat en matière d'information pour les étudiants ? Selon la presse, l'un des salons ferait valoir le fait qu'il est le seul événement donnant une véritable orientation dans les études supérieures et universitaires en Communauté française, et qu'il a pour ce faire la caution de la ministre Simonet. Cette information est-elle exacte ?

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – En ce qui concerne l'information sur les filières d'orientation, un salon a effectivement été organisé voici quelques années à Bruxelles par Orienta. Le SIEP organisait quant à lui quatre salons d'information en Région wallonne.

Le salon Orienta, en tant qu'organisation purement privée, ne percevait aucun subside de notre Communauté, à la différence du SIEP qui en recevait pour les salons organisés en Région wallonne. En 2004, le SIEP a reçu des subsides destinés à l'organisation d'un salon supplémentaire et a décidé de le réaliser à Bruxelles, presque au même

moment que le salon Orienta. D'où mon initiative de rencontrer les deux opérateurs afin d'envisager la possibilité d'établir un partenariat entre eux. Il faut savoir que, si le SIEP est un salon dépendant de subsides publics, Orienta est, quant à lui, un salon organisé sur la base de capitaux purement privés. Inutile de vous le rappeler, je n'ai dès lors aucun pouvoir pour leur imposer quelque décision que ce soit !

Malgré de nombreuses discussions, le partenariat n'a pu se faire, les deux organisateurs ayant souhaité garder leur autonomie. Cela signifie pratiquement que le SIEP avait bien la possibilité d'organiser son salon comme auparavant, et qu'Orienta, en tant qu'opérateur privé, pouvait prendre la décision de le faire au moment qu'il jugeait le plus opportun, simultanément avec le SIEP ou non.

Comme je l'ai déjà dit à M. Crucke, je suis pour la liberté d'expression et d'action du secteur privé. Je n'ai donc pas la possibilité d'imposer à un acteur du secteur privé la décision d'organiser ou de ne pas organiser un salon.

Le SIEP organise donc son salon au même moment qu'Orienta, l'un au Heysel, l'autre à Tour et Taxis. L'important reste l'information donnée aux élèves. Nous avons émis une circulaire pour les écoles les informant qu'une navette est organisée entre les deux salons. Ce n'est certes pas la meilleure solution mais je ne peux empêcher un opérateur privé d'organiser son salon.

Nous travaillons actuellement sur un cahier des charges sur l'information de l'orientation des élèves à Bruxelles. Nous espérons que cette procédure aboutira, et je la proposerai au gouvernement. Ce cahier des charges représentera notre point de vue sur l'organisation d'un salon et nous permettra de choisir l'opérateur le plus à même de le réaliser. Mais ceci n'empêchera toutefois pas un opérateur privé d'organiser son propre salon d'information. Je ne peux pas garantir que deux salons n'aient pas lieu simultanément. Nous avons tenté en vain de mettre en accord les responsables d'Orienta et du SIEP.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je vous remercie, madame la ministre-présidente, pour votre réponse. Il est important que la Communauté française vérifie la fiabilité des informations proposées dans les salons afin d'offrir aux élèves et à leurs parents une orientation correcte.

Vous aviez évoqué, l'année passée, la mise en place d'un service unique d'information et d'orientation. Celui-ci aurait pu trouver sa place dans le Contrat stratégique pour l'éducation. Je serai at-

tentive à l'évolution de ce dossier.

4.7 Question de M. Christophe Collignon à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé concernant « le mécontentement du secteur de la jeunesse »

M. Christophe Collignon (PS). – L'ensemble des parlementaires a reçu un courrier de la porte-parole des onze fédérations du secteur de l'Aide à la jeunesse. Ce courrier fait part de leur mécontentement sur le non-avancement de certains dossiers tels que le passage des AMO de catégorie 1 en catégorie 2 afin d'étoffer le cadre, l'augmentation des frais variables et les problèmes de régularité du versement des subventions. Ce courrier est interpellant car le secteur menace de ne plus participer aux réunions de concertation, ce pourrait être gênant pour le chantier que vous avez entrepris.

Je voudrais connaître votre point de vue.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – J'ai reçu une copie de ce courrier. J'ai vu des travailleurs du secteur de l'Aide à la jeunesse à mon cabinet. Leur demande de mieux subventionner les frais variables, destinés aux jeunes, est légitime puisque ceux-ci n'ont plus été indexés depuis de nombreuses années. J'en fais une priorité. Un arrêté devait permettre une indexation de 2 % à partir de juillet 2005. Il a malheureusement reçu un avis négatif de l'Inspection des finances en raison des contraintes budgétaires. Nous aurons l'occasion, en commission, de revoir les éléments qui expliquent les difficultés du budget de l'aide à la jeunesse.

Trois possibilités se présentaient : proposer une réduction linéaire au niveau des services de l'Aide à la jeunesse, supprimer les derniers agréments qui n'avaient pas été octroyés sur base structurelle, ou garder l'existant. J'ai opté pour cette dernière solution et nous pourrions en discuter.

La réalité du budget rend impossible le passage d'une AMO de catégorie 1 à une catégorie supérieure. J'ai néanmoins essayé de trouver des capacités supplémentaires en terme d'emploi en utilisant le plan Rosetta.

Tous les services recevront une partie de leurs subventions en décembre, avec correctif au mois de janvier. Je propose que nous discutons plus longuement en commission des aspects plus techniques du budget.

M. Christophe Collignon (PS). – J'avais perçu quelques débuts de réponse dans le budget que

nous aurons l'occasion de débattre ce jeudi. Je voudrais néanmoins que la ministre soit attentive au fait que ce secteur a besoin de moyens et qu'il est en pleine réforme. Quand on entreprend une réforme, le lien et la concertation sont importants.

4.8 Question de M. Senesael à Mme Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la santé, relative à « la surcharge importante des services du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse »

M. Daniel Senesael (PS). – Claude Lelièvre, délégué général aux droits de l'enfant, vient de remettre son rapport pour les années 2004-2005 aux autorités de la Communauté française. Il attire l'attention sur une série d'éléments. Un de ces éléments m'a particulièrement interpellé. J'en ai pris connaissance dans la presse. On sait que les institutions en charge de l'accueil des enfants sont saturées et que les enfants délinquants ou maltraités ne trouvent plus de place en institution. J'ai lu que certaines autorités plaçaient ces jeunes soit à l'hôtel, soit en auberge de jeunesse, voire à l'hôpital. Si les chiffres dont je dispose sont exacts, pour 2004, 199 enfants ont été retrouvés dans les hôpitaux et quinze en auberge de jeunesse ou à l'hôtel.

Étiez-vous au courant de ces pratiques ? Quelle est votre réaction ? Quelles sont les solutions que vous pourriez préconiser pour pallier cette situation et ces difficultés ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je n'ai reçu le rapport qu'hier et je ne l'ai donc pas encore lu entièrement dans la mesure où il comprend plusieurs volumes.

M. Lelièvre pose un certain nombre de constats auxquels j'adhère complètement. Cependant, il me semble important de ne pas dramatiser. Le secteur de l'Aide à la jeunesse fonctionne bien ; les activités y sont nombreuses et efficaces. Ensuite, le risque zéro n'existe pas. La multiplication des éducateurs auprès des familles et des enfants n'engendrera pas la disparition des situations de maltraitance ou de délinquance. En revanche, il appartient à la responsabilité du pouvoir politique de minimiser ces risques au maximum et de développer des actions pour améliorer les politiques existantes.

Le secteur de l'Aide à la jeunesse détecte, diagnostique, accompagne et encadre la plupart des enfants victimes de maltraitance. Toutefois, comme vous le soulignez, certains enfants se trouvent dans des auberges de jeunesse ou dans

des internats. Ils sont peu nombreux et représentent les cas les moins lourds.

Cela étant, il convient d'analyser la situation dans son ensemble. Sur les six à sept dernières années, le nombre de prises en charge a explosé puisque nous sommes passés de vingt à quarante mille alors que, dans le même temps, les places d'hébergement non fermées diminuaient d'un tiers.

En dehors de la gestion de situations d'urgence, nous avons identifié des pistes de travail à moyen et long termes. Deux approches doivent être privilégiées, l'une en amont et l'autre en aval.

En amont, on trouve toutes les situations problématiques sur le plan de l'hébergement, de la prise en charge précoce, y compris les week-ends et jours fériés, tout en observant que des places d'urgence sont réservées pour les situations extrêmes. Il y a, en outre, tout le travail de prévention et d'articulation avec d'autres secteurs, tels les secteurs de première ligne.

Un travail considérable est également réalisé en aval. Le délégué a fait allusion notamment aux enjeux du centre d'Everberg. Certains mineurs vivent dans ce centre alors qu'ils devraient séjourner ailleurs. Comme vous le savez, la ministre Onkelinx a proposé une réforme de la loi sur la protection de la jeunesse de 1965. Cette loi a déjà été votée à la Chambre et est en débat au Sénat. Elle prévoit de réserver l'admission à Everberg aux situations les plus sérieuses et d'éviter que ne s'y retrouvent de jeunes réfugiés ou des jeunes « borderline », qui devraient être pris en charge par d'autres types de structures. La proposition de Mme Onkelinx de créer un centre fermé fédéral de deux cents places est aussi à l'étude. Le travail se situe donc tant en amont qu'en aval et il est important d'analyser la situation et d'intervenir à chaque niveau. Je voudrais insister sur l'efficacité du secteur de l'Aide à la jeunesse. Bien sûr, et malgré les efforts de chacun, certains cas de maltraitance ne sont pas détectés. Nous ne pouvons cependant pas placer un policier ou un éducateur dans chaque famille.

M. Daniel Senesael (PS). – Je suis optimiste de nature, et je ne voulais pas dramatiser la situation. Les chiffres présentés, hier, dans la presse étaient cependant alarmants. S'agissant d'une question d'actualité, je n'avais pas non plus pris connaissance du rapport du délégué général. Je vous remercie donc pour votre réponse claire et complète. Je suppose que nous approfondirons ce dossier en commission. Je pense comme vous que ce secteur fonctionne bien.

5 Débat sur l'apprentissage de la mathématique

5.1 Reprise de la discussion

M. le président. – Nous reprenons la discussion. Conformément à l'article 35 *bis* du règlement, je propose à M. Bayenet, rapporteur, de nous faire connaître ses conclusions.

M. Maurice Bayenet, rapporteur. – Je voudrais rappeler que j'ai attendu durant près de quatre ans la possibilité de faire ce rapport. Durant ce laps de temps, d'autres familles politiques ont préféré s'exprimer sur des problèmes qu'elles jugeaient plus prioritaires.

Je voudrais aussi vous dire que je ne prétends pas être omniscient. Je pense que dans le monde de l'éducation et de l'apprentissage, il n'existe pas de vérité unique. Je voulais apporter ma pierre à l'édifice, proposer ma vision du problème et esquisser quelques pistes de solutions.

Il m'a été reproché, ce matin, de ne pas avoir recherché une équipe pluraliste mais, selon le règlement de ce parlement, le rapport doit être rendu dans les quarante jours. Ce projet fut reporté à maintes reprises, aussi je n'espérais plus être investi d'une telle responsabilité lorsque je reçus enfin l'autorisation tant attendue. J'ai donc agi dans l'urgence, et la voie la plus rapide m'a paru être celle des connaissances, des relations et anciens collègues disponibles que je tiens d'ailleurs à remercier.

L'apprentissage de la mathématique rejoint la philosophie en tant que discipline, et non certains de ses courants en particulier. Il ne m'a donc pas semblé essentiel que le comité d'experts soit pluraliste. Je n'ai pas eu le temps de contacter le CREM (Centre de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques). En revanche, la Société belge des professeurs de mathématique était dignement représentée puisque son président faisait partie du groupe d'experts.

En outre, depuis un mois environ, j'ai reçu une série de témoignages, critiques ou élogieux, d'anciens élèves, de collègues, de professeurs ou de parents sur la qualité de ce rapport. Je ne peux que me féliciter de son impact. C'est un document qui doit ouvrir des pistes de travail, notamment en regard des propositions de la ministre-présidente.

Le premier problème à évoquer est celui des jours de congé et du trimestre perdu en une génération. Je fais référence à la période où j'étais à l'école primaire et qui comptait six jours d'école sur sept, c'est-à-dire 52 jours d'école en plus. Dans

le cadre de mon travail de directeur d'école primaire de la Communauté française, à Sambreville, de 1980 à 1987, nous avons comptabilisé, mes collègues du degré supérieur et moi-même, le nombre de jours consacrés aux apprentissages fondamentaux, sur les 182 jours de présence obligatoires. Une fois décompté le temps consacré aux fancy-fairs et autres activités nécessaires pour trouver des financements alternatifs, il restait aux élèves de cinquième et de sixième années 132 jours d'activité réelle.

Si l'on peut discuter des chiffres, je ne pense pas que le temps disponible pour l'apprentissage effectif dans l'enseignement fondamental se soit amélioré. Il ne s'agit pas d'une critique mais du constat d'une évolution. Je souhaite dès lors féliciter les maîtres d'école qui, face aux programmes toujours plus importants à dispenser dans un laps de temps de plus en plus réduit, parviennent encore à de formidables résultats.

Le morcellement du temps scolaire constitue un autre problème. J'ai souvent qualifié les instituteurs de « chefs d'orchestre » ou de « généralistes » devant maîtriser toutes les matières soumises à l'apprentissage de leurs élèves.

Aujourd'hui, de plus en plus de maîtres spéciaux interviennent dans l'enseignement fondamental. Le morcellement du temps est le lot quotidien de l'organisation d'une école. On peut dès lors se demander si l'organisation de notre enseignement met toujours les enfants dans les meilleures situations d'apprentissage possibles.

La préparation des leçons a suscité des réactions. Ce que j'ai affirmé ce matin était basé sur deux rapports d'inspection. Je rappelle par ailleurs que, dans l'enseignement fondamental, d'autres méthodes pédagogiques se développent. Je citerai la pédagogie du projet ou pédagogie de situations d'apprentissage, la pédagogie Rogers ou pédagogie de la non-directivité, la pédagogie Frenet et la pédagogie Decroly. . .

Rogers prônait la non-directivité de l'enseignement. Le matin, les enfants décident de ce qu'ils ont envie de faire durant la journée. Dans le cadre de l'inspection, j'ai connu des classes qui pratiquaient cette méthode. J'ai par ailleurs vu des écoles qui fonctionnaient avec la pédagogie de Frenet, où les apprentissages faisaient l'objet de fiches et où les enfants devaient compléter toute une série de fiches.

Je n'ai pas voulu dire que les enseignants abandonnaient systématiquement la préparation des leçons. Les exemples que j'ai cités démontrent ce que disait Rogers, à savoir qu'une certaine inno-

vation pédagogique considère qu'au nom de la liberté de l'enfant et de la liberté pédagogique, il est impossible d'anticiper la manière dont les enfants vont conduire cet apprentissage. De ce fait, il était presque impossible de préparer les leçons adéquates. J'ai entendu des dizaines de fois des enseignants justifier ainsi, de bonne foi, l'absence de préparation. Mais je suis convaincu que, surtout dans l'enseignement, l'improvisation doit être structurée.

Mme Fassiaux a parlé de formation « gruyère ». Je pense également qu'il est difficile pour les enseignants de mettre en relation les différents apprentissages. Dans le fondamental surtout, l'enseignant juxtapose les apprentissages, il n'a pas le temps de les coordonner et de les fixer.

M. Neven est intervenu à propos de l'enquête PISA. Statistiquement, les intelligences sont réparties selon une courbe de Gauss. L'analyse de l'étude PISA montre que cette courbe glisse vers le bas. Or, l'intérêt des pédagogues est de la faire glisser vers le haut, c'est-à-dire d'amener un maximum d'élèves au maximum de leurs compétences et de leurs capacités.

L'une des causes de cette situation d'échec est à rechercher aussi dans le choix d'option dans l'enseignement secondaire, choix qui se fait souvent par défaut.

Je n'ai pas demandé plus d'argent pour l'apprentissage de la mathématique.

La maîtrise du français est tout aussi importante. La langue nous permet de communiquer avec les autres, la mathématique nous permet de maîtriser notre environnement; les deux sont complémentaires.

Il faudra un jour remplacer les cours de religion et de morale par des cours de philosophie et d'éveil aux sciences religieuses. Mais nous connaissons tous l'obstacle. L'enseignement des cours philosophiques relève de la Constitution et non du pouvoir communautaire.

Nous devrions tous ensemble nous pencher sur cette problématique.

Il est souvent très difficile d'élaborer les horaires des cours de religion et de morale car les professeurs de ces disciplines se partagent entre plusieurs écoles. J'ai vécu le cas où le cours de mathématique était donné pendant l'interruption de midi, afin que les élèves puissent suivre leurs cours philosophiques. Comme la Belgique reconnaît régulièrement de nouvelles religions, il viendra un jour où l'horaire dans une école officielle sera impossible à organiser vu la prolifération des

courants religieux dans notre pays.

La philosophie devrait percoler car il s'agit d'une compétence transversale, surtout dans l'enseignement fondamental. Faut-il du reste un cours spécialisé ? Dans les années 1961-65, en province de Namur, les classes étaient réunies pour les cours philosophiques. J'ai vécu le cours de religion et celui de morale donnés dans la même classe par les deux professeurs. Des débats étaient organisés. C'est vers cela que nous devons évoluer.

En ce qui concerne les élèves de première complémentaire, nous donnons entièrement raison à Mme Corbisier.

Enfin, je suis convaincu, comme Françoise Bertieaux, que c'est le travail en équipe qui apportera une solution partielle pour à l'amélioration du mécanisme d'apprentissage dans nos écoles.

Je voudrais remercier le ministre pour quatre points qu'elle a annoncés et que je voudrais rap-
peler.

Premier point : l'annonce de la réunion prochaine d'une équipe pédagogique composée d'experts et d'inspecteurs pour rédiger un premier curriculum. Le premier concept abordé était l'égalité. L'apprentissage de l'égalité ne doit pas se faire de manière isolée mais se fonder sur des éléments cumulés, acquis par étape, de la première maternelle à la dernière secondaire. Nous aurions pu parler de l'isométrie ou d'autres concepts du cursus mathématique. Nous voulions simplement montrer qu'il existe un continuum, une logique dans les mathématiques et que ce curriculum constitue un outil permettant aux enseignants d'aborder leur apprentissage de manière sereine et scientifiquement inattaquable.

Deuxième point : l'importance des manuels de mathématique et la nécessité de les labelliser.

Troisième point : le succès de la formation continuée en français. Les enseignants se rendent volontairement et bénévolement le samedi matin aux formations pour lutter contre l'échec en lecture dès la troisième maternelle. Nous sommes convaincus que nous aurions le même succès en mathématique si nous avions assez de formateurs.

Enfin, quatrième point : l'évaluation du système d'apprentissage de la mathématique dans l'enseignement fondamental et secondaire par le comité de pilotage. C'était l'outil qui manquait le plus et je remercie le ministre de l'avoir prévu.

Je vous remercie, chers collègues et collaborateurs, de toute l'attention que vous avez portée à ce rapport et plus particulièrement vous, madame le ministre, pour les collaborations que vous vous

êtes d'ores et déjà engagée à mettre en place. (*Applaudissements.*)

M. le président. – Monsieur le rapporteur, cher monsieur Bayenet, je pense que ces applaudissements sont éloquents. Je vous remercie de vos conclusions et de votre rapport. Je salue, au nom du parlement, les experts qui vous ont aidé dans ce travail. Ce rapport fera date, j'en suis certain. Je déclare la discussion close.

6 Prise en considération de propositions de décret

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération des propositions de décrets suivantes :

La proposition de décret spécial modifiant l'article 32, § 1^{er}, alinéa 1 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée organisant le régime des sessions du Parlement de la Communauté française, déposée par Mmes Bertieaux et Bertouille (doc. 169 (2005-2006) n° 1) ; la proposition de décret spécial modifiant l'article 32, § 1^{er}, alinéa 1, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée organisant le régime des sessions du Parlement de la Communauté française, déposée par M. Cheron (doc. 176 (2005-2006) n° 1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de les envoyer à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport. (*Assentiment.*)

La proposition de décret modifiant le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles, déposée par MM. Miller et Jeholet (doc. 170 (2005-2006) n° 1) ; la proposition de décret modifiant le décret du 19 mai 2004 portant création d'une école de gestion à l'Université de Liège, déposée par MM. de Lamotte, Daerden, Ancion et Cheron (doc. 182 (2005-2006) n° 1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de les envoyer à la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. (*Assentiment.*)

La proposition de décret pour la délivrance d'un certificat de capacité à l'adoption, déposée par M. Petitjean (doc. 174 (2005-2006) n° 1) ; la proposition de décret pour une prévention aux allergies de la petite enfance, déposée par M. Petitjean (doc. 177 (2005-2006) n° 1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de les envoyer à la commission de la Santé,

des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse. (*Assentiment.*)

La proposition de décret relative à l'abrogation des articles 5 et 5 *bis* de l'arrêté royal du 15 avril 1958 portant statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du ministère de l'Instruction publique, déposée par Mme Cassart-Mailleux (doc. 181 (2005-2006) n° 1) ; la proposition de décret visant à réglementer l'activité commerciale dans les établissements scolaires, déposée par Mmes Corbisier-Hagon, de Groote et M. Elsen (doc. 183 (2005-2006) n° 1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de les envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment.*)

Il en est ainsi décidé.

7 Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) en vue de reconnaître une société de journalistes à la RTBF (doc. 119 (2004-2005) n°s 1 à 4).

7.1 Discussion générale

M. le président. – La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Crucke, rapporteur.

M. Jean-Luc Crucke, rapporteur. – M. Devin, auteur de la proposition, précise d'emblée que la proposition de décret qu'il dépose avec d'autres collègues vise à modifier le décret du 14 juillet 1997 portant le statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) en vue d'insérer une nouvelle section qui dispose qu'une société de journalistes doit être reconnue au sein de la RTBF et consultée sur diverses questions touchant au secteur de l'information ainsi que sur les fonctions clés qui donnent les impulsions et la ligne rédactionnelle de la RTBF.

Il rappelle que, contrairement à l'obligation imposée à la presse écrite et aux télévisions locales, ni la législation actuelle, ni les règlements, ni le contrat de gestion n'obligent la RTBF à reconnaître une société de journalistes. Certes, il existe de fait une société de journalistes constituée le 27 janvier 2005 et héritière de feu l'association des journalistes de la RTBF créée en 1984, mais il convient de légiférer afin de rétablir l'égalité par rapport aux autres organes de presse, de conférer un cadre juridique sûr et clair, de répondre au

mémorandum de l'association des journalistes déposé lors des élections régionales et de garantir la libre expression et l'indépendance journalistique. M. Mathen se réjouit de l'initiative décrétable et précise qu'il partage l'objectif recherché.

Il introduit néanmoins au nom du MR deux amendements afin de pousser la réflexion jusqu'au bout. Le premier amendement vise à obliger la RTBF à consulter la société des journalistes dans la procédure de désignation des rédacteurs en chef.

Le second entend impliquer la SDJ dans la rédaction du règlement d'ordre intérieur relatif au traitement de l'information et de la déontologie du personnel, au lieu de se limiter à la consulter.

Votre rapporteur a soutenu ces amendements et rappelle à la majorité qu'elle a fait référence, dans sa motivation, à la situation des télévisions locales. Il n'y a donc aucune raison de ne pas permettre à la SDJ de bénéficier de garanties d'indépendance aussi larges que celles des télévisions locales.

En ce qui concerne le règlement d'ordre intérieur, M. Devin a précisé qu'il existe déjà et que l'article 19, § 8 du décret portant statut de la RTBF impose la consultation préalable du personnel. Il a reconnu qu'il est toujours possible d'aller plus loin dans une réforme, mais le mieux étant l'ennemi du bien, il a considéré qu'il valait mieux commencer par franchir une première étape.

Lors de la discussion des articles, MM. Mathen, Jeholet et votre rapporteur ont déposé les deux amendements.

Après une interruption de séance, M. Devin a proposé que l'on procède à une évaluation du décret après le prochain renouvellement des postes et avant d'en élargir le dispositif. Votre rapporteur s'est étonné de cette logique. S'il peut concevoir qu'il existe des différences entre les télévisions locales et la RTBF, il a estimé que la transparence et l'indépendance ne peuvent être bradées.

M. Procureur a considéré que le décret est une avancée importante et il s'est déclaré favorable à l'évaluation préalable du décret avant son extension aux postes de rédacteurs en chef. Votre rapporteur n'a pu partager ce point de vue et a considéré que l'importance même du personnel journalistique de la RTBF exige que lui soient accordées les conditions octroyées aux télévisions locales. M. Mathen a rappelé que, de plus, l'avis sollicité n'est pas contraignant.

Lors de ce débat, M. Reinkin s'est interrogé sur l'urgence du texte et a interpellé les commissaires sur la possibilité d'un report pour consulter

les différents interlocuteurs. M. Devin a marqué son opposition et a déposé un amendement n°3 afin de permettre l'évaluation du décret après le prochain renouvellement des chefs de rédaction et l'examen de la pertinence de l'extension revendiquée par le MR. Votre rapporteur a déclaré ne pas pouvoir soutenir cet amendement, ne souhaitant pas reporter au lendemain ce qui peut être fait le jour même.

Les deux amendements du groupe MR ont été rejetés par sept voix pour et trois voix contre, tandis que l'amendement n°3 ainsi que l'article amendé ont été adoptés par neuf voix pour et trois contre.

Le projet de décret ainsi amendé a été adopté par dix voix pour et trois voix contre.

Puisque l'occasion m'en est donnée, je souhaiterais rappeler la position du groupe MR et celle que nous avons soutenue en commission. Nous avons décidé de déposer à nouveau l'amendement qui a été rejeté. Notre décision s'explique par le fait que, depuis la réunion de la commission, un certain nombre de faits se sont produits qui nous permettent de considérer que nos propositions sont attendues par l'ensemble de la presse ou, en tout cas, par les journalistes de la RTBF. Pour plus de certitude, j'avais relayé la position de M. Reinkin sur la question de l'utilité du vote d'un tel projet aujourd'hui. J'avais proposé que soient consultés les différents interlocuteurs. Le 28 octobre, j'ai donc écrit à la SDJ et à Mme Simonis, secrétaire de l'AGJPB et de l'AJP. La réponse de Mme Simonis a été communiquée à la plupart des parlementaires.

Mme Simonis a écrit : « Nous vous remercions pour votre courrier du 28 octobre et votre volonté de recueillir l'avis de l'Association des journalistes professionnels dans le cadre de l'instauration par décret de la reconnaissance de la Société des journalistes de la RTBF et de sa consultation.

« L'AJP est d'abord particulièrement satisfaite de voir qu'une de ses demandes reprises dans son mémorandum diffusé au lendemain des élections de 2004 trouve un aboutissement législatif ; il faut s'en réjouir et le souligner, car il n'est pas si fréquent que nos représentants politiques travaillent aussi rapidement et en bonne compréhension des enjeux qui leur sont confiés.

« Il ne vous étonnera pas cependant que nous émettions une réserve quant au texte approuvé en commission et qui sera soumis au vote du parlement, à savoir que la consultation relative à la nomination des responsables de la rédaction ne s'applique pas aux rédacteurs en chef. Nous avons tenté de comprendre pourquoi des réti-

cences avaient été émises en commission. La seule explication qui tienne la route est la suivante : certains souhaitent éviter l'avis de la Société des Journalistes sur la nomination des rédacteurs en chef, car ce serait à ce niveau-là que les formations politiques peuvent encore « rééquilibrer » la distribution des tendances au sein des rédactions de la RTBF. Nous préférierions ne pas vouloir croire à cette explication mesquine, mais c'est malheureusement la seule qui subsiste lorsqu'on a éliminé les prétextes futiles ou les discours « langue de bois ». Il nous semble par conséquent d'autant plus important de soumettre à l'avis de la Société des Journalistes la nomination des rédacteurs en chef, en rappelant aussi que l'avis qu'elle donne n'est pas une autorisation, mais bien un avis.

« Nous espérons que le parlement puisse encore modifier le texte en ce sens, car, sous cette réserve, il s'agit d'un texte qui a le plein soutien de l'Association des Journalistes et de la Société des Journalistes de la RTBF.

« Vous pouvez bien entendu accorder à ce courrier la diffusion que vous jugez utile. »

On ne peut être plus clair. L'amendement déposé est contresigné par le MR mais également par Ecolo. En ces temps où l'on rejette les futilités politiques, on ne pouvait être plus transparent sur ce que l'on veut voter. Nous avions espéré le faire en commission. J'ai même espéré que M. Procureur, ancien de la grande maison, comprendrait l'ensemble des journalistes qui sont restés et qui nous demandent aujourd'hui d'être leurs rapporteurs. Il n'est jamais trop tard pour bien faire, mais il s'agit d'une question de principe. Comme M. Mathen l'a souligné en commission, il s'agit pourtant d'un avis qui ne lie en rien, sinon d'un point de vue de la morale, de l'éthique et de la responsabilité.

Il faut arrêter de se défilier. Je demande à la majorité d'écourter le débat et de poser un geste essentiel pour le respect de ceux qui font un travail plus que délicat. Nous évoquerons ce point plus tard, lorsque nous parlerons de la Tunisie. M. Galand nous entretiendra de ce difficile métier et il faut reconnaître à ceux qui l'exercent, qu'ils se battent pour notre indépendance et notre tolérance. Je suis convaincu que nous ferons aujourd'hui l'unanimité démocratique pour accepter et valider cet amendement. (*Applaudissements sur les bancs MR.*)

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je ne m'étendrai pas sur toutes les considérations émises en commission. Les avis peuvent en effet changer d'une com-

mission à une séance plénière sous l'influence de certaines interventions.

La proposition en discussion aujourd'hui permet de mettre sur pied d'égalité le principal opérateur audiovisuel de service public avec les éditeurs de services de radiodiffusion, que ce soient les opérateurs privés ou les télévisions locales, ainsi qu'avec les organes de presse en Communauté française. En effet, il existe également en presse écrite une obligation de reconnaître comme interlocutrice une société de journalistes.

Nous pouvons donc nous réjouir de rencontrer une demande ancienne qui témoigne de l'importance que nous accordons à la garantie de l'indépendance journalistique. Il s'agit d'ailleurs d'une revendication légitime portée par l'AJP dans son mémorandum de 2004.

Désormais, et grâce au dispositif que nous adoptons ce jour, la société des journalistes de la RTBF sera obligatoirement consultée pour toutes les questions de nature à modifier fondamentalement la ligne rédactionnelle ainsi que sur l'organisation des rédactions pour les programmes d'information. En outre, elle sera consultée dans le processus de désignation du directeur général de l'information, des directeurs et des chefs de rédaction, pour ce qui concerne les services chargés de l'information. La demande a été formulée d'élargir la consultation à la désignation des rédacteurs en chef.

Pour répondre à la demande d'élargir la consultation à la désignation des rédacteurs en chef, nous avons amendé notre texte. Après le renouvellement de mandat des chefs de rédaction, nous avons prévu une évaluation du dispositif qui permette, le cas échéant, de l'élargir aux mandats de rédacteurs en chef. Afin d'alléger la procédure, cet élargissement pourra se faire par arrêté du gouvernement.

Comme je l'ai dit en commençant, nous ouvrons une voie qui était souhaitable, souhaitée et même nécessaire et que d'aucuns n'osaient espérer il y a peu encore. Au PS, nous ne vivons pas d'espoir. Vous demandez un geste fort, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui avec notre partenaire. C'est pour cette raison qu'il convient de procéder avec mesure et progressivement, afin de donner ses véritables chances de succès à la démarche.

Je pense que la solution adoptée répond à une attente et qu'elle mettra en œuvre les conditions de sa propre évolution.

Je conclurai en réaffirmant à quel point je souhaite que le cadre juridique sûr et solide que nous installons aujourd'hui prenne son envol dans les

meilleures conditions. Il servira alors pleinement l'objectif essentiel que nous poursuivons : assurer les meilleures conditions du dialogue et de l'exercice de la mission de journaliste, si essentielle à notre service public. (*Applaudissements sur les bancs du PS*)

M. le président. – La parole est à M. Procureur.

M. Jean-Paul Procureur (cdH). – Lors de mon arrivée ici, je pensais ne plus m'occuper d'audiovisuel ni de la RTBF. J'avais d'ailleurs demandé à mon chef de groupe de participer à une autre commission. Et me voici finalement sollicité par l'opposition à donner mon avis...

Reconnaître le statut d'une société de journalistes au sein de la RTBF constitue effectivement un progrès incontestable. La RTBF demeurerait pratiquement le seul média sans société de journalistes légalement instituée. Personnellement, j'aurais souhaité que l'amendement étendant la consultation des journalistes pour la désignation du rédacteur en chef soit retenu.

Comme je l'ai expliqué en commission, la structure hiérarchique de la RTBF a largement évolué depuis quelques années. En 1978, date de mon entrée à la RTBF-Mons, il y avait un chef de centre et un secrétaire de rédaction. Seul le journal télévisé avait un rédacteur en chef, sous la direction duquel étaient placés des journalistes et deux ou trois secrétaires de rédaction qui, par ailleurs, étaient aussi présentateurs.

Tout cela s'est largement complexifié. Si l'AG-JPB peut donner son avis – et rien que son avis – sur les nominations aux postes de chef de rédaction, pourquoi ne pas l'étendre aussi aux rédacteurs en chef? Dans l'une de ses lettres, Alain Vaessen nous dit : « En excluant ces postes de la consultation prévue, vous introduisez hélas le soupçon d'une répartition partisane de ces postes, tenus à l'écart de la nécessité de justifier ces choix dans une procédure plus transparente. » Pour ma part, je ne pense pas que ce soupçon soit fondé.

Pourquoi les journalistes ne pourraient-ils donner leur avis sur le choix du rédacteur en chef, d'autant que l'amendement s'avère difficilement applicable? Il prévoit, en effet, au bout d'un terme donné, la possibilité pour la société des journalistes de se prononcer sur les promotions, y compris celle de rédacteur en chef, sur la base d'une évaluation. Mais le texte ne précise pas qui est censé procéder à cette évaluation. Néanmoins, étant donné l'avancée incontestable que constitue cette proposition de décret, le cdH, malgré les réserves exprimées, votera positivement, en toute

loyauté.

Mais, pour ma part, je ne peux pas ne pas m'associer à l'interpellation de l'un des mes collègues, et néanmoins ami, Alain Vaessen.

Ce dernier a déclaré : « Pourquoi diable cette ultime frilosité ? » C'est ce qui justifiera mon abstention.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je pense que vous pouvez répondre tant à M. Jeholet qu'à M. Crucke que quoi que nous faisons, nous faisons beaucoup mieux que le ministre MR lors de la législature précédente. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. – La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Je commencerai par les points positifs. Nous approuvons la démarche et nous saluons les auteurs de ce projet. Par le passé, nous avons nous-mêmes déposé un texte. Il est bien que les choses évoluent. La création d'une Société des journalistes va devenir effective. Tout le monde ici s'en réjouit.

Néanmoins, pourquoi subsiste-t-il une réticence manifeste de l'ensemble des responsables de l'information de la RTBF sur le rôle qu'elle aura à jouer ? L'information à la RTBF reste, plus que jamais, un domaine particulièrement sensible. J'ai bien écouté M. Devin et son raisonnement était parfait. Nous avons même cru qu'il allait nous annoncer un scoop.

Pourquoi la Société des journalistes devra-t-elle attendre deux ans ? Le processus imaginé par les amendements et adopté en commission prévoit que la procédure sera appliquée, y compris pour le rôle de la Société des journalistes. Celle-ci pourra s'exprimer sur la désignation des chefs de rédaction. À l'expiration du mandat, dans environ deux ans, ce processus sera évalué. Un arrêté du gouvernement élargira ensuite le décret. Cela signifie trois choses.

Premièrement, les rédacteurs en chef ne seront pas évalués maintenant. Pourquoi ?

Deuxièmement, pourquoi utiliser un arrêté alors que nous avons une initiative décrétable ?

Troisièmement, nous pensons qu'à partir du moment où l'on crée cette Société des journalistes, on fait confiance aux professionnels quant à leur capacité d'émettre des avis sur le secteur, et notamment sur les responsables de l'information. Or, ils ne pourront évaluer que les chefs de rédaction et pas les rédacteurs en chef. Le message qu'on leur adresse est celui-ci : si vous respectez ce que l'on vous demande, vous pourrez, dans deux ans, évaluer aussi les rédacteurs en chef.

Cela nous paraît être une tentative d'infantilisation de la société des journalistes, ce qui gâche le message. J'invite M. Devin et les autres auteurs à réfléchir, à prendre les contacts nécessaires et à persuader ceux qu'il faut convaincre. Persuadez-les que ceci laisse planer un doute sur le mécanisme positif contenu dans cette initiative décrétable.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – L'attente portait, certes, sur la reconnaissance et la légalisation de cette société des journalistes par décret. Mais l'attente réelle des journalistes portait sur la dépolitisation de la RTBF. Le vote de l'amendement nous donnait l'occasion de montrer que ce souhait était partagé par tous. Vous me dites que ce vote pourra être effectué ultérieurement. Je pense que vous rateriez un petit pas pour le journalisme mais un grand pas pour la démocratie.

Je voudrais rendre hommage à M. Procureur. Il n'est en effet pas si courant dans les assemblées démocratiques de voir quelqu'un qui votera un amendement tout en s'abstenant sur l'ensemble du décret et ce, parce qu'il appartient à un groupe. Je voudrais dire ceci au cdH : j'ai bien compris qu'il voulait sans doute aller dans le même sens, et même aller plus loin. Mais il reste un mastodonte qui a décidé de ne pas changer : le PS. Pourquoi, monsieur Walry, n'êtes-vous pas capable de suivre ce que tout le monde veut ici ? Quel est le problème ? Celui qui a été communiqué par la presse, à savoir que vous ne voulez pas dépolitiser la RTBF.

M. Jean-Paul Procureur (cdH). – J'entends parler de dépolitisation depuis 1978, année à laquelle je suis entré à la RTBF. Je crois que la dépolitisation de la RTBF est un leurre. La RTBF sera toujours politisée, tout simplement parce qu'elle a besoin de budgets et qu'elle est inscrite dans une structure donnée. La politisation n'exclut cependant pas la compétence. Ce n'est pas parce qu'un rédacteur en chef a une étiquette, qu'il s'est collée ou qu'on lui a collée, qu'il est incompétent. Le problème vient du fait que certains partis estiment parfois qu'il suffit de choisir quelqu'un de docile. Les partis ont intérêt à choisir des gens compétents et professionnels.

Je crois que de cette façon, nous rendrons la RTBF plus efficace, plus performante, et ferons qu'elle sera sauvée.

M. le président. – La parole est à M. Miller.

M. Richard Miller (MR). – J'interviens à la suite d'une remarque de Mme Corbisier à propos des anciens ministres de la RTBF. (*Exclamations*) Sous le gouvernement précédent, donc sous ma responsabilité, des procédures ont été mises en

place pour la désignation des personnes, ce qui n'avait pas été fait auparavant. Nous avons mis au point un système qui réponde à la préoccupation de M. Procureur, afin qu'une personne compétente ne puisse pas être éclipsée uniquement en raison de sa couleur politique. Ensuite, en termes de transparence de la RTBF, je suis fier de ce que j'ai pu faire, puisque j'ai introduit l'obligation d'organiser des élections syndicales à l'intérieur de la maison, pour avoir de véritables représentants élus par le personnel. Ce gouvernement-ci, cette majorité-ci n'a encore rien fait pour l'organisation de telles élections.

M. Léon Walry (PS). – Pourquoi M. Miller n'est-il pas resté plus longtemps ?

M. le président. – La parole est à Mme Corbisier.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Cela ne me dérangeait pas que M. Miller reste. Mon problème est qu'il n'a toujours pas répondu à ma question au sujet de la création de la Société des rédacteurs.

M. Richard Miller (MR). – Je viens de vous dire ce qui a été réalisé. Nous n'allons pas allonger le débat. J'ai fait des choses qui me paraissent extrêmement intéressantes et importantes. Je dois bien le constater, madame Corbisier, depuis que vous êtes le partenaire du grand frère qui, aujourd'hui, a la majorité absolue à la RTBF, vous avez purement et simplement enterré la problématique des élections syndicales.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion générale close.

7.2 Examen et vote d'articles – votes réservés

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

À l'article 2, M. Jeholet et consorts présentent l'amendement suivant :

« À l'article 2, alinéa 4 :

Après les mots « des chefs de rédaction », insérer les termes « et des rédacteurs en chef ».

Entre les mots « directeurs » et des « chefs de rédaction », remplacer le mot « et » par une virgule.

Supprimer l'alinéa 6. »

Le vote de l'article et de l'amendement est réservé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'un des autres articles du projet de décret ? (*Non.*)

Ils sont adoptés. (*Les articles figurent en annexe au compte rendu de la présente séance.*)

Il sera procédé ultérieurement aux votes réservés sur l'article et l'amendement ainsi que sur l'ensemble du projet de décret.

8 Proposition de résolution relative aux dates consacrées à la fin des guerres mondiales, au devoir de mémoire et à la défense de la démocratie

8.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Meureau, rapporteur.

M. Robert Meureau, rapporteur – La commission des Affaires générales s'est réunie le 19 octobre dernier pour examiner la proposition de décret relative aux dates consacrées à la fin des guerres mondiales, au devoir de mémoire et à la défense de la démocratie.

Comme l'a précisé Mme Bertouille, auteur de ce rapport, il est primordial de maintenir le souvenir de l'armistice de la guerre 1914-1918 ainsi que celui du second conflit mondial de 1940-1945.

Il est en effet essentiel de connaître le passé et de lutter contre toutes les formes d'intolérance. Tous les acteurs de la citoyenneté, les écoles, les associations, les responsables communaux, doivent renforcer les synergies et les partenariats.

Malheureusement, de moins en moins de personnes connaissent la véritable signification du 11 novembre et du 8 mai. Il convenait donc, selon l'auteur, de clarifier la situation et de rendre leur sens véritable à ces deux journées consacrées au fondement de la démocratie.

La proposition contient, par conséquent, quatre axes d'action : que le 8 mai devienne une journée de la mémoire ; que tous les outils pédagogiques nécessaires puissent être mis à disposition des jeunes ; que le 11 novembre soit maintenu comme journée de l'armistice ; qu'on insiste sur l'importance du respect des principes démocratiques dans notre pays à l'occasion des manifestations des 175 ans d'indépendance de la Belgique et des 25 ans de fédéralisme.

Aucune objection n'a été soulevée lors de la

discussion générale, bien au contraire. Les votes le démontrent. Il a cependant été souligné qu'il était nécessaire d'harmoniser les dates avec celles choisies par les autres assemblées où ont également été déposées des propositions de résolution sur le même sujet.

La proposition de résolution a été adoptée à l'unanimité des membres.

J'ai tâché d'être bref, sachant que les différents groupes prendront la parole sur ce sujet.

M. le président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je voudrais, tout d'abord, remercier le rapporteur. Le message de résolution que nous allons voter dans quelques instants est essentiel. Je me réjouis de ce que l'ensemble des partis démocratiques ait souscrit à cette proposition de résolution et qu'ensuite, le gouvernement se soit engagé à la promouvoir sur le terrain, notamment auprès des jeunes de la Communauté française.

Dans le cadre des propositions qu'a évoquées le rapporteur, insistons sur le fait que le 8 mai sera une journée de la mémoire, de la liberté et de la défense de la démocratie et que le 11 novembre sera une journée de l'armistice mettant en valeur toutes celles et ceux qui, pendant les deux guerres, se sont sacrifiés pour le maintien de nos démocraties.

Cette résolution aura plus de poids si elle est soutenue dans nos différentes assemblées parlementaires. Nous sommes sur la bonne voie, le Sénat ayant déjà voté une résolution similaire au mois de mai 2005. En outre, j'ai déposé une résolution semblable au parlement wallon et j'espère qu'elle pourra être votée dans les meilleurs délais.

Je note également que la résolution adoptée par le Sénat recommande clairement la nécessité d'examiner, en concertation avec les Communautés, comment des initiatives prises au cours de la « journée de la mémoire », notamment dans les écoles et dans les médias, peuvent entretenir le souvenir de la date historique du 8 mai 1945 et sensibiliser les jeunes aux dangers des idéologies totalitaires et racistes.

J'insiste donc pour une parfaite harmonie au niveau de la date choisie et pour qu'en conséquence le 8 mai soit une date de référence qui commémore non seulement la fin de la seconde guerre mondiale mais aussi la victoire sur la terreur et l'idéologie nazies, et qu'elle soit de ce fait une date hautement symbolique du point de vue tant militaire que moral et humain.

Le 11 novembre doit par ailleurs rester une

date de commémoration, de souvenir et de respect pour nos anciens à l'occasion des différentes manifestations patriotiques.

J'ai constaté que la ministre de l'Éducation avait fait rééditer, à destination des écoles, un ouvrage du célèbre résistant Arthur Haulot intitulé « Paroles d'hommes ». Nous ne pouvons que nous réjouir de cette initiative utile et appréciable. Cet ouvrage devrait toutefois s'accompagner d'un travail pédagogique et éducatif avec les élèves pour leur faire parfaitement comprendre la portée de cette œuvre.

Je regrette néanmoins que Mme Arena ait signé seule la préface et qu'elle l'ait fait en tant que ministre de l'Éducation et non en tant que ministre-présidente représentant l'ensemble du gouvernement et du parlement. Un signal fort aurait alors pu être donné dans le cadre du travail de mémoire que nous souhaitons tous réaliser avec les jeunes.

M. le président. – La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le président, il avait été convenu en conférence des présidents que la question que je souhaitais poser à Mme Laanan sur le devoir de mémoire serait associée au débat. La ministre n'étant pas présente aujourd'hui, je reviendrai sur le sujet lors d'une prochaine séance. Ma question portait sur la façon dont pourraient se concrétiser une série d'initiatives prises ici et là par des citoyens bénévoles. Lorsqu'un texte est voté dans cette assemblée, il faut pouvoir y donner une suite. Cela consiste également à soutenir financièrement de telles initiatives.

Les textes ne suffisent pas. Ils doivent être suivis d'un important travail. Ce devoir de mémoire doit être de longue haleine. Quand nous ne serons plus ici, d'autres prendront le relais.

Je terminerai en rappelant une phrase du compositeur autrichien Arnold Schönberg : « Se souvenir, voilà le premier pas vers comprendre. »

M. Daniel Senesael (PS). – Comme le disait Georges Santayana, « tout peuple qui oublie son passé est condamné à le revivre ». Évoquer le souvenir est indispensable pour ne pas reproduire les erreurs du passé. Se souvenir, c'est transmettre.

La seconde guerre mondiale et la libération des camps peuvent paraître des événements extrêmement lointains pour nos adolescents. C'est pourquoi il est important de se souvenir de ces périodes dramatiques de notre histoire, mais aussi d'établir des parallèles entre ces événements tragiques et des situations contemporaines de guerre

ou de non-respect des droits de l'homme.

L'une des missions les plus importantes de l'école est d'instruire et d'éduquer les jeunes afin de leur permettre de devenir des citoyens actifs et conscients que notre démocratie peut se révéler fragile.

L'éducation à la citoyenneté ne se résume pas à la simple information. Elle doit amener l'élève à réfléchir sur la société actuelle et lui permettre de prendre sa place dans celle-ci. Elle doit aussi faire de lui un « passeur de mémoire ». Le voyage des jeunes en Allemagne organisé par le parlement wallon visait précisément à les sensibiliser à ces questions.

Commémorer la fin des guerres mondiales, c'est empêcher l'amnésie collective, ne pas oublier les atrocités engendrées par le totalitarisme et éviter toute forme de banalisation de ces atrocités.

Malheureusement, le nombre de témoins directs de cette période diminue d'année en année. Sous peu, les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes responsables de l'éducation citoyenne des générations futures et du respect des droits de l'homme.

Le devoir de mémoire nous incombe. Nous avons l'obligation d'éduquer ces jeunes afin d'éviter que ne se renouvellent les erreurs du passé.

Il faut toutefois se garder de tomber dans une démarche commémorative à dates précises. Cela nous éloignerait du véritable travail de fond autour du devoir de mémoire de ces périodes noires de notre histoire.

Ce refus de l'oubli doit, outre les commémorations, se traduire par des conférences, des visites de camps de travail ou d'extermination, des émissions de radio et de télévision, de manière à toucher tous les citoyens.

M. le président. – La discussion est close.

Nous voterons ultérieurement sur cette proposition de résolution.

9 Proposition de résolution relative à la lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport et visant à promouvoir un sport « citoyen » et proposition de résolution relative à la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport

9.1 Discussion conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion conjointe des propositions de résolution.

La discussion conjointe est ouverte. La parole est à Mme Tillieux, rapporteuse.

Mme Eliane Tillieux, rapporteuse. – Le 19 octobre 2005, la commission des Finances, des Affaires générales et du Sport s'est réunie en séance publique afin de se prononcer sur la proposition relative à la lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport et visant à promouvoir un sport citoyen, déposée par Mme Bertouille, et sur la proposition de résolution visant à la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport, déposée par M. Wacquier et consorts.

Dans son exposé, Mme Bertouille a expliqué que les comportements violents, haineux et racistes de spectateurs se développaient partout. Elle a souligné la nécessité de mener une réflexion et d'entreprendre des actions en Communauté française, notamment à l'égard des plus jeunes pour leur apprendre les vertus et valeurs premières véhiculées par le sport. Les sportifs de haut niveau, soutenus par leur fédération, doivent participer à la promotion des valeurs de respect et de lutte contre le racisme, et les comportements contraires à l'esprit sportif doivent être sanctionnés.

Selon Mme Bertouille, « le sport doit redevenir une école de l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie ».

La proposition de résolution de Mme Bertouille demandait au gouvernement l'instauration d'une journée de lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport, l'inscription de ces thèmes à l'ordre du jour des différentes conférences interministérielles concernées, la sanction des comportements anti-sportifs, contraires à l'esprit de fair-play, l'encouragement des initiatives des écoles, clubs et fédérations visant à inciter les jeunes au respect de l'autre dans le sport, la mise en exergue de la notion de citoyenneté véhiculée par le sport au même titre que l'importance du sport pour la santé physique.

M. Wacquier a également souligné la nécessité d'endiguer la tendance à l'accroissement des manifestations de violence, de racisme, d'antisémitisme et de discrimination dans tous les sports, afin de « remettre à l'honneur l'immense majorité de rencontres de sportifs et de supporters qui ont un comportement sain ».

La proposition de résolution de M. Wacquier et consorts recommandait dès lors au gouvernement un certain nombre de mesures parmi lesquelles figurent : la mise sur pied de la commission d'éthique chargée des avis sur toute question déontologique en matière de sport ; l'encouragement à la remise de récompenses et mérites sportifs liés à l'éthique ; la sensibilisation des médias quant à la diffusion d'images présentant un caractère violent ou raciste ; le soutien à la réalisation d'enquêtes ; le suivi des propositions formulées dans le cadre des Chantiers du sport ; l'encouragement des échanges de bonnes pratiques ; la mise en place d'une conférence interministérielle sur le sujet et la mise en œuvre d'un plan d'action national ; ou encore l'encouragement des arbitres à arrêter toute rencontre officielle lors de faits d'intolérance sur le terrain ou dans les tribunes.

M. Langendries a indiqué que les auteurs de la proposition de résolution de M. Wacquier et consorts avaient opté pour un soutien plus général à la remise de récompenses et mérites sportifs liés à l'éthique plutôt qu'à une journée contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport, parce qu'il faut se garder de verser dans la multiplication de ces journées, sous peine de diluer des souvenirs que nous entendons entretenir.

M. Devin a indiqué que la Communauté française a été pionnière dans la remise de prix sportifs, avec notamment l'organisation de la distinction du mérite sportif et le prix d'éthique en matière sportive.

À la suite de l'interrogation de M. de Clippele sur l'absence de référence au dopage ou à la corruption dans les deux propositions de résolution, M. Wacquier a indiqué que ces dernières avaient pour cadre la citoyenneté, l'éthique et le fair-play et que, par ailleurs, le thème de la corruption fait partie d'un créneau bien précis du suivi des recommandations des Chantiers du sport.

Mme Bertouille a ajouté que cela permettait de donner un signal fort à la population. Le ministre Eerdekens estime que la lutte contre le dopage semble être un thème à part par rapport aux deux propositions de résolution. Cependant, le dopage est également un problème d'éthique. Il estime donc que l'idée de créer une commission d'éthique chargée d'étudier ces phénomènes

est une excellente initiative.

Mme Bertouille a constaté que les deux propositions de résolution présentaient de nombreux points de convergence, précisant que la proposition de M. Wacquier et consorts s'avérait plus large et que la notion de citoyenneté qui est abondamment développée dans sa proposition serait certainement atteinte en valorisant l'éthique et le fair-play.

En conséquence, Mme Bertouille a déposé deux amendements à la proposition de résolution de M. Wacquier et consorts, conditionnant le retrait de sa proposition de résolution à leur adoption.

Le premier amendement visait à remplacer la septième recommandation, afin de réprimer et de sanctionner toute personne qui prône la violence, le racisme ou la haine, quels que soient le support, la forme ou l'endroit. Le second amendement visait à supprimer la dixième recommandation, étant donné que son objet était intégré dans la recommandation amendée.

Les amendements 1 et 2 à la proposition de résolution relative à la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport ont été adoptés à l'unanimité des treize membres présents. La proposition de résolution ainsi amendée a été adoptée à l'unanimité des treize membres présents.

La proposition de résolution relative à la lutte contre la violence, la haine et la xénophobie dans le sport et visant à promouvoir un sport citoyen déposée par Mme Bertouille a donc été retirée.

À l'unanimité des membres présents, confiance a été accordée au rapporteur pour l'élaboration du présent rapport. Les détails des débats de la commission sont repris dans le rapport écrit.

M. le président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je remercie Mme Tillieux du rapport qu'elle nous a présenté et qui reflète parfaitement les débats tenus en commission.

L'éthique et la citoyenneté, voilà bien deux notions fondamentales qui devraient être comprises et assumées par chaque individu, qu'il soit de gauche ou de droite, homme ou femme, ouvrier ou chef d'entreprise, élu ou non.

À cet égard, dans les développements de la proposition de résolution que j'avais déposée devant ce parlement et qui a permis d'amorcer le débat sur les valeurs éthiques et le fair-play dans le sport, j'évoque la notion de citoyenneté à tra-

vers le prisme de la définition proposée par Fred Constant. Ce dernier définit la citoyenneté comme une manifestation de l'identité nationale conférant des droits et des obligations envers la collectivité politique, comme un ensemble de rôles sociaux spécifiques liés à la participation active à la vie de la cité et comme un ensemble de qualités morales.

Permettez-moi de revenir quelques instants sur l'éthique, son rôle et la manière dont elle peut être définie. L'éthique est classiquement considérée comme l'une des trois branches de la philosophie, avec la physique et la logique, si je me réfère à Kant, par exemple. L'éthique est un savoir normatif du comportement humain, dont l'objectif est la connaissance et l'action juste : les stoïciens grecs privilégiaient la connaissance, les Romains, l'action. Pour ces philosophes, il s'agissait de connaître les normes de la nature, c'est-à-dire de la raison. En ce sens, l'éthique suppose la maîtrise des passions.

L'usage moderne de ce mot tend à l'identifier à celui de « morale ». L'éthique est d'abord vécue comme une affaire personnelle, la conduite et l'attitude de chacun relevant en dernier ressort de sa seule conscience individuelle.

Toutefois, l'éthique des uns intéresse les autres, par interaction sociale entre les hommes. L'éthique est souvent envisagée comme un ensemble de règles – le code éthique d'une profession, par exemple – et de schémas de coopération.

Si cette dernière notion est vitale en politique et dans la gestion de la cité, il est indéniable que citoyenneté et éthique doivent former un socle commun qui fonde également toute activité sportive exercée à plusieurs, parfois par des individus de nationalité et de culture différentes. Les sportifs amateurs ou professionnels – mais également les spectateurs – doivent prendre conscience du fait que tout n'est pas permis dans la pratique du sport et que des règles morales ou écrites doivent être respectées.

L'enjeu des deux résolutions qui ont été déposées est donc considérable pour le respect de l'individu, de sa liberté et de celle d'autrui.

Les débats en commission ont montré qu'il y avait urgence à concrétiser un certain nombre d'actions et de mesures pour encourager les bonnes pratiques en matière de sport, pour lutter contre le racisme et la xénophobie, pour prévenir et sanctionner la violence ou pour empêcher toute propagande inacceptable.

Reconnaissons que plusieurs gestes forts ont déjà été posés en faveur de la tolérance, du fair-play et du sport citoyen. Nous devons absolument

poursuivre dans cette voie et intensifier nos actions en gardant à l'esprit que c'est auprès de nos plus jeunes enfants que l'impact sera le plus fort.

Tous les acteurs doivent être mobilisés pour que le sport redevienne une joie de vivre, un lieu d'expression positive, une exaltation du dépassement de soi plutôt que de l'autre et un mode de communication positif entre les citoyens.

Permettez-moi également de souligner que le MR, dans son souci permanent de fair-play, a décidé de retirer, en commission, la proposition de résolution que j'avais déposée le 7 juin 2005. Ce geste a été posé dans une volonté de viser le bien commun plutôt que la gratification personnelle.

J'espère que d'autres gestes similaires suivront l'acte posé en commission, lorsque j'ai retiré ma proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à M. Wacquier.

M. Pierre Wacquier (PS). – Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, l'excellent rapport que nous a livré ma collègue, Mme Tilleux, a tout dit ; aussi il me permettra d'être bref et de m'en tenir aux considérations essentiellement politiques qui ont guidé la démarche entreprise avec les cosignataires de la proposition de résolution.

Tout d'abord, il me semble important de souligner qu'en matière de sport – comme en bien d'autres domaines, d'ailleurs – une minorité de comportements répréhensibles peut ternir durablement tout un secteur. Être positif, voilà qui est essentiel ! Aussi, je crois qu'il convient avant tout de chercher à valoriser ce qui se fait de bien, d'utile et de positif dans le sport, au profit des valeurs de tolérance, de l'éthique, de la solidarité et de l'apprentissage de la vie en commun, plutôt que de mettre systématiquement l'accent sur les débordements regrettables ou les exactions de quelques fanatiques fous furieux.

Il me semble que la haine nourrit la haine et que le fait de voir systématiquement des images d'agression ou d'entendre relater des événements qui portent préjudice à l'image du sport ne fait qu'alimenter un courant contre lequel il nous faut lutter à tout prix, en tant que responsables politiques. C'est pourquoi, par le biais de la résolution en discussion aujourd'hui, nous proposons de prendre la réalité telle qu'elle se présente, de faire le point sur la situation, d'étudier le contexte, en s'appuyant solidement sur les personnes les plus qualifiées pour émettre un avis, en les regroupant au sein d'une commission Éthique.

En outre, le rôle des médias en la matière

est loin d'être négligeable, notamment parce que ceux-ci sont de formidables vecteurs d'opinion. Il importe donc de soutenir tant la réflexion que l'analyse de ce qui peut être entrepris en termes de diffusion d'images à caractère raciste ou de débordements violents.

Les faits positifs, prix ou récompenses relatifs à l'éthique, doivent être encouragés. Je voudrais m'adresser aux bourgmestres, aux échevins, aux conseillers communaux et aux acteurs concernés, pour que le terrain s'empare de la problématique et la traite dans l'esprit de cette résolution. Je pense que la Communauté française se doit d'agir conjointement avec les autres niveaux de pouvoir, afin de mettre en œuvre un plan d'action, d'envergure nationale, de promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport.

Je voudrais également remercier les membres qui ont soutenu à l'unanimité notre proposition de résolution en commission. Je suis tenté de dire : enfin un sujet où le consensus a été atteint, ce dont je tiens à vous remercier. Cette proposition devra faire l'objet d'un suivi régulier et, pourquoi pas, en lieux et temps opportuns, d'un débat approfondi. (*Applaudissements sur les bancs du PS*)

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale conjointe. Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble.

10 Proposition de résolution relative à la défense des intérêts des Belges francophones qui résident à l'étranger

10.1 Discussion

M. le président. – La discussion est ouverte. La parole est à Mme Simonis, rapporteuse.

Mme Isabelle Simonis, rapporteuse. - Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes a examiné, au cours de sa réunion du 21 octobre 2005, la proposition de résolution relative à la défense des intérêts des Belges francophones qui résident à l'étranger.

Lors de son exposé introductif, M. Crucke a expliqué que, vu le nombre de Belges francophones résidant à l'étranger, leurs intérêts doivent être reconnus et défendus. Il a indiqué l'existence d'une ASBL aidant les francophones qui résident à l'étranger, l'Union francophone des Belges à l'étranger (UFBE), et qui, selon lui, n'est pas subsidiée par la Communauté française. L'auteur a précisé les quatre demandes que contient la proposi-

tion de résolution, à savoir : l'octroi d'un soutien financier à l'UFBE ; la reconnaissance d'un droit consultatif pour toute question traitant de la défense des intérêts des Belges à l'étranger ; la possibilité pour la Communauté française de se doter d'un organe permettant la représentation, au sein d'une assemblée, de la population belge francophone expatriée ; la possibilité d'informer le parlement de la Communauté française de l'évolution des dossiers.

M. Delpérée a souligné que cette proposition de résolution concerne des centaines de milliers de Belges francophones à l'étranger. Il a tenu à rappeler qu'une réforme a déjà eu lieu, en 1999, à l'échelon fédéral, en faveur des résidents ; ceux-ci ont obtenu la possibilité de voter pour les élections fédérales législatives.

Il a par ailleurs soulevé un problème : la troisième proposition ne concerne pas la Communauté française. Ces dispositions relèvent des compétences fédérales. Un tel dispositif doit être réglé par la Constitution et par la loi fédérale.

Mme Fassiaux-Looten a marqué son accord avec l'intervention de M. Delpérée. Les deux commissaires ont en outre rappelé que le décret du 22 décembre 1982 a instauré le Conseil supérieur des Wallons et des Bruxellois de l'extérieur (CSWBE) comme conseil consultatif chargé « de présenter, soit à son initiative, soit à la demande de l'exécutif, des avis sur les questions et projets intéressant les ressortissants de la Communauté française, établis en dehors du territoire de Bruxelles et de la Wallonie ». Ils se sont demandé s'il ne fallait pas plutôt revitaliser cet organisme qui ne s'est que très peu réuni depuis l'année de sa création.

Mme la ministre Simonet a souligné qu'il n'est pas exact que l'UFBE n'est pas subsidiée. Celle-ci a bénéficié d'une convention avec le CGRI et a reçu une allocation annuelle de 12 394 euros. Par ailleurs, des réunions régulières ont eu lieu avec l'UFBE. Des contacts ont donc été entretenus. En ce qui concerne le CSWBE, cette assemblée représentative dispose de statuts depuis 1982. Statutairement, six associations y sont représentées, dont l'UFBE. Mais il est vrai que le CSWBE ne s'est réuni que très rarement ces dernières années, vu notamment le coût et la difficulté d'organiser de telles rencontres.

À la suite de cette discussion, le PS et le cdH ont déposé un amendement global au texte de la résolution pour répondre aux différentes remarques et pour demander au gouvernement de la Communauté française quatre choses : premièrement, d'examiner les raisons qui ont conduit le CSWBE à ne plus se réunir ; deuxièmement, en

fonction de cet examen, d'étudier l'opportunité éventuelle de le redynamiser à l'aune de l'évolution institutionnelle qu'a connue la Belgique depuis 1982 ; troisièmement, de poursuivre, voire d'amplifier sa collaboration avec l'UFBE.

Il s'agit, notamment, pour le gouvernement de la Communauté française, d'examiner la possibilité d'informer régulièrement l'UFBE des questions d'actualité politique et législatives qui pourraient concerner les Belges résidant à l'étranger. Les auteurs de l'amendement demandent d'envisager, le cas échéant, d'autres mécanismes permettant de défendre les droits et les intérêts des Belges francophones qui résident à l'étranger.

L'amendement remplaçant le texte de la proposition de résolution a été adopté à l'unanimité.

Permettez-moi, enfin, d'exprimer au nom de mon groupe la satisfaction de voir notre parlement se pencher sur les droits de nos compatriotes francophones résidant à l'étranger.

M. le président. – La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Une fois de plus, il s'agit d'un sujet consensuel. Si, au départ, il émane de l'opposition, il va dans un sens qui mérite l'intérêt de nos résidents à l'étranger. Comment les appeler ? Le terme « étrangers » semble bizarre à ceux qui revendiquent leur belgitude francophone. Les termes « résidant à l'étranger » conviennent sans doute mieux.

Je souligne la qualité du travail de Mme Jamouille, car le texte a non seulement été amendé pour obtenir plus de précision, mais aussi plus de protection d'une population que nous nous devons de représenter, et qui veut se faire reconnaître. Peut-être a-t-on suscité un débat ? Manifestement, l'organisme censé les regrouper ne se réunissait pas depuis un certain temps. Il convenait de demander à Mme Simonet, en sa qualité de ministre des Relations internationales, non seulement de réveiller les interlocuteurs mais aussi de leur accorder l'attention voulue. Je pense que, tous ensemble, nous avons atteint ce but.

Je reviendrai sur un aspect, celui du temps, car cette question mérite le temps de l'étude et de la réflexion. Il faudra que l'on puisse en reparler. Et surtout, il faut faire connaître ce problème car, trop souvent, la comparaison est faite entre notre Communauté et la Communauté flamande. Quoi de plus naturel dans un pays tel que le nôtre ? Mais peut-être voit-on ici le début d'un travail en profondeur attendu par nombre de nos concitoyens à l'étranger.

Aussi, madame la ministre, ne m'en voudrez-

vous pas si, régulièrement, je reviens vers vous pour que ce dossier puisse aboutir. Je vous laisserai bien sûr le temps nécessaire, le but étant que ces Belges trouvent leur place parmi nous. La majorité des Belges résidant à l'étranger sont francophones. C'est pourquoi je remercie tous les participants à ce débat, qui feront en sorte que ce sujet ne prête pas seulement à discussion mais remporte la conviction de tout un chacun.

11 Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) en vue de reconnaître une société de journalistes à la RTBF

11.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons aux votes sur l'amendement et sur l'article réservés de la proposition de décret.

Nous devons d'abord nous prononcer sur l'amendement de M. Dubié et consorts à l'article 2.

– Il est procédé au vote nominatif

75 membres ont pris part au vote.

47 membres ont répondu non.

23 membres ont répondu oui.

5 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement est rejeté. L'article 2 est adopté.

Ont répondu non :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mme Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Brotcorne Christian, Calet Pol, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Grootte Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Devin Laurent, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, M. Elsen Marc, Mme Emmerly Isabelle, MM. Etienne Jacques, Ficherouille Paul, Furlan Paul, Gennen Jacques, Istasse Jean-François, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Meureau Robert, Milcamps Guy, Onkelinx Alain, Pirlot Sébastien, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle,

MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Ont répondu oui :

Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Boucher Pierre, Mme Cassart-Mailleux Caroline, Marcel, Mme Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, Dardenne Jean-Pierre, Mme Defalque Brigitte, MM. Destexhe Alain, Dubié Josy, Galand Paul, Jeholet Pierre-Yves, Mme Lissens Isabelle, MM. Mathen Denis, Miller Richard, Neven Marcel, Mme Pary-Mille Florine, M. Procureur Jean-Paul, Mme Schepmans Françoise, M. Severin Jean-Marie.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, M. Cheron, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 1.

M. le président. – La parole est à M. Cheron pour une justification d'abstention.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Nous regrettons le rejet de cet amendement qui nous semblait souhaitable pour parfaire l'œuvre. J'ai même parlé de chef-d'œuvre. Nous attendions depuis longtemps cette initiative décrétable. Nous regrettons que l'ensemble du secteur de l'information ne puisse bénéficier de l'avis éclairé de la SDJ qui a commencé ses travaux, ce qui est heureux, mais qui, malheureusement, l'a fait de manière bancal et insatisfaisante. Nous allons voter positivement pour l'ensemble du projet qui la met en place. Nous espérons que la majorité déposera au plus vite et de façon décrétable – c'est mieux que par un arrêté – la possibilité d'étendre cette consultation à l'ensemble de l'information à la RTBF. C'est un geste attendu et qui rehausserait l'intérêt de la création de cette société de journalistes. Il n'est pas besoin pour cela de faire une évaluation très longue.

11.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret.

– Il est procédé au vote nominatif

76 membres ont pris part au vote.

68 membres ont répondu oui.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, le parlement adopte la proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet

1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) en vue de reconnaître une société de journalistes à la RTBF. Le projet de décret sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, M. Borsus Willy, Mme Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Brocorme Christian, Calet Pol, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mmes Corbisier-Hagon Anne-Marie, Cornet Véronique, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Dardenne Jean-Pierre, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Mme Defalque Brigitte, MM. Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Destexhe Alain, Devin Laurent, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. Dubié Josy, Elsen Marc, Mme Emery Isabelle, MM. Etienne Jacques, Ficherouille Paul, Fontaine Philippe, Furlan Paul, Galand Paul, Gennen Jacques, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Mme Lissens Isabelle, MM. Luperto Jean-Charles, Mathen Denis, Meureau Robert, Milcamps Guy, Miller Richard, Neven Marcel, Onkelinx Alain, Mme Pary-Mille Florine, M. Pirlot Sébastien, Mme Schepmans Françoise, MM. Senesael Daniel, Severin Jean-Marie, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Boucher Pierre, Crucke Jean-Luc, Feret Daniel, Huygens Daniel, Jeholet Pierre-Yves, Petitjean Charles, Procureur Jean-Paul.

Vote n° 2.

M. le président. – La parole est à M. Petitjean pour une justification d'abstention.

M. Charles Petitjean (FN). – Le FN justifie son abstention par deux points. Le premier est que le parlement n'est pas entièrement constitué. Le second point est plus fondamental. L'ensemble des journalistes de la RTBF ayant l'instruction de ne jamais évoquer le Front National, nous ne nous sentons pas concernés par cette situation.

M. le président. – Les membres qui se sont abstenus sont priés de faire connaître le motif de leur abstention.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Nous nous abstenons, M. Crucke et moi, par solidarité avec M. Procureur mais aussi parce que nous aurions souhaité que l'ensemble du parlement, majorité et opposition, accepte l'amendement afin que le texte soit parfait.

M. Jean-Paul Procureur (cdH). – Il aurait été naturel et logique d'étendre la possibilité d'avis de la SDJ aux nominations des rédacteurs en chef comme à celle des chefs de rédaction. Il s'agit d'une ultime frilosité qui ne sera que passagère, comme l'a dit un responsable de la Société des journalistes.

12 Proposition de résolution relative aux dates consacrées à la fin des guerres mondiales, au devoir de mémoire et à la défense de la démocratie

12.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– Il est procédé au vote nominatif

76 membres ont pris part au vote.

72 membres ont répondu oui.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, le parlement adopte la proposition de résolution relative aux dates consacrées à la fin des guerres mondiales, au devoir de mémoire et à la défense de la démocratie. Il en sera fait part à la ministre-présidente dans la huitaine.

Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, M. Borsus Willy, Mme Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Boucher Pierre, Brotcorne Christian, Calet Pol, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mmes Corbisier-Hagon Anne-Marie, Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Dardenne Jean-Pierre, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Mme Defalque Brigitte, MM. Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Destexhe Alain, Devin Laurent, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. Dubié Josy, Elsen Marc, Mme Emmerly Isabelle, MM. Etienne Jacques, Ficherouille Paul, Fontaine Philippe, Furlan Paul, Galand Paul,

Gennen Jacques, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mme Jamouille Véronique, M. Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Mme Lissens Isabelle, MM. Luperto Jean-Charles, Mathen Denis, Meureau Robert, Milcamps Guy, Miller Richard, Neven Marcel, Onkelinx Alain, Mme Pary-Mille Florine, MM. Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Mme Schepmans Françoise, MM. Senesael Daniel, Severin Jean-Marie, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 3.

M. le président. – La parole est à M. Petitjean pour une justification d'abstention.

M. Charles Petitjean (FN). – Nous aurions voulu apporter notre appui à cette résolution, et moi plus que quiconque. Le parlement n'étant pas entièrement constitué, c'est avec un regret immense que nous nous abstenons.

13 Proposition de résolution relative à la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport

13.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– Il est procédé au vote nominatif

76 membres ont pris part au vote.

72 membres ont répondu oui.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, le parlement adopte la proposition de résolution relative à la promotion des valeurs éthiques et du fair-play dans le sport. Il en sera fait part à la ministre-présidente dans la huitaine.

Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, M. Borsus Willy, Mme Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Boucher Pierre, Brotcorne Christian, Calet Pol, Mme

Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mmes Corbisier-Hagon Anne-Marie, Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Dardenne Jean-Pierre, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Mme Defalque Brigitte, MM. Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Destexhe Alain, Devin Laurent, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. Dubié Josy, Elsen Marc, Mme Emmerly Isabelle, MM. Etienne Jacques, Ficherouille Paul, Fontaine Philippe, Furlan Paul, Galand Paul, Gennen Jacques, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mme Jamouille Véronique, M. Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Mme Lissens Isabelle, MM. Luperto Jean-Charles, Mathen Denis, Meureau Robert, Milcamps Guy, Miller Richard, Neven Marcel, Onkelinx Alain, Mme Pary-Mille Florine, MM. Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Mme Schepmans Françoise, MM. Senesael Daniel, Severin Jean-Marie, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminioux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 4.

M. le président. – La parole est à M. Feret pour une justification d'abstention.

M. Daniel Feret (FN). – Mon abstention est justifiée par le fait que le parlement n'est pas entièrement constitué. Mais cette fois, nous ne regrettons pas notre abstention car, pour les socialistes, la notion de fair-play dans le sport n'a pas la même signification que chez nous.

14 Proposition de résolution relative à la défense des intérêts des Belges francophones qui résident à l'étranger

14.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. - Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– Il est procédé au vote nominatif

77 membres ont pris part au vote.

73 membres ont répondu oui.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, le parlement adopte la proposition de résolution relative à la défense des intérêts des Belges francophones qui résident à l'étranger. Il en sera fait part à la ministre-présidente dans la huitaine

Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, M. Borsus Willy, Mme Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Boucher Pierre, Brotcorne Christian, Calet Pol, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mmes Corbisier-Hagon Anne-Marie, Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Dardenne Jean-Pierre, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Mme Defalque Brigitte, MM. Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Destexhe Alain, Devin Laurent, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. Dubié Josy, Elsen Marc, Mme Emmerly Isabelle, MM. Etienne Jacques, Ficherouille Paul, Fontaine Philippe, Furlan Paul, Galand Paul, Gennen Jacques, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mme Jamouille Véronique, M. Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Mme Lissens Isabelle, MM. Luperto Jean-Charles, Mathen Denis, Meureau Robert, Milcamps Guy, Miller Richard, Neven Marcel, Onkelinx Alain, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, MM. Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Mme Schepmans Françoise, MM. Senesael Daniel, Severin Jean-Marie, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminioux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n°5.

M. le président. – La parole est à M. Feret pour une justification d'abstention.

M. Daniel Feret (FN). – Ce parlement n'est pas normalement constitué et vous le savez. Un procès est actuellement en cours qui coûtera cher à la Communauté française, puisqu'il est maintenant admis que les parlements ont une personnalité juridique. Mais je sais que l'argent n'a pas beaucoup de valeur ici. Quant aux Belges qui vivent à l'étranger, je me demande s'ils n'ont pas plus de

chance de vivre là-bas plutôt qu'en Wallonie !

15 Projets de motion déposés le 13 octobre 2005, par Mme Corbisier-Hagon et M. Walry, et par M. Neven, Mme Cornet, M. Borsus, Mmes Bertouille et Bertieaux, en conclusion des interpellations jointes de Mmes Colicis, Bertouille, Corbisier-Hagon, Bertieaux, MM. Neven, Borsus, Reinkin et Mme Cornet à Mme Aréna, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, sur « la rentrée scolaire »

15.1 Vote nominatif

M. le président. - Nous passons au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par Mme Corbisier-Hagon et M. Walry.

– Il est procédé au vote nominatif

77 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

24 membres ont répondu non.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mme Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Brotcorne Christian, Calet Pol, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Devin Laurent, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, M. Elsen Marc, Mme Emmery Isabelle, MM. Etienne Jacques, Ficheroulle Paul, Furlan Paul, Gennen Jacques, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Meureau Robert, Milcamps Guy, Onkelinx Alain, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Ont répondu non :

Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Boucher Pierre, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, Dardenne Jean-Pierre, Mme Defalque Brigitte, MM. Destexhe Alain, Dubié Josy, Fontaine Philippe, Galand Paul, Jeholet Pierre-Yves, Mme Lissens Isabelle, MM. Mathen Denis, Miller Richard, Neven Marcel, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, Schepmans Françoise, M. Severin Jean-Marie.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n°6.

M. Daniel Feret (FN). – Pendant des années j'ai entendu les écologistes hurler au parlement fédéral contre le principe de la motion pure et simple. Aujourd'hui, ils n'ont plus de cordes vocales !

16 Projets de motion déposés le 17 octobre 2005, par MM. Collignon et Yzerbyt, et par Mmes Bertouille et Bertieaux, en conclusion de l'interpellation de Mme Bertouille à Mme Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, concernant « les animations scolaires à la vie affective et sexuelle »

16.1 Vote nominatif

M. le président. - Nous passons au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par MM. Collignon et Yzerbyt.

– Il est procédé au vote nominatif

77 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

23 membres ont répondu non.

5 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mme Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Brotcorne Christian, Calet Pol, Mme Colicis

Ingrid, M. Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Devin Laurent, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, M. Elsen Marc, Mme Emmery Isabelle, MM. Etienne Jacques, Ficherouille Paul, Furlan Paul, Gennen Jacques, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mmes Jamoulle Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Meureau Robert, Milcamps Guy, Onkelinx Alain, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Ont répondu non :

Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Boucher Pierre, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, Dardenne Jean-Pierre, Mme Defalque Brigitte, MM. Destexhe Alain, Dubié Josy, Fontaine Philippe, Jeholet Pierre-Yves, Mme Lissens Isabelle, MM. Mathen Denis, Miller Richard, Neven Marcel, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, Schepmans Françoise, M. Severin Jean-Marie.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Galand Paul, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 7

M. le président. – La parole est à M. Galand pour une justification d'abstention.

M. Paul Galand (ECOLO). – Compte tenu de l'importance de l'éducation sexuelle, mais également de la teneur des débats que nous avons eus en commission de la Santé, des Affaires sociales et de l'Aide à la jeunesse, et au vu des données récentes sur l'aggravation du nombre d'infections dues au sida et aux autres maladies sexuellement transmissibles ainsi que des données sur l'évolution du nombre de grossesses non désirées chez de très jeunes filles, il nous semble qu'il faut plus qu'une motion ou une motion pure et simple pour aborder cette problématique. À l'instar de la proposition d'école sans tabac, discutée en réunion conjointe de la commission de l'Éducation et de celle de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse, nous pourrions travailler démocratiquement et joindre nos forces afin d'aboutir à un projet concret d'éducation affective et sexuelle.

17 Projets de motion déposés le 18 octobre 2005, par M. Walry et Mme Corbisier-Hagon, et par MM. Crucke et Cheron, en conclusion des interpellations jointes de M. Crucke ayant pour objet « la politique sportive poursuivie par le ministre des sports et le gouvernement » et de M. Cheron ayant pour objet « la politique de soutien de la Communauté française aux fédérations sportives » à M. Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports

17.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par Mme Corbisier-Hagon et M. Walry.

– Il est procédé au vote nominatif

76 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

23 membres ont répondu non.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mme Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Brotcorne Christian, Calet Pol, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Devin Laurent, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, M. Elsen Marc, Mme Emmery Isabelle, MM. Etienne Jacques, Ficherouille Paul, Furlan Paul, Gennen Jacques, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mmes Jamoulle Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Meureau Robert, Milcamps Guy, Onkelinx Alain, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Ont répondu non :

Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Bou-

cher Pierre, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Cornet Véronique, M. Crucke Jean-Luc, Mme Defalque Brigitte, MM. Destexhe Alain, Dubié Josy, Fontaine Philippe, Galand Paul, Jeholet Pierre-Yves, Mme Lissens Isabelle, MM. Mathen Denis, Miller Richard, Neven Marcel, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, Schepmans Françoise, M. Severin Jean-Marie.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n°8.

18 Interpellations jointes de M. Marcel Cheron à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, ayant pour objet « l'absence de concrétisation du chèque-mazout au bénéfice des écoles et des collectivités de la Communauté française » et de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, concernant « l'augmentation du prix du mazout » (article 59 du règlement)

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Effectivement, si j'en crois les climatologues britanniques, l'hiver est à nos portes. Les températures baissent et les chaudières se sont mises en route dans les écoles, les crèches, les collectivités organisées ou subventionnées par la Communauté française.

J'ai déjà eu l'occasion d'interroger le gouvernement de la Communauté en commission à ce sujet. Le ministre Daerden avait alors répondu en son nom. Je me permets de réitérer mon interpellation parce que le temps passe, et le gouvernement fédéral n'a toujours pas décidé l'extension du principe du chèque-mazout aux collectivités qui souffriront pourtant également de la hausse du prix de l'énergie. Le secrétaire d'État à la modernisation des Finances, en charge du dossier avec le ministre de l'Économie, semble particulièrement frileux.

À deux reprises déjà, nous avons évoqué des engagements du gouvernement fédéral à assurer le suivi de ce dossier. Je rappelle ici la notification du conseil des ministres du gouvernement fédéral du 9 septembre dernier, qui prévoit qu'en ma-

tière de structures collectives, « une concertation sera lancée avec les Communautés pour ce qui est d'une éventuelle intervention analogue au profit des structures collectives, écoles, centres d'accueil d'enfants ». Le 23 septembre, le même conseil des ministres nous dit dans sa notification qu'« en exécution de la même notification concernant les structures collectives, le dossier sera soumis au prochain comité de concertation. » Le gouvernement fédéral, peut-être créé un peu contre nature, semble parfois avoir du mal à progresser. . .

Depuis lors, le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), qui a déménagé, vient de réitérer ses attentes en la matière et rappelle que « pour l'ensemble des établissements d'enseignement situés en Communauté française, l'augmentation des prix de l'énergie représente une dépense supplémentaire évaluée à 34,2 millions d'euros par an. La part des dépenses consacrées au chauffage passera de 12 à 19 % des subventions pour les écoles fondamentales et de 10 à 16 % pour les écoles secondaires. »

Les frais d'entretien des bâtiments scolaires, les fournitures de matériel et les équipements didactiques, considérés comme les seuls postes compressibles, risquent de faire les frais de la situation actuelle si aucune mesure compensatoire n'est apportée aux écoles. L'enjeu essentiel est de réaliser que le désarroi des directions d'école face à l'envolée des prix du mazout provoquera des choix cornéliens qui auront un impact négatif sur l'équipement des écoles et le bien-être des élèves. La question des manuels scolaires, des réparations d'urgence aux bâtiments, de l'entretien et de l'amélioration des classes est au cœur du sujet.

Tous les partis démocratiques de l'assemblée ont contribué au refinancement des communautés et sont parties prenantes des accords de la Saint-Boniface pour lesquels ils se sont battus et il est assez cruel de constater que l'augmentation progressive des subventions de fonctionnement des écoles risque de retourner, pour une bonne part, dans les caisses du seul État fédéral, sans parler des bénéfices plantureux des compagnies pétrolières. Il ne s'agit pas là de démagogie mais de faits. Je reviendrai sur la question des recettes de l'État fédéral car le secrétaire d'État répand des affirmations qui ont tendance à m'énerver.

Les centres PMS, les équipes PSE, les crèches, les salles de sport ou les infrastructures culturelles sont évidemment dans une situation équivalente.

En réponse à une question posée en commission de l'Éducation, vous avez affirmé que le dossier relatif à la mise en œuvre d'une centrale d'achats pour l'énergie était à l'étude. Cette me-

sure ne permettra cependant pas de diminuer la facture des écoles pour cet hiver. Il est dès lors essentiel de mettre en œuvre d'autres solutions à court et à moyen termes.

Madame la ministre-présidente, j'aimerais connaître l'état des négociations et l'évolution du dossier avec le gouvernement fédéral. Quelles sont les initiatives qui ont été prises ?

Une réunion aurait eu lieu le 18 novembre, avec des représentants de l'État fédéral, des entités fédérées et du secteur. Elle aurait entraîné des désaccords quant à la méthode à utiliser pour que les chiffres concordent. Parle-t-on de base annuelle ou d'une période d'intervention liée au chèque-mazout pour les particuliers ?

Il semblerait également qu'une autre réunion soit prévue demain et qu'elle pourrait déboucher, en cas d'accord, sur un *kern* ou une conférence interministérielle. En somme, il n'y aurait pas d'espoir de parvenir à une solution avant le 7 décembre prochain.

Pourriez-vous nous apporter des éclaircissements, tant sur le financement des Communautés et des Régions que sur cette assertion avancée par M. Jamar – qui connaît très bien la Communauté française pour y avoir siégé – et par M. Reynders, soutenant que les recettes de TVA supplémentaires pour l'État fédéral – l'effet d'aubaine – vont profiter aux Communautés puisque ces dernières sont financées par la TVA ? Or, c'est totalement faux. Le financement des Communautés se fonde sur des dotations appelées « masses TVA » – il existe également des masses IPP, plus basses – octroyées en fonction de clés de répartition. Mais, au delà de l'appellation, il n'y a aucun lien entre l'augmentation des recettes dues à la TVA et le bénéfice qui peut en résulter pour les Communautés. Nous verrons d'ailleurs cela avec le ministre Daerden demain matin !

Arrêtons ! Coupons les ailes à ce canard qui risque de propager une grippe aviaire aux connotations de TVA, un peu partout dans le monde.

Parler d'un effet d'aubaine pour les communautés est un argument fallacieux et n'a pour seule vertu, pour ceux qui le professent, que de permettre de répondre : mais de quoi viennent donc nous parler les communautés ?

Ne tombons pas dans ce piège ! Madame la ministre-présidente, je vous fais confiance pour remettre les choses au point. Dans de telles conditions, les communautés seraient flouées deux fois.

Au-delà de cette mise au point ferme et définitive concernant quelques principes de financement

des différentes entités, les communautés – qui représentent des collectivités publiques, comme les crèches, les écoles ou autres secteurs culturels – ont, à juste titre, posé la question de l'intervention de l'État fédéral dans des secteurs prioritaires pour les politiques que nous avons à mener.

Il serait bon de vous entendre car là, le travail devient un peu plus complexe : au-delà de la demande légitime, après avoir bien compris les responsabilités de tout un chacun et mis les choses au point, nous devons à présent objectiver les demandes.

Le SeGEC a réalisé un travail intéressant et le ministre du Budget a bien analysé ses chiffres. La réalité des conséquences pour les écoles commence à être bien comprise, mais qu'en est-il pour les autres secteurs ? Je pense en particulier aux collectivités : jusqu'où va-t-on ?

Dans des secteurs directement administrés par l'ONE, c'est évident. Mais, par exemple, pour les accueillantes d'enfants, comme pour toute activité sujette à subventionnement sans aide directe de la communauté, c'est plus difficile à appréhender. C'est le but du cadastre et de ce travail d'objectivation, et il faudra s'entendre, à ce propos, avec les autres entités sur la méthode à appliquer.

La proposition du SeGEC prévoit une compensation de 10 euros par enfant ou par adulte pris en charge. Estimez-vous que c'est une base de négociation ?

Enfin, en commission, j'avais cru comprendre, à voir l'œil pétillant du ministre du Budget, que l'une de nos propositions, à savoir le recours à ce que peuvent nous fournir les régions, suscitait l'intérêt. M. Galand ne cesse de me relancer, à juste titre, sur cette affaire. Nous avons perçu que, dans les régions, les conseillers « énergie » sont des experts qui peuvent donner des conseils très utiles sur certains bâtiments ; ils permettraient, au-delà des investissements à réaliser dans l'avenir avec des systèmes de tiers-investisseurs – j'y reviendrai à propos des bâtiments scolaires pour lesquels votre gouvernement étudie des partenariats avec le privé –, d'aboutir à un allègement de la facture énergétique de l'ordre de 20 à 30 %, ce qui n'est pas négligeable.

Voici quatre semaines, lors d'une commission, le ministre a marqué son intérêt. Hélas ! La Région bruxelloise semble ne pas encore avoir reçu cette demande ; pour des raisons historiques, je connais un peu mieux la Région bruxelloise et sa ministre compétente, qui est une amie. Il serait vraiment utile de relancer cette piste. Pourtant, alors que je discutais avec Mme Persoons, il nous apparaissait

que la Communauté française est une institution qui est commune à tous les francophones de Wallonie et de Bruxelles, et qui nous impose de travailler en synergie. Et c'est parfois la difficulté avec nos régions d'origine.

Une politique énergétique, des conseillers « énergie » représentent, face à un défi, des apports concrets de la part de la Région bruxelloise et de la Région wallonne.

Madame la ministre-présidente, je crois que c'est aussi votre centre d'intérêt : nous nous devons d'être bien documentés, d'être sûrs de nos arguments, qu'ils soient bien objectivés afin d'entamer une bonne négociation avec l'État fédéral. Il doit répondre à ces demandes légitimes. C'est tout le sens de cette interpellation.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Il y a quelques mois, mon collègue M. Elsen avait interpellé le gouvernement sur l'impact de l'augmentation du prix du mazout dans le budget des écoles, des crèches et autres collectivités. Le ministre Daerden avait annoncé des réunions entre les gouvernements des Communautés et celui du fédéral. L'une d'elles s'est tenue il y a peu. Mais chacun est venu avec des chiffres basés sur des éléments différents et une nouvelle réunion sera organisée demain.

S'il faut en croire la presse, le secrétaire d'État Hervé Jamar est chargé de ce dossier au gouvernement fédéral et les Communautés lui auraient transmis la liste des prioritaires. Nous sommes impatients de savoir ce qui se cache sous le vocable « prioritaires » et quel suivi a été donné.

L'hiver est à nos portes et même si le prix de ce précieux liquide a quelque peu diminué, même si tout doit être mis en oeuvre pour diversifier les énergies et faire des économies, même si les régions peuvent intervenir en cas de changement de système de chauffage, le problème reste entier.

Malgré ce qu'en a dit M. Reynders au Sénat et les sous-entendus de M. Jamar en réponse à une question du sénateur Brotcorne, l'État fédéral est le seul à bénéficier de la hausse des prix pétroliers via la TVA. Il est donc logique que ce soit vers ce niveau de pouvoir que se tournent ces institutions.

M. Reynders ne nie pas le problème puisqu'il dit qu'il a agi au niveau des institutions collectives fédérales.

Comme vient de l'expliquer M. Cheron, ne multiplions pas les canards, ils doivent pour l'instant rester confinés. C'est donc avec impatience que nous attendons vos réponses car les institutions ne comprendraient pas de ne pas être traitées

comme les particuliers ou comme les institutions du fédéral.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la ministre-présidente, je suis également d'avis qu'il ne faut pas multiplier les canards.

Je me joins aux interventions précédentes car je suis convaincue qu'on a déjà perdu pas mal de temps et que, manifestement, on continue à vouloir en gaspiller alors que l'hiver vient d'arriver.

Dès le 6 septembre 2005, mon groupe s'était fortement inquiété des conséquences de la flambée des prix pétroliers. Nous avons donc demandé au président de ce parlement de réunir la commission des Finances pour réfléchir aux conséquences de l'augmentation des prix du pétrole pour l'ensemble des infrastructures de la Communauté française et trouver une solution pour en adoucir l'impact inévitable sur les dépenses des écoles, des centres sportifs, des crèches, des services d'aide à la jeunesse, etc.

Nous n'avons pas été entendus par la majorité et nous avons dû attendre plus de trois semaines pour développer en commission des Finances la première interpellation sur ce sujet. C'est le 29 septembre seulement que l'opposition a pu s'exprimer en commission, hélas devant fort peu de députés. Tous les partis démocratiques sont néanmoins intervenus dans le débat.

Dans mon interpellation, j'avais demandé au ministre du Budget si un état de la situation avait pu être dressé secteur par secteur et si la Communauté avait prévu de lancer une discussion et une concertation avec le fédéral. La réponse de M. Daerden fut édifiante. Selon lui, M. Eerdeken était le seul à avoir fait son travail d'évaluation des besoins de manière optimale. La ministre-présidente ne s'était préoccupée que des besoins dans l'enseignement subventionné en oubliant une partie des compétences qui lui sont attribuées. Mmes Simonet et Laanan ne s'étaient pas soucies du problème, tandis que Mme Fonck s'était limitée à l'Aide à la jeunesse. Vous me regardez, mesdames, avec un regard sombre et les sourcils froncés mais, si mes propos vous contrarient, adressez-vous à M. Daerden car c'est ce qu'il nous a déclaré en commission.

Par ailleurs, le ministre Daerden avait défendu la thèse selon laquelle le refinancement de la Communauté française permettait largement aux écoles de faire face à leurs besoins énergétiques et qu'en conséquence leur plainte était sans doute exagérée. À cet égard, je m'étais permise de rappe-

ler que le refinancement obtenu de dure lutte visait d'abord et avant tout l'amélioration des conditions pédagogiques, salariales ou matérielles des écoles et pas uniquement des frais de fonctionnement.

Le ministre du Budget avait également évoqué quelques pistes retenues par le gouvernement : une concertation avec le gouvernement fédéral, une centrale d'achat de mazout de chauffage, l'organisation d'une réunion de travail fixée au 4 octobre à l'initiative du secrétaire général de la Communauté française, des réflexions autour du fonds Kyoto ou encore des tiers investisseurs (la fameuse histoire de fonds privés pour les bâtiments scolaires).

En ce qui concerne les derniers développements du dossier, une réunion était prévue avec l'autorité fédérale le 18 novembre dernier. Marcel Cheron, comme Mme Corbisier, parle pudiquement d'un problème de méthode. Il semble que la réunion ait surtout tourné court dans la mesure où la Communauté française n'a pas été capable de remettre un cadastre complet des données relatives aux différentes collectivités et des coûts qu'elles doivent supporter en matière d'énergie – et c'était déjà le problème le 29 septembre.

Si ce constat est confirmé, permettez moi d'être franchement choquée. Cette tâche aurait dû être achevée il y a bien longtemps et nous vous avons aidé à la remplir puisque nous vous interrogeons depuis le mois de septembre.

Les cris d'alarme lancés par tous les secteurs auraient dû vous inciter à vous mettre au travail. C'est d'autant plus choquant que le SeGEC vous a pré-mâché une bonne part du travail en faisant les évaluations nécessaires pour une partie du secteur de l'enseignement.

Je suis choquée de voir l'énergie que déploient des dizaines de directeurs d'école, pourtant peu ou pas outillés sur le plan administratif, et qui consacrent leur temps libre à tenter de nous alerter. Il est temps que l'on réagisse.

J'ai de plus en plus la certitude que les écoles, les crèches, les centres sportifs ne doivent rien espérer d'un gouvernement qui a abandonné le pilotage de ce dossier aux autorités fédérales. Si des solutions sont envisageables à ce niveau, il est inacceptable que la Communauté ne fasse aucune proposition qui puisse s'en passer.

Un cadastre complet des besoins est-il disponible ? Sans ce dernier, je ne vois pas comment vous allez définir les priorités. Les ministres ont-ils dressé un inventaire précis des besoins énergétiques et du surcoût qu'engendre la hausse du pé-

trole ? Ceux qui ne l'auraient pas fait ont-ils des raisons impérieuses ?

Comment progressent un certain nombre de propositions, notamment la création d'une centrale d'achat de mazout ; l'organisation d'une réunion à l'initiative du commissaire général de la Communauté française ; les réflexions autour du Fonds Kyoto ; ou encore le recours à des tiers investisseurs ? Si ceux-ci vont intervenir dans les mois à venir, cela n'allègera pas la facture de l'hiver 2005-2006.

Quelle a été votre perception de la réunion avec le gouvernement fédéral vendredi dernier ? J'ai entendu dire qu'elle avait été écourtée faute d'une liste complète. Autrement dit, elle n'a pas abouti, faute d'une méthode commune. Quelles demandes y avez-vous formulées ? Quelles conclusions en tirez-vous pour la réunion de demain ? Et quelles sont les avancées dans les propositions du gouvernement fédéral ?

Il est temps que l'on s'entende sur l'inventaire complet et sur la méthode afin de présenter des dossiers qui permettent de concrétiser les demandes. Par ailleurs, il est temps que les membres du cdH au gouvernement fassent des propositions concrètes, au lieu d'attendre du ministre des Finances qu'il fasse tout le travail.

M. le président. – La parole est à M. Senesael.

M. Daniel Senesael (PS). – Je souhaite poursuivre ici mon intervention du 29 septembre en Commission des finances, des budgets, des affaires générales et du sport.

La flambée du cours du pétrole est devenu le souci majeur des directions d'établissement et des pouvoirs organisateurs. Si le gouvernement fédéral a pris des mesures en faveur des particuliers, aucune disposition n'a été arrêtée pour alléger la facture des structures collectives.

Les particuliers bénéficient d'une mesure de ristourne de la TVA sur le mazout de chauffage ; les entreprises, elles, récupèrent intégralement la TVA. En ce qui concerne les collectivités, une mesure a été prévue dans le budget fédéral 2006, mais seulement pour les hôpitaux.

Les établissements scolaires ne sont pas concernés par ces mesures. Or, ils subissent également cette hausse de prix du mazout de chauffage. Globalement, l'augmentation du prix des produits pétroliers devrait représenter, pour l'ensemble des établissements scolaires de la Communauté française, tous réseaux confondus, une dépense supplémentaire de 34 millions d'euros en 2005.

Malgré l'augmentation des subventions de

fonctionnement résultant du décret de la Saint-Boniface, la flambée des prix pétroliers entraînera une augmentation de près de 7 % du poste « mazout de chauffage » dans le budget des établissements scolaires, pour l'année scolaire 2005-2006. Dans l'enseignement maternel, la part relative du poste « dépenses de chauffage » passera même à 21 %, soit un cinquième des dépenses par établissement.

La plupart des postes de dépenses des établissements scolaires concernent des dépenses incompressibles. Concrètement, seuls deux postes constituent de réelles variables d'ajustement qui permettent d'amortir l'augmentation de la facture des produits pétroliers : les frais d'entretien des bâtiments scolaires et les fournitures de matériel et d'équipements didactiques. Pourtant toucher à ces postes, c'est mettre en péril le confort des élèves et leur apprentissage.

C'est pourquoi, aujourd'hui, les responsables d'écoles réclament des mesures urgentes. Une contribution des autorités est nécessaire. En effet, les coûts d'énergie auxquels sont confrontés les établissements scolaires les empêchent de prendre des initiatives visant l'amélioration de leur enseignement. Tous les réseaux se sont associés pour réclamer aux autorités une aide destinée à éponger la hausse des prix du mazout et à chauffer leurs établissements. Pour les écoles, l'important est de percevoir une indemnisation, que ce soit sous la forme d'allègement fiscal sur la facture de mazout ou sous une autre forme. C'est la raison pour laquelle les représentants des différents réseaux scolaires de Flandre et de la Communauté française ont adressé une lettre commune au premier ministre et au ministre des Finances, Didier Reyniers.

Avez-vous eu, madame la ministre-présidente, des contacts récents avec les autres autorités concernées afin que ce problème soit examiné le plus rapidement possible ? Dans l'affirmative, quelles mesures prioritaires sont-elles envisagées pour venir en aide aux écoles ? Quels moyens comptez-vous donner aux établissements scolaires pour leur permettre de supporter de telles dépenses sans porter atteinte à la qualité de l'enseignement ?

En septembre, le gouvernement de la Communauté française avait exprimé son souhait de créer une centrale d'achat pour le mazout de chauffage. Où en est cette piste d'action ?

Par ailleurs, des campagnes ont-elles été lancées pour sensibiliser les directions d'école et le personnel enseignant ? Si oui, de quelle manière ? Si non, pourquoi ? Sont-elles envisagées à court

terme ?

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. – Je commencerai par remettre le problème soulevé dans son contexte.

Dans le cadre du plan « mazout », le conseil des ministres du 23 septembre 2005 a indiqué que le comité de concertation réunissant le pouvoir fédéral et les entités fédérées se pencherait sur l'impact de cette question pour les collectivités. Je rappelle que le plan « mazout » permet la couverture d'une partie du surcoût de la facture de mazout des ménages par le remboursement d'un montant équivalent à la TVA. Quant aux entreprises assujetties à la TVA, elles déclarent les montants de TVA perçus et payés. Dès lors, seules les collectivités associatives ou publiques supportent la totalité de l'augmentation de la facture.

Selon le gouvernement fédéral, l'ensemble des sommes dégagées par l'effet d'aubaine de la fiscalité sur le mazout, y compris sur les consommations des collectivités, ont été réparties pour financer la diminution des factures dans le cadre du plan mazout pour les ménages. Cela signifie que l'enveloppe totale de retour au fédéral a déjà été complètement redistribuée avec le projet « chèques-mazout ».

Toujours du point de vue du gouvernement fédéral, certaines collectivités pourraient répercuter leur augmentation de charges sur les consommateurs de services. D'autres, par contre, comme les écoles ne peuvent le faire, en aucun cas. C'est là visiblement une différence importante aux yeux du gouvernement fédéral dans ce problème. C'est à ce titre que les écoles seraient considérées par le fédéral comme prioritaires dans la recherche d'une solution.

Le gouvernement de la Communauté française n'a, quant à lui, ni transmis ni souhaité transmettre de liste de collectivités prioritaires, mais bien une estimation de la consommation annuelle pour l'ensemble des collectivités relevant de ses compétences et touchées par l'augmentation du prix du mazout. L'estimation qui a été faite s'élève à 22,3 millions d'euros au total.

Je vais vous donner lecture de la lettre qui a été adressée au premier ministre et au ministre des Finances.

« Objet : Augmentation du prix du mazout-Intervention de l'État fédéral en faveur des collectivités.

« Monsieur le premier ministre,

« Les travaux menés par les cabinets des

membres de l'exécutif de la Communauté française à la suite de la première réunion de concertation entre représentants du gouvernement fédéral et représentants des différentes entités fédérées ont permis d'aboutir à une estimation de la consommation annuelle de mazout au sein des différentes collectivités, dont nous avons la responsabilité fonctionnelle. Celle-ci s'élève au total et en base annuelle à 102, 157 millions de litres répartis de la manière suivante :

« Enseignement obligatoire et de promotion sociale : 92 millions de litres.

« Enseignement supérieur : 7, 157 millions de litres.

« Infrastructures sportives et fonction publique : 1 million de litres.

« Aide à la jeunesse et accueil à la petite enfance : 2 millions de litres.

« L'écart entre prix maxima moyens des exercices budgétaires 2004 et 2005 étant de 0,2188 euro, l'impact sur la facture globale de nos collectivités s'élèverait ainsi à environ 22,3 millions d'euros.

« Sur cette base, pourriez-vous réexaminer au plus vite la faisabilité d'une extension de la mesure prévoyant l'intervention de l'État fédéral dans la facture du mazout pour un montant d'environ 17,35 % équivalant à la TVA et au prélèvement d'accises, aux écoles et autres collectivités dépendant de la Communauté française ?

« En vous remerciant d'avance de l'attention que vous réserverez à la présente, je vous prie de croire, monsieur le premier ministre, en l'expression de ma haute considération. »

Ce courrier a été envoyé à l'issue de la première réunion. Je ferai remarquer à Mme Bertieaux que le but d'une telle réunion est d'obtenir des informations du fédéral pour connaître ses intentions. Le fédéral aurait peut-être dû mieux « baliser » dès le départ, mais cette réunion constituait la première rencontre pour récolter des informations, dans la mesure où la balle était dans le camp du fédéral. La meilleure défense est l'attaque et Mme Bertieaux le sait très bien. Il s'agissait d'une réunion de travail durant laquelle le fédéral nous a fait un certain nombre de propositions pour prendre en considération cette augmentation.

Je vous confirme que la lettre a été envoyée le jeudi 17 novembre. Au cours d'un premier comité de concertation le 7 octobre, la mise en place d'un groupe de travail a été décidée en vue de mettre sur pied la récolte de données par les entités fédé-

rées sur la consommation de mazout par les collectivités. Depuis, ce groupe de travail s'est réuni deux fois : le 10 octobre, d'une part, et le 18 novembre, d'autre part, au cabinet de M. Jamar, secrétaire d'État à la Modernisation des Finances, et en présence de celui-ci. Ils avaient donc connaissance de la lettre du 17 novembre. Contrairement à la première réunion, les vice-premiers ministres ainsi que le premier ministre étaient représentés, en même temps que les Communautés et les Régions. La réunion fut très constructive, les positions et contraintes des différentes entités ayant largement pu être abordées. Il restait une dernière vérification de la comparabilité des chiffres fournis par les différentes entités. Elle fera l'objet d'une réunion du groupe de travail restreint ce mercredi 23 novembre, au cabinet de M. Jamar. Notre volonté est d'aboutir pour la prochaine réunion du comité de concertation qui aura lieu le 7 décembre prochain. Le gouvernement fédéral ne semble pas fermé au principe d'une intervention forfaitaire pour les écoles, liée au nombre d'élèves et donc très proche du concept de chèque-mazout. Nous défendons ainsi au mieux les intérêts de nos collectivités et tout particulièrement de nos écoles. Cependant, c'est au sein du gouvernement fédéral que devront intervenir les derniers arbitrages, sur la base de toutes les informations qui lui auront été fournies.

En ce qui concerne l'intervention des conseillers « énergie » de la Région wallonne dans les écoles et autres collectivités, les premiers contacts ont eu lieu avec mon collègue, le ministre André Antoine. Cette voie est importante pour le moyen et le long termes. Toutefois la priorité doit aller aujourd'hui à la discussion avec le fédéral pour obtenir des aides supplémentaires pour nos écoles et collectivités.

En ce qui concerne le « canard » du financement de la Communauté française, je suis d'accord avec vous pour dire qu'il y a une ambiguïté, peut-être due à une erreur de M. Jamar, concernant la clé de répartition de TVA, et le « retour » de TVA qui n'a pas de sens dans ce contexte

Il est faux de dire que la Communauté demande à être indemnisée deux fois. Au contraire, nous payons l'augmentation et une partie de cet argent retourne dans les caisses de l'État fédéral. Il ne semble pas exagéré de demander au gouvernement fédéral de faire pour les Communautés et les collectivités qui en dépendent ce qui a été fait pour les particuliers. Le débat et la discussion restent ouverts, l'objectif est d'aboutir d'ici le 7 décembre.

Monsieur Cheron, vous êtes très bien informé sur les timings. Vous voyez donc que le gouverne-

ment fait preuve d'une parfaite transparence dans son travail, et vous avez toute l'information par rapport aux discussions que nous menons. (*Applaudissements sur les bancs du PS*)

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Je me permettrai une courte réplique, en essayant d'être précis. Je rejoins tous ceux qui considèrent qu'il s'agit d'un enjeu très important.

Je me réjouis de la réponse de la ministre-présidente qui a bien établi la chronologie des événements. C'est peut-être un travers d'historien, mais j'essaie de comprendre comment tout ce projet s'articule, quelles sont les dates et les méthodes utilisées. J'ai un peu d'expérience de l'organisation du pouvoir fédéral pour ce qui est de ce genre de réunions. Elles peuvent être qualifiées de pré-comités de concertation. Je sais qu'il y règne souvent beaucoup de confusion quel que soit le gouvernement, car ces réunions sont généralement assez mal préparées.

Elles voient des entités fédérées confrontées à des demandes et des intérêts fort différents, pour ne pas dire divergents. Le conflit porte donc non pas sur le fond, mais sur la forme, et ce n'est pas près de changer. Nous pouvons rêver d'une modification de la situation, mais nous serions peut-être alors à une autre étape de notre État fédéral, comme le dit M. Wilfried Martens dans l'édition de ce jour du « Morgen ». Cela dit, nous n'y sommes pas encore.

Pour ce qui est de la chronologie et des déclarations de la ministre-présidente, je souhaiterais émettre un certain nombre de commentaires.

Premièrement, au delà de cette chronologie et de la préparation de la Communauté française, je me réjouis qu'en final et à la veille d'une réunion importante, il y ait une lettre précise, documentée et chiffrée émanant de la Communauté française. Je ne suis pas à même de faire personnellement l'expertise mais ayant rapidement consulté les chiffres, je m'inquiète de constater qu'un écart relativement important existe entre les estimations du SeGEC et le chiffre global cité par le gouvernement. Or, je sais que les employés du SeGEC savent compter. Le chiffre donné par le SeGEC est, je cite : « une dépense supplémentaire évaluée ». Or, le SeGEC ne parle pas des crèches, mais des infrastructures d'école. Le chiffre annoncé par le gouvernement devrait dès lors être supérieur à celui du SeGEC, ce qu'il n'est pas.

L'écart par rapport aux 22 millions d'euros demandés par la Communauté française à l'État fédéral devra être examiné du point de vue de la méthode utilisée. À défaut de disposer des critères

nécessaires à cette analyse, je suis dans l'incapacité d'émettre un jugement, j'émetts juste des doutes.

Deuxièmement, se pose le problème de la relation entre le court, le moyen et le long termes. Je pense que nous parlons ici du court terme. Devant le caractère inopiné de la hausse des prix de l'énergie, il faut trouver évidemment une solution à court terme, d'application immédiate.

Je vous sais gré d'avoir fait, j'espère de façon définitive, un sort à ce canard, à cette prétendue opération de bénéfice de TVA. C'est insupportable et inadmissible de la part de gens sérieux.

Voyons ce que cela donnera le 7 décembre. Je vous invite à faire toute la lumière sur cet écart dans les chiffres. Il y a également une relation à établir avec les conseillers en énergie des Régions wallonnes et bruxelloises. Il ne s'agit pas, là, de moyen terme en matière d'investissement. Il ne faut pas confondre les économies d'énergie, qui peuvent être engendrées par des investissements réalisés maintenant et qui auront des effets positifs, avec le rôle immédiat des conseillers en énergie. Ces derniers se déplacent pour donner des solutions à très court terme.

Ces économies tiennent parfois à des détails de gestion qui paraissent anodins mais qui représentent des sommes considérables in fine. Voyez les expériences réalisées dans les administrations régionales. Il y a là une solution qui peut aussi nous aider pour le court terme.

Il faudra revenir plus longuement sur les moyen et long termes. Je me réjouis que le débat soit lancé pour les bâtiments scolaires. Je serai le premier intéressé par l'étude que vous avez demandée sur l'intervention du secteur privé. Je n'ai pas de tabou sur cette question. Il faut rechercher des financements alternatifs.

L'essentiel consistera à englober les économies d'énergie dans l'opération « bâtiments », et construire des infrastructures de qualité. Faisons d'une pierre deux coups et ne ratons pas l'opération en envisageant la question des bâtiments scolaires uniquement sous l'angle des briques, sans penser aux investissements nécessaires pour l'économie d'énergie. Certes, ceux-ci seront coûteux dans un premier temps, mais ils permettront, à moyen et à long termes, un gain extraordinaire pour la collectivité, pour son argent, et pour la planète. N'oublions pas le protocole de Kyoto !

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je ne peux qu'opiner aux paroles de M. Cheron. J'exprime évidemment comme lui ma perplexité sur les chiffres donnés par la ministre-présidente et par le SeGEC. Les bases de calcul sont sans doute

différentes, les dates également, mais cela n'en demeure pas moins intrigant.

Je pense également que la situation des structures collectives qui dépendent du pouvoir fédéral est la même que celle des Régions et Communautés en ce qui concerne le paiement des factures de mazout ou de gaz. De toute façon, c'est le pouvoir fédéral qui reçoit la TVA. En conséquence, je ne vois pas pourquoi ce qui a été réalisé pour les structures fédérales ne pourrait pas l'être pour les autres. J'espère donc que les ministres MR ne resteront pas les bras ballants.

M. le président. – L'incident est clos.

19 Interpellation de M. Richard Miller à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « écoles supérieures des Arts » (article 59 du règlement)

M. Richard Miller (MR). – J'ai assisté à la séance inaugurale du Conservatoire de musique de Mons, capitale culturelle de la Wallonie et candidate au titre de Ville européenne de la culture en 2015. Je trouvais intéressant d'entendre ce que les responsables de ce conservatoire avaient à dire. J'ai été frappé par les discours tenus par trois personnes : un étudiant, un professeur et le directeur du conservatoire, M. Foulon. Tous trois ont unanimement dressé un tableau dramatique de la situation de l'enseignement artistique en Communauté française. Je vous avouerai que j'ai été un peu surpris et j'ai donc entrepris des recherches. J'ai également décidé de vous adresser la présente interpellation.

L'enseignement artistique a subi, ces dernières années, une réforme complète de son fonctionnement. Le décret du 17 mai 1999, complété par celui du 20 décembre 2001, était très attendu mais les changements ont été importants et ne semblent pas encore totalement « digérés ».

Le 31 mars 2004, le parlement de la Communauté française a adopté quatre décrets qui introduisent dans notre enseignement supérieur le processus de « Bologne ». Le décret qui concerne les écoles supérieures des arts apparaît minimaliste et devrait peut-être être complété rapidement.

Une enquête approfondie a été réalisée cette année auprès des enseignants et étudiants de nos vingt-neuf hautes écoles. Quand envisagez-vous

une telle enquête auprès des étudiants et enseignants des dix-sept écoles supérieures des arts ? Un étudiant en architecture d'intérieur ne peut être assimilé à celui qui suit une filière en arts de la parole ou en peinture monumentale. De même, un étudiant en piano a certainement d'autres besoins que l'étudiant qui réalise des travaux en stylisme.

Comment les réformes récentes sont-elles vécues sur le terrain ? L'encadrement des étudiants vous paraît-il suffisant ? Certaines filières ont-elles des demandes qui n'auraient pas encore été satisfaites ? Comment les nouvelles contraintes administratives se vivent-elles au sein de cet enseignement ? Comment les nouveaux organes mis en place fonctionnent-ils ? Je pense entre autres aux conseils de gestion pédagogique, d'options et social. Les passerelles actuelles sont-elles efficaces ?

Les questions sont, comme vous le voyez, nombreuses.

De plus, il me semble essentiel d'établir un cadastre des infrastructures afin de mieux cerner les priorités. D'ailleurs, dans la déclaration de politique gouvernementale, vous annonciez « qu'une étude serait commandée à un expert indépendant pour dresser un inventaire des besoins des ESA. Un financement adéquat serait par la suite proposé au parlement ». Où en est le gouvernement dans la concrétisation de ce projet ? Vous ajoutiez que le gouvernement « adopterait un plan de rénovation et d'aménagement des bâtiments. » Je peux me tromper mais je ne crois pas en avoir entendu parler jusqu'à aujourd'hui.

Sous la précédente législature, le cas des locaux des conservatoires de Bruxelles et de Liège avait été envisagé. Leur situation est-elle réglée ? Je lis dans la presse que la section des Arts de la parole du Conservatoire de Liège demande des aménagements spécifiques. Est-ce prévu ?

Pour certaines filières, de lourds investissements en équipements sont nécessaires, par exemple, pour les filières des Arts du spectacle et Techniques de diffusion. À la suite du vote, en juillet dernier, d'un décret visant à la disparition progressive des droits d'inscription complémentaires, certains établissements doivent nécessairement se poser des questions. Où en sont les discussions à ce sujet ?

Toujours concernant l'équipement des écoles supérieures des arts, la déclaration de politique gouvernementale annonce la « création d'un Centre d'appui aux ESA pour leur permettre l'accès aux nouvelles technologies ». Était-ce juste un vœu pieux de début de législature ou pouvez-vous nous en dire plus ?

Certaines fonctions sont dans un cadre d'extinction : les chargés de cours en conservatoire, les éducateurs-économistes et les surveillants-éducateurs. Quel est actuellement leur nombre ? Quelle est leur situation sur le terrain ? Comment et par qui seront-ils remplacés ?

Plus généralement, la déclaration de politique gouvernementale annonçait qu'un décret fixerait le cadre logistique du personnel non enseignant. Ce texte est-il prêt ?

Le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique est assez récent. Depuis sa création, il a dû rendre un nombre important d'avis sur des décrets et des arrêtés plutôt techniques. A-t-il déjà eu l'occasion de réfléchir d'initiative à des thèmes propres à l'enseignement supérieur artistique, par exemple, l'intégration de l'enseignement « des musiques autres » dans les conservatoires ? Le rapport annuel sur son fonctionnement et ses activités pourrait-il être transmis au parlement dès qu'il vous sera parvenu ?

Les étudiants semblent rencontrer de plus en plus de difficultés financières. Confirmez-vous ce constat ? Dans l'affirmative, comment les aider ? La revalorisation progressive du montant des subsides sociaux se trouve dans la déclaration de politique gouvernementale. Cette revalorisation est-elle prévue dans le budget 2006, à l'examen duquel nous allons bientôt procéder ?

Où en sont les discussions à propos de l'organisation des deuxièmes cycles ? Toutes les filières de type long, organisées auparavant en quatre ans, proposeront-elles le choix de *masters* en un ou deux ans ? La question de l'organisation du doctorat est-elle réglée ?

M. le président. – La parole est à M. Daerden.

M. Frédéric Daerden (PS). – Monsieur le président, mesdames les ministres, chers collègues, je prends la parole en vue de compléter, voire de nuancer l'intervention de mon collègue.

La culture et les arts sont au centre de l'actualité parlementaire et je m'en réjouis. Nous pouvons être heureux de l'aboutissement des états généraux de la culture sous la forme d'un plan pluriannuel tendant à garantir la diversité et l'accessibilité de la culture.

Le monde culturel et artistique de la Communauté a récemment fait l'objet d'admirables reconnaissances internationales. Songeons au prix Goncourt, au prix Médicis, à la Palme d'or à Cannes. Cependant il ne faut pas en déduire que tout va pour le mieux. Je pense, entre autres, aux craintes exprimées par les directeurs, les professeurs, ainsi

que par l'Unécof, sur l'encadrement pédagogique dans les écoles supérieures des arts.

Afin de nuancer le propos, il me semble utile d'opérer un retour en arrière pour mesurer le chemin parcouru. Depuis le décret de 2001, il existe enfin un véritable enseignement supérieur artistique. Ce décret a fixé des règles spécifiques en matière d'organisation, de financement et d'encadrement. Il a arrêté des dispositions statutaires applicables au personnel et précisé les droits et les devoirs des étudiants. Il a en outre permis la désignation d'instances de participation dans toutes les écoles. Ces dernières années, les budgets consacrés aux écoles supérieures des arts ont été régulièrement augmentés et je suis persuadé que ce sera encore le cas cette année. Toutefois, il est vrai qu'il reste des ajustements à réaliser ce qui somme toute, après une réforme de cette ampleur, est normal.

Selon les directeurs des trois conservatoires royaux de la Communauté française qui ont réagi dans la presse ces derniers jours, et ce sans vouloir lier leur réaction à la grève du Conservatoire de Liège, il y a un problème d'encadrement pédagogique, en particulier dans les disciplines instrumentales et vocales où l'enseignement est essentiellement individuel.

Selon leurs projections, en 2012, au terme du deuxième plan quinquennal, le Conservatoire de Mons enregistrerait une diminution de l'encadrement pédagogique de 38 %. Quelle réponse pouvez-vous apporter afin de dissiper ces craintes ? Comment expliquez-vous le paradoxe de la diminution de l'encadrement alors que les budgets augmentent ? Envisagez-vous de revoir le taux d'encadrement dans toutes les écoles alors que les difficultés ne semblent pas être identiques ? Vous évoquez notamment des synergies et une révision des horaires, qu'en est-il concrètement ?

M. Miller a fait référence aux décrets « Bologne ». Celui qui concerne les Écoles supérieures des Arts et leur permet une intégration au processus d'harmonisation européen doit être complété. Il serait opportun que le futur décret, actuellement en préparation, relatif à la finalisation de l'intégration de ces écoles soit soumis dès que possible à l'avis du Conseil supérieur artistique de l'enseignement, créé sous la précédente législature. Pouvez-vous nous confirmer la prise en compte de l'avis des acteurs du secteur lors de son élaboration ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités cette consultation sera-t-elle opérée ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations

internationales. – Dans le but de structurer mon propos et de regrouper les deux interpellations, je vous répondrai selon quatre axes. Le premier touche à la nécessité d'évaluer; le deuxième concerne les structures des études et leur encadrement; le troisième vise les infrastructures et les équipements; et le quatrième a trait aux dispositions statutaires.

La réforme de nos écoles supérieures des Arts est quotidiennement évaluée par mon administration, par les directeurs de ces établissements, par les enseignants ou encore par les organisations représentatives des étudiants. Il ne se passe pas une semaine sans que l'on découvre des questions irrésolues qui réclament des ajustements ou des mises au point.

Le système des écoles supérieures des Arts n'a après tout que trois années de fonctionnement. Il est, à mon avis, prématuré de s'engager dans une évaluation de grande ampleur avant d'avoir suivi une génération complète d'étudiants, de leur entrée jusqu'à leur sortie.

Je n'ai donc pas l'intention de lancer une grande enquête dans l'enseignement artistique, alors que les fondements de cette réforme doivent encore connaître des ajustements consécutifs au processus de Bologne. Après ces ajustements, nous pourrions laisser le système fonctionner en roue libre et ensuite revoir ce qui devrait l'être. Cela ne nous empêche pas d'avoir une vision assez juste du fonctionnement actuel de nos écoles supérieures artistiques. Comment ont-elles vécu l'explosion des normes de la législation précédente? Assez bien, puisque l'on constate sur le terrain que la plupart des nouvelles procédures sont relativement bien respectées. Les questions qui nous reviennent des établissements nous montrent cependant que les aspects les plus techniques ne sont pas toujours simples à manipuler. Un peu plus de pédagogie lors de la mise en place du décret permet généralement des transitions plus harmonieuses. Nous avons récemment diffusé à ce sujet une circulaire relative au recrutement, afin de simplifier le travail des écoles. Apparemment, cela donne satisfaction.

Il me revient que le fonctionnement des organes mis en place par le décret est bon. La qualité varie comme toujours selon les écoles, en fonction de la personnalité et de l'expérience de chacun. Mais globalement, nous n'avons pas rencontré de problème majeur. Seul le conseil d'option reste encore à la traîne. Cette situation est logique puisqu'on a, du jour au lendemain, chargé tous les enseignants d'une option, d'une mission de dialogue, sans leur donner les clés et sans les informer convenablement

sur les missions de cet organe. Je fais confiance en nos directeurs et en nos enseignants pour qu'au fil des mois, ils associent plus souvent cet organe aux prises de décisions.

Il est évident que toutes ces réformes ne pourraient être menées sans l'appui et l'expertise du Conseil supérieur. Depuis que la production de normes s'est un peu ralentie, celui-ci produit des positions de fond sur des sujets en relation avec l'enseignement supérieur artistique. Je ferai le nécessaire pour que le rapport annuel du Conseil supérieur vous parvienne.

Il faut adapter l'enseignement aux structures inhérentes au processus de Bologne. Prochainement, ce sera chose faite. Normalement, tous les établissements organisant des études en quatre ans pourraient proposer les mêmes études en cinq ans, sans y être néanmoins obligés. Enfin, la notion de doctorat reste hypothétique et doit faire l'objet d'une réflexion tant au sein du secteur qu'en collaboration avec les universités.

L'encadrement des étudiants pourrait indubitablement être amélioré mais nous ne pouvons évidemment pas répondre à toutes les demandes. Je voudrais toutefois vous donner quelques chiffres : pour l'année 2004-2005, les trois conservatoires comptabilisent une population de 1066 étudiants pour 264 équivalents temps plein pédagogiques, soit 4,04 étudiants pour un équivalent temps plein. Ces chiffres m'ont été communiqués par l'administration.

Dans les hautes écoles, un équivalent temps plein est accordé par tranche de 14 étudiants et de 7,3 étudiants dans l'enseignement supérieur artistique. Tel est le cas dans les trois conservatoires. Je pense que ce taux tient compte des spécificités de l'apprentissage de la musique puisqu'un instrumentiste doit avoir une relation privilégiée avec son professeur. Nous pouvons donc en déduire que l'encadrement dans l'enseignement artistique n'est pas si mauvais.

Je citerai un autre exemple des spécificités liées à chaque secteur de l'éducation. La Communauté française investit deux fois plus de moyens par an et par étudiant dans l'enseignement supérieur artistique que dans les hautes écoles. Vous le constaterez à la lecture du budget.

Quant aux passerelles, elles sont quasiment inexistantes. Les tentatives d'intégration de l'enseignement artistique aux travaux du Conseil consultatif des organes de concertation de l'enseignement supérieur (CCOCES) n'ont pu aboutir. Un fort repli identitaire semble marquer ce secteur. Ce phénomène s'observe parfois même entre options

artistiques et entre écoles. Cette situation n'est pas saine, à l'heure de la mobilité et de la comparabilité des cursus. J'attends donc les conclusions du Conseil supérieur de l'enseignement artistique (CSESA). Je souhaite intervenir avec détermination afin de remédier à cela.

Les subsides sociaux seront augmentés de 5 % en 2006. Ce n'est qu'un premier pas. Conformément à la déclaration de politique communautaire (DPC) ; nous voulons continuer à avancer dans ce sens.

À propos des infrastructures et des équipements, vous avez été ministre suffisamment longtemps, monsieur Miller, pour connaître la répartition des compétences au sein du gouvernement et savoir que Mme Arena est chargée de ce dossier. Je vous invite donc à lui poser vos questions, notamment à propos de l'impact de la suppression des droits d'inscription complémentaires (DIC) sur les politiques immobilières des établissements.

Je vous rassure cependant : les informations dont je dispose pour Bruxelles ou pour Liège laissent entrevoir des solutions équitables. Nous préparons effectivement la commande d'une étude des besoins en fonction des écoles supérieures des arts, conformément à la DPC. Je vous informerai de l'avancement de ce dossier.

Les centres d'appui sont une bonne idée de fin de législature, elle est reprise dans la DPC. Je rends donc à César ce qui appartient à César. J'ai demandé un avis au conseil supérieur à ce sujet. Cet avis fouillé, que vous trouverez joint au rapport que je m'engage à vous faire parvenir, montre que ce centre doit être un projet ambitieux. Cependant, compte tenu des moyens disponibles, les écoles supérieures d'art souhaitent que le gouvernement se concentre en priorité sur les équipements. Vous verrez que les montants prévus en 2005 ont été maintenus en 2006. J'espère donc, puisque vous étiez sensible à ce sujet, que vous pourrez vous joindre à la majorité et approuver ce budget.

Vos questions portaient sur les statuts des personnels. C'est un problème complexe et le conseil supérieur y travaille en ce moment.

Nous avons constaté que la pyramide des fonctions enseignantes était incomplète. Il conviendrait donc de l'étoffer.

En ce qui concerne la deuxième pyramide, celle des fonctions administratives, elle n'existe pas pour l'instant. Un groupe de travail s'attèle à cette question au sein de mon cabinet. Le texte n'est pas encore finalisé, mais le travail réalisé avec l'ensemble des secteurs est extrêmement positif. Je

ne doute pas qu'il débouche, prochainement, sur une proposition de décret de qualité.

Une fois que ces pyramides de fonctions auront été complétées ou dessinées, on s'occupera de la situation du personnel en attente d'une solution statutaire. Tous devront trouver une place.

Les chargés de cours, quant à eux, dépendent toujours du cadre d'extinction approuvé sous la précédente législature et qui reste en vigueur. Il faudra prévoir, pour ceux ne pouvant plus bénéficier de ce statut, une place dans l'organigramme enseignant élargi, qui est en préparation.

Je pense avoir ainsi répondu à l'ensemble de vos questions.

M. Richard Miller (MR). – Je vous remercie, madame la ministre, du contenu de votre réponse et vous sais gré d'avoir fait le déplacement pour me répondre personnellement. Je suivrai l'évolution de l'ensemble du dossier. Je tiens, par ailleurs, à vous présenter mes excuses, madame la ministre, quant à l'idée de la création d'un centre d'appui exprimée lors de cette fin de séance un peu troublée.

M. le président. – L'incident est clos.

20 Interpellations jointes de M. Paul Galand à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, et à Mme Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, ayant pour objet « les liens entre la Communauté française et la Tunisie et les atteintes majeures à la liberté de la presse, à la liberté d'association et aux droits de l'homme qui s'y déroulent » et de M. Léon Walry à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, concernant « la lutte contre la fracture numérique » (article 59 du règlement)

M. Paul Galand (ECOLO). – Monsieur le président, alors que la presse internationale était fortement présente à Tunis, à l'occasion du récent sommet mondial sur la société de l'information

organisé sous les auspices des Nations unies, une équipe de la RTBF a été agressée à deux reprises.

Au moment de cette agression, les journalistes de la RTBF accompagnaient Mme Rahia Masraoui, avocate et militante des droits humains.

Précédemment, un journaliste du quotidien français *Libération* avait été victime d'une agression particulièrement grave. Par la suite, une équipe de TV5 ainsi qu'une équipe suisse ont également subi des intimidations.

M. Mathy, de l'équipe RTBF, a été extrait de force du véhicule. Sa caméra et la cassette du tournage ont été confisquées.

Des collègues tunisiens, journalistes indépendants ou militants des droits humains, sont habitués, hélas, à ces agressions, intimidations et atteintes aux droits des personnes.

Madame la ministre, les gouvernements de la Communauté française et de la Tunisie sont liés par un accord de coopération qui s'étend aussi au gouvernement de la Région wallonne. Il a été signé à Tunis, le 30 septembre 1998, et approuvé par le parlement de la Communauté française fin 2001. Cet accord s'applique aux principaux secteurs de compétence de la Communauté française par le biais de son article 2. Il prévoit de multiples formes de coopération et encourage également la coopération dans le cadre des organisations internationales, plus particulièrement celles de la francophonie. Une commission mixte permanente doit veiller au suivi de l'accord.

Déjà à l'époque, en commission, MM. Guilbert et Westphael, au nom du groupe Ecolo, avaient manifesté des réserves « à souscrire un accord avec un pays peu démocratique ».

En séance plénière du 13 novembre 2001, j'étais intervenu pour attirer l'attention du gouvernement sur les dérives liberticides et antidémocratiques du régime présidentiel tunisien. Je ne l'avais pas fait de gaieté de cœur car pour beaucoup d'entre nous, en particulier ceux qui militent pour un espace francophone international imprégné des valeurs humanistes, démocratiques et de développement social et environnemental juste, la Tunisie est un pays qui nous est cher.

Depuis ces agressions contre des journalistes de la RTBF, la caméra a été restituée et les autorités tunisiennes ont fini par présenter des excuses au gouvernement fédéral. C'est important, mais cela a permis au ministre fédéral de se dédouaner trop facilement des obligations internationales de la Belgique en matière de droits de l'homme.

Voici donc mes questions, madame la mi-

nistre.

Une délégation belge a-t-elle participé aux travaux de ce sommet? Quelle était l'implication éventuelle de la Communauté française? Avec quelles recommandations pour ne cautionner en aucune façon le régime Ben Ali?

Quelles mesures ont-elles été prises pour signifier aux autorités tunisiennes l'indignation de notre Communauté au regard des faits inacceptables qui sont notamment dénoncés dans mon interpellation?

Quel est l'état actuel de l'application de l'accord de coopération entre le gouvernement tunisien, la Communauté française et la Région wallonne?

Quelles sont les mesures en cours pour soutenir les organisations et citoyens tunisiens militant pour le respect des droits humains, les libertés d'association et d'information?

Des démarches ont-elles été entreprises auprès des instances de l'OIF, l'Organisation internationale de la francophonie, au regard des obligations de respect des processus démocratiques qui découlent de la Déclaration de Bamako et qui lient les États membres de la francophonie?

D'autres démarches ont-elles été entreprises en concertation avec le gouvernement wallon, le gouvernement fédéral ou d'autres autorités de la francophonie, notamment le gouvernement français?

Lors des réunions préparatoires au Sommet de Bucarest, qui doit se tenir en 2006, la liberté de la presse et la défense des militants des droits humains ont-elles été évoquées?

Je me réjouis que M. Walry développe une interpellation jointe qui traitera également de la problématique qui était à l'ordre du jour de cette réunion de Tunis, à savoir la fracture informatique. Celle-ci est au moins triple : fracture surtout sociale au Nord, fracture Nord-Sud dans le monde, fracture démocratique généralisée, conséquence de la position dominante des États-Unis et du peu de réaction de l'Union européenne. L'Europe doit retrouver une plus grande autonomie, car elle a jusqu'à présent fait preuve d'une faiblesse inexplicable, notamment au sujet des « noms de domaine ».

M. Léon Walry (PS). – Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, la thématique de la Société de l'information relève de plusieurs niveaux d'action, allant de l'échelon international, avec le Sommet mondial de la société de l'information (SMSI), à celui de la Communauté française en passant par les niveaux européen, de

la francophonie ou encore national.

La deuxième phase du SMSI s'est déroulée en Tunisie, du 16 au 18 novembre. L'axe principal de ce sommet est la réduction de la fracture numérique et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, ou TIC, pour contribuer à atteindre les objectifs de développement socio-économique. Parmi les thématiques qui devaient encore être discutées et qui ne faisaient pas l'unanimité au sein des États participants, nous relevons la gouvernance de l'internet et la question de la régulation.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour exprimer également quelques considérations sur les violations des droits humains en Tunisie.

Les événements qui se sont déroulés la semaine dernière et se déroulent quotidiennement depuis bien trop longtemps en Tunisie nous renvoient à nous-mêmes. Alors qu'en Communauté française, et plus largement en Belgique et en Europe, la démocratie et les droits de l'homme coulent de source, nous perdons bien souvent de vue le difficile combat des défenseurs des droits humains pour la liberté dans certains pays, hélas dans une grande majorité des pays de cette planète.

Lors de notre déplacement en Tunisie, nous avons pu nous entretenir avec ceux qui consacrent leur vie, bien souvent sous la menace, à ce combat de tous les instants. Mme Nasraoui, avocate, défenseur des droits de l'homme et, depuis peu, docteur honoris causa, nous a fait le plaisir d'une visite au groupe lors de son passage en Belgique, la semaine dernière.

Pour ce qui concerne la question de savoir comment la Communauté française peut réagir et ce que nous pouvons faire pour aider les défenseurs des droits de l'homme en Tunisie, je vous soumets quelques pistes de réflexion évoquées lors de nos rencontres avec Mme Nasraoui.

Tout d'abord, il est impératif de ne pas se taire : en matière de droits humains, le neutralisme n'existe pas. Soit nous exprimons notre attachement aux valeurs de la démocratie et des droits de l'homme et rappelons aux pays en cause leurs engagements internationaux, soit nous ne disons rien et cautionnons dès lors implicitement les violations commises à l'égard des défenseurs des droits humains.

J'appelle donc vraiment le gouvernement à réitérer les obligations de la Tunisie en matière de droits de l'homme lors de chaque rencontre internationale. Nous devons utiliser toutes les enceintes internationales – la francophonie et le partenariat euro-méditerranéen – où siègent la Communauté

française et la Belgique, pour mettre cela en pratique.

Par ailleurs, si mes informations sont correctes, les accords que nous signons avec les pays tiers ne font pas référence aux droits de l'homme. Je plaide donc pour que les futurs accords de coopération que nous signerons énoncent explicitement, en préambule ou dans un article de l'accord, que le partenariat est conditionné au respect des droits humains, à l'instar de l'article 2 de l'Accord de partenariat entre l'Union européenne et la Tunisie.

Madame la ministre, après cette petite incise, permettez-moi de revenir à l'objet de ma question. Pouvez-vous nous informer sur les résultats de ce sommet ? Celui-ci a-t-il permis de dégager des actions concrètes pour la lutte contre la fracture numérique dans le monde ? Est-on arrivé à un accord sur la délicate question de la régulation ?

Par ailleurs, la DPC nous indique que la Communauté française adhérera au pacte de solidarité numérique décidé lors de la première phase du sommet à Genève en 2003. Ce pacte vise à instaurer les conditions propres à la mobilisation des ressources humaines, financières et technologiques nécessaires pour que toutes les femmes et tous les hommes participent à la société de l'information encore naissante. Les États participants ont-ils trouvé un accord pour mettre effectivement en œuvre ce pacte de solidarité numérique ? Dans l'affirmative, comment la Communauté française va-t-elle véritablement s'inscrire dans ce projet ?

Parallèlement à cela, notre Communauté participe déjà au Fonds francophone des infos-routes. Mis en place en 1998, il a pour objectif de lutter contre la fracture numérique Nord-Sud. Pouvez-vous nous dire quelle est la contribution de la Communauté française à ce fonds ? La francophonie était d'ailleurs présente au SMSI. Des décisions ont-elles été prises à cette occasion par les pays ayant le français en partage pour élargir ou approfondir les actions de la francophonie dans le domaine de la société de l'information ?

En outre, étant donné que cette thématique concerne tous les niveaux de pouvoir, la Belgique est appelée à parler d'une seule voix dans ce type de rencontre. Une concertation a-t-elle eu lieu avec le fédéral et les autres entités fédérées pour la préparation de ce sommet ?

Un plan national contre la fracture numérique avait été impulsé en 2003 par Marie Arena et est aujourd'hui mis en place par le ministre Dupont. L'un des objectifs de ce plan est d'avoir une vision transversale des actions à mener afin de lut-

ter plus efficacement contre la fracture numérique. Dès lors, pouvez-vous nous informer des mesures prises par la Communauté française pour s'inscrire dans la lutte contre la fracture numérique en Belgique ?

Toutes ces initiatives nous permettent de nous inscrire durablement dans la lutte contre la fracture numérique et je ne peux que m'en réjouir. Cependant, nous nous accordons pour reconnaître que si ces initiatives sont essentielles, elles ne pourront révéler toute leur potentialité que si une cohésion est assurée entre elles. Pouvez-vous dès lors nous informer des pistes ou de l'état de votre réflexion en la matière ?

M. le président. – La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR). – Au nom du groupe MR, je voudrais me joindre à l'interpellation de MM. Galand et Walry pour dire combien nous sommes choqués par les attaques dont ont notamment été victimes voici quelques jours en Tunisie les journalistes de la RTBF, de TV5 et de *Libération*.

La presse et les défenseurs des droits de l'homme ont pointé le paradoxe de voir le sommet de l'ONU sur la société de l'information se tenir en Tunisie. Si nous n'étions pas parfaitement conscients de ce qui se passe dans ce pays, nous avons pu lire et entendre des témoignages comme celui de Mme Rhadia Nasraoui. Ils font état des atteintes à la liberté de la presse, de la censure de sites Internet, des mesures contre certains rassemblements, contre les associations d'avocats et même contre l'Association des droits de l'homme tunisienne. Toutes les libertés fondamentales et ceux qui les défendent prennent des coups. . .

Ces événements doivent être condamnés avec force. Ils mettent en avant les difficultés qui émaillent souvent les négociations internationales et les accords de coopération. La question est difficile. Ne faut-il entreprendre des négociations, lier des contacts, signer des accords qu'avec les États qui sont totalement démocratiques ou politiquement propres ? Nous avons déjà débattu à plusieurs reprises de la question sous la législature précédente. Les groupes Ecolo et cdH à la Cocof avaient déposé une résolution qui demandait d'introduire des clauses précises défendant les droits de l'homme, interdisant les contacts avec des pays qui importeraient des armes, etc.

Il est intéressant d'entendre les responsables de ces négociations internationales dire que certains mots peuvent bloquer tous les pourparlers. Je crois que la clause de respect des droits de

l'homme figure dans tous les accords de coopération de la Communauté française, mais parfois, pour permettre la conclusion d'un accord, on utilise des mots un peu différents. Il faut parfois forcer certaines portes pour s'introduire dans le pays, pour permettre des collaborations, pour pouvoir envoyer des enseignants, des coopérants, etc.

Pour revenir au cas de la Tunisie, j'aimerais savoir quelles initiatives le gouvernement de la Communauté française a prises pour défendre les intérêts des journalistes de notre Communauté. L'ambassadeur belge à Tunis a interrogé les autorités tunisiennes et j'ai pu lire que vous aviez écrit officiellement à l'ambassadeur. Quels sont les résultats de cette démarche ? Dans un premier temps, les autorités ont opposé un démenti, mais auraient présenté par la suite des excuses. Qu'en est-il exactement ?

Comme M. Galand l'a rappelé, un accord de coopération lie la Communauté française à la Tunisie depuis 1998 et la Cocof est en train de négocier la conclusion d'un accord parallèle.

Je ne plaiderai pas pour que l'on rompe celui-ci, mais il est indispensable que dans l'accord de coopération, comme sous l'angle de la francophonie internationale, la Communauté française agisse pour soutenir et pour promouvoir concrètement la défense des droits de l'homme dans ce pays si proche. Il faut garantir à tout prix la liberté de la presse et le libre exercice du métier de journaliste.

Le débat d'aujourd'hui devrait connaître une prolongation en commission des Relations internationales, laquelle pourrait mener une réflexion sur le meilleur moyen de soutenir les associations de défense des droits de l'homme.

Je pense que la francophonie internationale est le lieu approprié pour défendre et pour promouvoir la diversité culturelle ainsi que les droits de l'homme. Je me demande par ailleurs si, à côté des contacts et des négociations avec les autorités publiques, il ne faudrait pas développer un meilleur soutien aux associations de jeunesse. Pourquoi Bruxelles n'accueillerait-elle pas un forum des associations qui prolongerait le travail effectué aux échelons parlementaire et gouvernemental ?

M. le président. – La parole est à M. Brotcorne.

M. Christian Brotcorne (cdH). – Ce débat, important, a été partiellement tenu au parlement fédéral la semaine dernière. Si la Tunisie, sous les feux de l'actualité et soucieuse de son image extérieure, se permet un tel comportement, c'est qu'elle s'imagine jouir d'une certaine impunité. Il

est étonnant qu'à l'occasion d'événements internationaux de cette envergure, on n'ait même pas la volonté de cacher ce genre de pratique. Cela signifie clairement que l'on se croit au-dessus des règles du droit international. Dès lors, la question de sanctions efficaces face à de telles situations se pose avec acuité.

M. Walry a dit qu'il fallait dénoncer ces pratiques, mais nous nous trouvons devant un dilemme. Certes, notre pays et les entités fédérées ont le droit d'entretenir des relations avec des pays non démocratiques, et ce type de contact peut avoir des effets bénéfiques sur la société civile. Celle-ci est parfois elle-même active contre ces régimes non démocratiques et en demande de contacts avec les pays démocratiques pour faire avancer le débat sur les droits de l'homme.

Depuis septembre 1998, un accord de coopération nous lie à la Tunisie. Nous avons des accords dans le contexte de la francophonie et la province du Hainaut, par exemple, a des relations avec une province tunisienne. Par ailleurs, le tourisme y est fortement développé. Tout cela tend à faire oublier la véritable nature du régime de Ben Ali.

Vu la gravité de l'actualité, il faut que nous réagissions.

Vous avez réagi, madame la ministre, mais, outre les démarches strictement diplomatiques et bien codées, avez-vous pris contact avec les représentants tunisiens, en Belgique ou à Tunis, afin de leur exprimer clairement notre indignation ? Y a-t-il eu concertation avec le pouvoir fédéral ou d'autres États pour que l'Union européenne, par exemple, parle d'une seule voix ?

Je souhaiterais savoir si notre parlement ou notre gouvernement ont été représentés à l'occasion de ce sommet, si notre représentant à Tunis a pu répercuter, à votre demande, notre irritation et notre mécontentement auprès des autorités tunisiennes. De manière plus générale, le moment est peut-être venu de faire le bilan de nos échanges avec la Tunisie et de savoir si l'accord de coopération que nous avons signé débouchera effectivement sur le processus de démocratisation que nous appelons tous de nos vœux.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations extérieures. – Je me félicite de constater que, ce soir, nous parlons tous d'une même voix.

Je me propose de répondre aux interpellations en deux phases, car elles soulèvent des questions distinctes et extrêmement importantes.

En ce qui concerne la liberté de la presse en Tunisie, une délégation belge a effectivement assisté au sommet de Tunis, comme ce fut le cas à Genève en 2003 et comme c'est le cas pour toutes les réunions internationales organisées par l'ONU. S'agissant d'une compétence partagée avec les entités fédérées, deux représentants de la Communauté française – le fonctionnaire en charge des dossiers multilatéraux au sein du CGRI-DRI et le professeur Yves Poulet, en tant qu'expert des Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur – ont participé à ce sommet.

Je partage votre avis : il est impératif de ne pas se taire ! À la suite de l'agression du 14 novembre dont a été victime une équipe de télévision de la RTBF, j'ai immédiatement adressé un courrier officiel, le matin du 15 novembre, soit avant la réaction du fédéral et du gouvernement français, dans lequel je demandais aux autorités tunisiennes que toute la clarté soit faite sur les responsabilités de chacun dans cet incident.

À cette occasion j'ai rappelé aux autorités tunisiennes que la déclaration de principe adoptée par la première phase du SMSI à Genève, en décembre 2003, énonçait qu'« à titre de fondement essentiel de la société de l'information, (...) tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit ».

La délégation Wallonie-Bruxelles à Tunis a suivi de près l'évolution de la situation. Dès le 14 novembre, au soir, je lui ai donné instruction de prendre contact avec Mme Klaric, la journaliste de la RTBF, afin de l'informer de l'incident dont elle avait été victime – ce contact a été réalisé le 15 novembre – ainsi qu'avec le journaliste du journal *Le Soir*, également présent à Tunis à l'occasion du sommet mais qui, lui, n'a pas connu ces difficultés.

Le 16 novembre, un défenseur des droits de l'homme tunisien, qui accompagnait précisément Mme Nasraoui, présente à Bruxelles pour être faite docteur honoris causa de l'Université de Liège, a été reçu à mon cabinet. Cette rencontre a permis de faire le point sur la situation des droits de l'homme et, en particulier, sur la question de la liberté de la presse en Tunisie.

Lors de son intervention au SMSI, le représentant belge, M. François Roux, ambassadeur à Genève, a d'ailleurs rappelé au début de son allocution l'attachement de la Belgique à la liberté d'expression, considérée comme un droit de l'homme

parmi les plus fondamentaux.

En réaction à ces interventions, le ministre belge des Affaires étrangères a précisé à la Chambre, ce jeudi 17 novembre, que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères tunisien avait présenté ses excuses à propos de l'incident dont avait été victime l'équipe de la RTBF. M. De Gucht a ajouté que le secrétaire d'État avait précisé que les forces de l'ordre avaient respecté les instructions qui leur avaient été données pour garantir la sécurité.

N'ayant pas signé l'accord de coopération qui remonte à 1998, je ne puis affirmer si, oui ou non, il comporte des clauses de respect des droits de l'homme. Cependant, comme l'ont souligné plusieurs députés, tous les accords contiennent normalement en préambule des clauses plus ou moins précises relatives au respect des droits de l'homme. Concernant l'application de cet accord de coopération avec le gouvernement tunisien, la commission mixte permanente a tenu sa troisième session à Bruxelles du 13 au 15 décembre 2004. Elle a approuvé le nouveau programme de travail bilatéral Wallonie-Bruxelles/Tunis pour les années 2005-2007.

Les priorités de ce programme sont l'enseignement et la formation, d'une part, l'appui à la société civile – élément extrêmement important – et au dialogue culturel, d'autre part.

Neuf projets relatifs à la santé ont également été approuvés par la sous-commission créée à cet effet.

En dépit du caractère intergouvernemental de cette relation et des limites qu'il impose à nos interventions en ce domaine, nous avons insisté pour qu'un certain nombre de projets contribuent à la structuration et à la consolidation de la société civile tunisienne. J'en citerai quelques-uns : Technologie-réseau et e-droit, dont l'objectif est « l'émergence de nouveaux comportements individuels face aux réseaux et de nouvelles pratiques de gestion publique » ; Entreprendre au féminin : mise en place de réseaux de femmes chefs d'entreprise ; Soutien à des projets artistiques ou à des initiatives favorisant le dialogue des cultures et la compréhension mutuelle.

Ces projets sont, pour la plupart, actuellement mis en œuvre et font l'objet de missions d'experts en Tunisie et d'accueil de Tunisiens en Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, Wallonie-Bruxelles initie ou soutient des activités susceptibles de promouvoir dans ce pays des valeurs fondamentales telles que les droits de l'homme, l'égalité hommes-femmes, ou

encore la place des intellectuels face au pouvoir. À titre d'exemple, nous participerons en décembre prochain, aux côtés des Pays-Bas, à un colloque consacré à l'humanisme et aux valeurs de la modernité dans la société arabo-musulmane.

En outre, mes services travaillent à d'autres initiatives à destination des trois pays du Maghreb avec lesquels nous avons des accords. Ces initiatives visent à promouvoir ces valeurs. Un partenariat avec la Fondation MEDEA est envisagé dans cette perspective. En ce qui concerne le lien entre les violations de la liberté de presse en Tunisie et la Déclaration de Bamako, il me semble évident que les actes d'intimidation et de brutalité, vraisemblablement commis par les forces de l'ordre ou en lien direct avec celles-ci, sont totalement contraires à la philosophie et aux dispositions de la Déclaration de Bamako.

En deuxième lieu, il semble très difficile de se baser sur le chapitre 5 de cette déclaration pour demander une réaction de l'OIF. En effet, la déclaration prévoit uniquement une procédure de suivi en cas « de crise de la démocratie, de violation grave des droits de l'homme, de rupture de la démocratie, de violation massive des droits de l'homme ». Ceci ne dispensait évidemment pas la Communauté française de dénoncer, comme je l'ai fait, de tels actes, en privilégiant ainsi l'efficacité d'une démarche immédiate et bilatérale.

Pour conclure, devant ce qui m'apparaît incontestablement comme une obstruction flagrante à la liberté de la presse, nous sommes devant un dilemme, comme l'a rappelé M. Walry, que ce soit avec la Tunisie ou d'autres pays.

Nous pourrions décider de rendre effectives nos protestations, et de réduire, voir rompre toute coopération bilatérale avec ce pays. Il faudrait alors rester cohérent, ne négocions plus qu'avec les pays politiquement corrects. Cela nous conduirait à un problème de définition. Quel partenariat Nord-Sud, quelle collaboration, serait encore possible ? Qui s'érigera en juge suprême pour déterminer, au nom de la démocratie, avec quel pays nous pourrions traiter ?

Voilà le dilemme. Soit nous rompons et sanctionnons, soit nous dénonçons en restant présents

Les accords bilatéraux – chacun y a fait allusion – permettent de soutenir la société civile et d'entretenir un dialogue sur les droits de l'homme avec le gouvernement tunisien. C'est ce que nous demande la société civile tunisienne. Elle nous réclame donc cette seconde option, ce sera mon choix.

En ce qui concerne la question de M. Walry,

relative à la lutte contre la fracture numérique, la révolution des technologies de l'information et de la communication ne touche pour l'heure qu'une fraction de la population mondiale. Sur les 6,1 milliards d'êtres humains qui vivaient sur Terre à la fin 2001, seuls 8 % avaient accès à Internet.

Aujourd'hui, cette population d'internautes frise les six cents millions et devrait atteindre le milliard en 2005. Le problème est que même si Internet commence à se démocratiser, ce dont nous devons nous féliciter, il ne servira de toute façon à rien pour les 860 millions de femmes, d'hommes et d'enfants qui, aujourd'hui, ne savent ni lire ni écrire.

Le premier sommet sur les technologies de l'information s'est tenu à Genève en 2003. Il a permis de dégager des principes et un plan d'action. Le second, qui vient de se tenir à Tunis, devait permettre de faire le point sur les progrès réalisés.

Je voudrais rappeler les trois objectifs du sommet mondial. Le premier est d'assurer l'accès de tous aux technologies de l'information et de la communication. Le deuxième est d'utiliser les technologies de l'information de la communication pour aider à promouvoir les objectifs de la Déclaration du Millénaire, adoptée par les Nations unies pour lutter d'ici à 2015 contre la pauvreté, les maladies, le manque d'éducation, les inégalités entre les hommes et les femmes et la dégradation de l'environnement. Enfin, le troisième consiste à renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation de ces nouvelles technologies.

Les résultats du sommet de Tunis sont reconnus comme étant équilibrés.

Outre la consolidation des acquis de la première phase du sommet de Genève de 2003, ce sommet « des solutions » a débouché sur la concrétisation d'un fonds pour la solidarité numérique, sur l'adoption d'un mécanisme innovant pour traiter des questions relatives à la gouvernance d'Internet, c'est-à-dire l'établissement d'un forum, et sur un mécanisme de mise en œuvre et de suivi.

La Communauté française, associée depuis ses débuts aux concertations belges préparatoires à la participation de notre pays à ces travaux, se réjouit des conclusions adoptées. En effet, il y aura désormais un fonds pour le développement d'Internet auquel la participation sera volontaire. La Communauté française ne peut actuellement se prononcer sur une éventuelle participation. Elle attend les conclusions finales du sommet. Je rappelle en outre que la compétence de la coopération au développement est essentiellement fédérale.

Je voudrais également souligner que la Communauté française participe déjà au fonds francophone des « info-routes » à hauteur de 152 000 euros par an. Ce fonds mis en place en 1998 a pour objectif de lutter contre la « fracture numérique » entre les pays du Nord et ceux du Sud.

S'agissant de la question de la gouvernance, notre Communauté salue l'inscription, dans le document final de Tunis, de la nécessité d'engager un « processus transparent, démocratique et multilatéral », la référence à une approche « inclusive et adaptable » de la gouvernance et aux rôles et responsabilités des gouvernements « en ce qui concerne les questions de politiques publiques internationales concernant Internet ». Que le statut, les droits et devoirs des États soient ainsi soulignés est un résultat appréciable.

L'attention des services concernés de la Communauté française se portera, dès l'année prochaine, sur les activités du forum pour la gouvernance d'Internet, d'ores et déjà appelé à se réunir à Athènes l'année prochaine.

En ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre, l'agenda de Tunis a établi une liste des institutions « coordonnateurs/modérateurs possibles » en regard des onze orientations principales du Plan d'action de Genève, étant entendu toutefois que trois de ces institutions devraient jouer un rôle plus particulier dans le cadre du processus de suivi et de mise en œuvre : l'Union internationale des télécoms pour les questions liées aux infrastructures, l'Unesco pour le contenu et le PNUD pour les aspects relatifs au développement.

Le Conseil économique et social des Nations unies supervisera le suivi des résultats des phases de Genève et de Tunis du SMSI au sein du système des Nations unies, par le biais de sa commission de la Science et de la Technique au service du développement dont le mandat, la mission et la composition seront réexaminés. Il s'agit là d'un acquis pour lequel notre pays avait plaidé.

Il est à noter que la francophonie a construit sa contribution à ce sommet sur quatre thèmes prioritaires. Le premier est de considérer la diversité culturelle et linguistique comme un principe fondateur de la société de l'information. Le second est de mettre les technologies de l'information au service de la démocratie et de la bonne gouvernance, d'une meilleure gestion des crises et des conflits et de la consolidation de la paix. Le troisième est d'intégrer l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les systèmes d'enseignement et de formation. Le quatrième est important surtout au vu du contexte : il consiste à renforcer l'indépendance et la pluralité des médias

tant privés que publics.

Enfin, la contribution de la Communauté française au plan national de lutte contre la fracture numérique fut arrêtée au premier juillet de cette année. La ministre-présidente a eu en charge la consolidation de cette contribution pour l'ensemble du gouvernement. Je vous invite dès lors pour plus d'informations à vous adresser à la ministre-présidente. Deux mesures spécifiques de cette contribution sont en développement : le portail des technologies de l'information et de la communication en Communauté française et la diffusion du cd-rom pédagogique « Petits et grands : tous devant l'écran » conçu afin de sensibiliser les publics défavorisés à l'usage de l'ordinateur, du courriel, d'Internet, etc. Sa conception résolument pédagogique et ludique vise à accompagner le citoyen dans ses premiers pas dans l'univers des technologies de l'information et de la communication.

M. Paul Galand (ECOLO). – Le problème est délicat et je ne veux pas me poser en donneur de leçon, mais je me dois d'attirer l'attention sur le caractère insidieux de ce régime tunisien qui intimide, déstabilise et isole les défenseurs des droits de l'homme. Ce régime excelle à produire des discours qui donnent le change dans les cénacles internationaux, de sorte que des diplomates attrapent le complexe du « tapis rouge ». Dans ces lieux prestigieux, certains prêtent plus facilement une oreille complaisante aux tenants du système alors que les militants des droits de l'homme et les personnes qui luttent aux côtés des groupes défavorisés éprouvent d'énormes difficultés à accéder aux moyens d'expression.

Nous ne demandons pas la rupture des accords mais nous invitons le gouvernement à soutenir sans relâche les démocrates et les défenseurs des droits de l'homme. Plutôt que de passer trop de temps dans les salons et les colloques, il vaut mieux aller à la rencontre de ces militants. C'est la politique des deux poids, deux mesures. Nous sommes devenus complices de cette attitude malgré nous. Il faut que cela cesse. Vous avez affirmé, madame la ministre, vouloir changer les choses et je suis persuadé que toutes les formations démocratiques vous soutiendront dans cette démarche.

Par ailleurs, je souhaite que vous écriviez au secrétaire général de la francophonie pour lui signaler que des représentants de la presse démocratique belge ont été victimes d'agressions et d'actes d'intimidation, en l'invitant à mettre ce point à l'ordre du jour du sommet de Bucarest.

Les accords internationaux sont d'une grande complexité. Les parlements ne peuvent les amen-

der, ils se bornent à les entériner. Le gouvernement doit néanmoins veiller à ce que la référence explicite aux Droits démocratiques et humains soit établie dès le départ. Combien de fois les parlements régionaux ne doivent-ils pas approuver des accords relatifs à l'encouragement et à la protection réciproque des investissements ? C'est devenu scandaleux ! La protection des droits de l'argent prime sur la protection des droits des gens. Nous avons, moi y compris, voté ces accords mais cela devient insupportable pour les démocrates. Nous n'allons pas pouvoir continuer dans cette voie. Le moment est venu de réfléchir sereinement, faute de quoi il faudra s'attendre à des difficultés en cascade à tous les niveaux de pouvoir.

Enfin, les fonds contre la fracture numérique me laissent sceptique. Cela implique beaucoup de réunions d'experts qui, quand elles se déroulent dans le tiers monde, mobilisent surtout beaucoup de 4x4.

Mais je me demande quelle fraction de ces sommes arrive aux gens qui en ont réellement besoin. Arrêtons ces mascarades qui consistent à créer une multitude de fonds. Cette contamination sévit jusque dans nos pays : chaque problème est isolé de son contexte et un fonds spécial est créé. Il y a alors toujours un journaliste qui s'empare de l'affaire et la met à la une des journaux. Ce n'est pas une bonne façon de travailler. Les services et les écoles locales existent : soutenons-les ! Oui, soutenons un enseignement public et accessible à tous de même que les associations locales ! Arrêtons trop de mascarades internationales qui ne sont que politique de salon et effets d'annonce !

M. Léon Walry (PS). – Je tiens à remercier la ministre-présidente pour sa réponse complète et de qualité. Je crois qu'elle a prononcé un mot-clé : le mot « dilemme ». Il y a effectivement un dilemme et une ambiguïté.

Nous nous sommes rendus en Tunisie début septembre, et je tiens à vous dire en toute sincérité que notre première impression fut que la Tunisie est bien un état laïc où les droits des femmes sont de plus en plus affirmés, où l'analphabétisme et la pauvreté régressent. C'est un pays qui connaît de nombreuses avancées significatives en matière de télécommunications, de formation et de qualité de la vie en général. Vous pouvez sourire de mes commentaires, mais c'est néanmoins la vérité. Néanmoins, il est tout aussi incontestable que la liberté d'expression n'existe pas.

Les Tunisiens ont besoin de nous, car ce n'est pas grâce à leurs voisins libyens ou algériens qu'ils pourront se développer économiquement. Ils ont besoin de l'Europe et ils nous appellent à l'aide.

Quelle est la réponse que nous devons leur donner ?

Nous devons leur dire que nous travaillerons avec eux pour autant que les droits à l'expression qui sont aujourd'hui bafoués soient rétablis. Pour rejoindre les propos de la ministre-présidente, je dirai que la liberté d'expression est également brimée dans bien d'autres pays. Si nous voulions toujours agir en accord avec notre conscience, il faudrait écarter en vertu de ce critère près des trois quarts de l'espèce humaine et des pays existants. C'est une vérité qu'il faut pouvoir reconnaître.

Nous devons continuer à clamer haut et fort que l'inacceptable pour nous est que les gens n'aient pas les moyens de s'exprimer librement, que l'on porte atteinte à leur liberté. Il est inacceptable que les droits de ces citoyens soient bafoués, et qu'ils en souffrent également dans leur chair !

M. le président. – L'incident est clos.

21 Interpellation de M. Marcel Cheron à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, portant sur « la santé et l'environnement et plus précisément les synergies à développer avec les régions dans le suivi des sites pollués » (article 59 du règlement) et question orale de Pierre-Olivier Delannois à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, concernant « le suivi médical des populations de Mellery et de Tarcienne » (article 64 du règlement)

M. le président. – M. Delannois s'inscrit comme intervenant dans la discussion de l'interpellation. Sa question orale est donc retirée.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Madame la ministre, notre territoire compte un certain nombre de décharges et, plus largement, de sites gravement pollués. C'est en partie l'héritage de notre passé industriel qui, s'il a été flamboyant, n'en a pas moins généré des coûts longtemps cachés sur les plans environnemental et sanitaire. Certains de ces sites pollués sont dangereux pour la santé publique.

La Communauté française s'est déjà engagée, dans les limites de ses compétences, à assurer en synergie avec la Région wallonne le suivi médical des riverains dans deux situations bien précises.

D'une part, un accord de coopération organisée avec le ministère de l'Environnement de la Région wallonne le suivi médical des habitants de Villers-la-Ville exposés aux effets potentiellement toxiques de la décharge de Mellery.

D'autre part, une convention avec le ministère de la Santé de la Région wallonne organise une démarche identique à Tarcienne pour les habitants du quartier du Lumsonry.

Ces protocoles sont coordonnés par l'Institut Bordet et s'appuient sur la participation des médecins généralistes locaux et des associations citoyennes. Ils font l'objet d'une convention conclue pour dix ans.

Basé sur les engagements pris par la Communauté française dans le cadre de l'accord de coopération relatif au NEHAP (« National Environment and Health Action Plan »), le plan quinquennal de promotion de la santé 2004-2008 prévoit notamment les actions suivantes : suivre les expériences internationales et nationales en matière de prévention sur les relations entre l'environnement et la santé afin de les adapter à la situation locale et régionale, ainsi que convenir de collaborations quand cela s'avère opportun ; développer les outils permettant d'utiliser au mieux les acteurs de première ligne de la santé et de l'environnement, en particulier les médecins généralistes, mais également les pharmaciens, infirmières à domicile, éco-conseillers, associations de quartier, ou groupes d'entraide, dans la communication d'informations à destination de la population ou des structures de décisions ; organiser des campagnes de sensibilisation à des problèmes précis liant environnement et santé ; enfin, développer l'aspect de réseau en activant et en sensibilisant les acteurs institutionnels servant de relais avec la population : les communes, les provinces, les associations ainsi que les acteurs de première ligne.

Je souhaiterais connaître l'état des concertations avec les gouvernements régionaux pour renforcer, sur le modèle évoqué plus haut, les synergies en matière de politique d'environnement et de santé. Comment les compétences de la Communauté française peuvent-elles assurer l'information, la sensibilisation et le suivi médical des riverains des sites les plus gravement pollués quand cela s'avère nécessaire ? Plus particulièrement, comment envisagez-vous le rôle de la Communauté française dans des domaines tels que l'information objective des riverains quant à l'impact des pollutions sur la santé, ou encore l'identification de zones pour lesquelles un suivi médical ou une étude épidémiologique s'avère indispensable ? Quid de leur mise en œuvre associant les riverains

et les médecins généralistes locaux ? Enfin, que peut faire la Communauté française pour la sensibilisation des bourgmestres et des personnes chargées de la surveillance des activités susceptibles de polluer les sols ?

Je voudrais enfin aborder le registre du cancer, cet outil indispensable de santé publique, qui peut servir à évaluer l'incidence de certains cancers aux abords des sites fortement pollués, d'en informer les populations riveraines, les médecins généralistes et les autorités locales, communautaires et régionales.

Depuis 1998, plus aucune nouvelle donnée statistique concernant l'incidence – j'entends par là le nombre de nouveaux cas – des cancers en Belgique n'a été publiée par le registre national du cancer. En cause : une longue restructuration et un manque de moyens financiers. Cette situation n'est pas spécifique à la Communauté française, laquelle n'a en outre pas pour mission, comme on le croit trop souvent, de transmettre les données statistiques au registre national. C'est bien ce dernier qui règle directement, avec les programmes de soins oncologiques et les laboratoires, la récolte des données sur l'ensemble du territoire. Le travail de restructuration et les négociations en cours depuis plusieurs années avec les Communautés, notamment pour le refinancement du registre, seraient en passe d'aboutir à un nouveau dispositif.

Déjà en 2003, afin de parfaire la récolte des données, un arrêté royal fixant les normes des programmes de soins en oncologie prévoyait que tout programme de soins de base en oncologie devait participer à un enregistrement du cancer. Dans les six mois suivant l'année au cours de laquelle l'enregistrement a eu lieu, et après codage des données, les données de l'enregistrement sont transmises au ministre de la Santé publique et au collègue d'oncologie.

Le 27 mai dernier, le conseil des ministres fédéral a approuvé un projet d'arrêté royal organisant l'enregistrement du cancer. Le projet crée un organisme d'enregistrement des cancers : la fondation « registre du cancer ». Il s'occupera de collecter, de gérer, d'analyser et de diffuser les données des nouveaux cas de cancer qui se déclarent dans la population. L'enregistrement contribuera à alimenter les activités de surveillance du cancer, évaluer les programmes de dépistage, décider et suivre des actions de santé publique, planifier les ressources humaines et les équipements nécessaires, évaluer l'efficacité des soins et, enfin, effectuer des recherches sur des causes ou des thérapies.

Les données enregistrées sont communiquées par des professionnels de la santé, qui jouent un

rôle dans le diagnostic ou dans le traitement. Le projet règle également la nature des données et la manière dont elles sont collectées. Ce projet, qui a reçu un avis favorable de la Commission de protection de la vie privée, a été transmis pour avis au Conseil d'État.

Outre un apport de la Fondation contre le cancer, la nouvelle fondation sera financée par des subventions du gouvernement fédéral (60 %) et des gouvernements des communautés (40 %). La Communauté française devrait intervenir à concurrence de 40 % dans la contribution des communautés.

Madame la ministre, je souhaiterais savoir si vous connaissez l'état d'avancement de ce projet. Le budget 2006 de la division organique 16 intégrera-t-il la contribution de la Communauté française et à quelle hauteur ?

M. Paul-Olivier Delannois (PS). – Étant très sensibilisé aux questions touchant à l'environnement et à la santé, j'étais intervenu le mardi 8 novembre dernier, veille de la diffusion par la RTBF du reportage sur les risques que comportent les sites pollués pour la santé de nos concitoyens. Ce reportage suscite aujourd'hui bon nombre de questions, de réactions, de craintes et d'appréhensions, tant chez les politiques que dans la population.

Néanmoins, je souhaiterais dire que nous n'avons pas attendu que cette actualité prenne de l'ampleur pour nous pencher sur ces questions. Assurer une qualité de vie à notre population a toujours fait partie de nos préoccupations et nous ne cesserons d'y être attentifs.

Je vous avais interrogée sur les initiatives issues du plan national d'action « Environnement-Santé » et précisément celles issues du plan quinquennal de promotion de la santé 2004-2008. En effet, la Communauté française participe financièrement au fonctionnement de cette conférence interministérielle qui coordonne divers projets et il m'a semblé important de pouvoir connaître et apprécier les applications qu'elle tire de cette politique transversale.

En complément des informations que vous m'avez déjà fournies, je souhaiterais vous interroger sur les accords de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne visant à instaurer un suivi médical annuel pour les riverains des décharges de Mellery et de Tarcienne. Dans un souci de précaution, des conventions leur donnent droit à une consultation annuelle préventive ; ces conventions pourront être reconduites pour une durée maximale de dix ans.

Comment se passe le dépistage sur le terrain ? Sur quoi l'examen médical porte-t-il ? A-t-on une évaluation de l'application de ces conventions ? De même, quelle est la proportion de personnes qui ont répondu positivement à cette proposition depuis la mise en œuvre de ces accords ? Des rappels annuels sont-ils adressés à la population ?

Il semblerait que certaines personnes soient réticentes à se soumettre à l'examen médical par crainte de recevoir des résultats inquiétants. Les médecins en sont-ils conscients et comment l'intègrent-ils dans leurs missions ? Par ailleurs, des actions préventives plus générales sont-elles suffisamment et efficacement poursuivies à Mellery et à Tarcienne ?

Enfin, madame la ministre, nous savons que Mellery et Tarcienne sont deux cas précis qui ont bénéficié de l'attention des pouvoirs publics. Je ne peux évidemment que me réjouir de ce suivi médical instauré au profit des riverains. Vous avez déclaré que la surveillance de ces sites figurait parmi les dossiers importants concertés avec la Région wallonne lors des réunions gouvernementales conjointes. Cela est à la fois encourageant et rassurant. Mais, d'après certains spécialistes, d'autres cas semblables et bien plus graves existeraient en Wallonie.

Le dernier tableau de bord sur l'environnement wallon fait état de 1 207 sites pollués sur 6 000, ce qui représente un réel risque pour la santé des citoyens. Dès lors, madame la ministre, vous conviendrez aisément que ces chiffres nous interpellent fortement. Ne croyez-vous pas qu'il est grand temps, pour ne pas dire urgent, de réunir les différents ministres concernés par ces politiques afin de trouver toutes les synergies pour traiter cette problématique qui nous inquiète tous ? Il s'agit d'un problème de santé publique avant tout !

Vous avez déclaré, et je vous cite : « En cette matière, la transversalité n'est probablement pas la voie la plus facile. Pourtant elle me semble indispensable. La complexité de votre question est révélatrice de l'imbrication étroite des politiques de santé, d'une part, et d'environnement, d'autre part. »

Il me semble qu'il appartient donc aux différents gouvernements de faire fonctionner efficacement cette transversalité et de la mettre à profit afin de déboucher sur des actions concrètes pour le bien-être et la sécurité de nos citoyens.

Comment la Communauté française compte-t-elle participer, dans le respect de ses compétences, à l'information et à la sensibilisation des

riverains de ces sites pollués ?

Je sais qu'en qualité de ministre et médecin, vous serez particulièrement sensible à ces questions qui concernent la santé de nos citoyens.

M. le président. – La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne referai pas ici le long débat que nous avons eu au parlement wallon, mais le sujet mérite d'être traité au sein de nos deux parlements. J'y suis associé depuis un certain temps, comme le soulignait M. Delannois, et je n'ai pas attendu le reportage de la RTBF pour m'y intéresser. J'ai interpellé M. Lutgen à ce sujet et sur une situation particulière, l'une de celles qui sont dénoncées, au point d'avoir déposé, au début du mois d'octobre, une résolution qui devait y sensibiliser le gouvernement. Le sujet est grave, c'est le moins que l'on puisse dire, et il touche l'une de vos compétences, la santé, passée et à venir. La prévention dont vous êtes chargée me paraît être un élément qui nous permet de dire que nous devons, de manière transversale, traiter ce dossier.

Il y a quelques jours encore, la presse locale relatait une situation au Mont de l'Enclus. M. Senesael y était lui-même déjà intervenu. Nous nous trouvons à côté, non pas de décharges, mais de sites industriels oubliés, qui ont retrouvé une certaine vie en raison de la reprise de l'activité économique. Là-bas, sur 130 habitations, on dénombre une trentaine de personnes atteintes d'un cancer. Aussi, le père qui s'étonne de la rapidité de l'évolution du cancer de son jeune enfant aurait peut-être pu s'intéresser davantage à la situation des autres. À un moment donné, on ouvre les yeux et on réalise qu'on n'est pas seul à être touché. Cette situation, on ne peut que la mettre en relation avec ces sites économiques désaffectés mais vivants. Tout reste sans doute à faire dans ces lieux. Là aussi, la prévention doit jouer. L'initiative de ce père était claire. Certes, chez lui, la situation est établie, mais pour les autres, il reste peut-être des conseils à donner. Alors, oui, il faut une synergie entre ministres, au sein de la Région wallonne, mais également avec la Communauté française et le fédéral.

Je vous demande donc quand aura lieu cette conférence interministérielle qui devrait déboucher sur un certain nombre de mesures.

Autre élément : l'information locale. En effet, les premiers interpellés – les mandataires locaux : bourgmestres, échevins, conseillers communaux, ceux qui sont en charge de la gestion publique locale – n'ont pas nécessairement une connaissance approfondie des dossiers et ne sont pas toujours en mesure d'apporter des réponses. Rassurer peut alors devenir une responsabilité qu'il ne nous ap-

partient pas de détourner. Il convient de respecter les compétences des uns et des autres ; en outre, il importe que les autorités juridiques, communautaires, régionales ou fédérales puissent donner la bonne information.

J'en viens à l'information à la population. On ne peut plus faire comme si ce dossier n'était pas sur la table. Certains y voient le mal complet, d'autres l'incompréhension, enfin, quelques-uns disposant d'informations plus précises ou ayant des compétences particulières – on faisait tout à l'heure allusion à votre profession de médecin, madame la ministre – peuvent parfois mieux prendre la mesure de la situation. Je voulais vous rappeler, madame la ministre, la convention Aarhus qui plaide pour une transparence complète dans l'information et précise qu'en cas de menaces imminentes pour la santé ou l'environnement, qu'elles soient imputables à des activités humaines ou dues à des causes naturelles, toutes les informations susceptibles de permettre au public de prendre des mesures pour prévenir ou limiter d'éventuels dommages, et qui sont en la possession d'autorités publiques, doivent être diffusées immédiatement et sans retard aux personnes qui risquent d'être touchées.

J'ai volontairement évité de prendre un ton alarmiste, mais je plaide pour que la clarté soit faite et que l'information soit complète et transparente. Ce dossier le mérite, et nous y reviendrons certainement, car nous n'obtiendrons pas toutes les réponses aujourd'hui. Ce que nous attendons de vous, madame la ministre, c'est que vous nous disiez que nous allons nous mettre ensemble au travail, quel que soit le niveau de compétences auquel on se situe.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Monsieur le président, comme l'ont rappelé MM. Cheron et Delannois, la Communauté française collabore régulièrement avec la Région wallonne et plus particulièrement avec le ministère de la Santé et le ministère de l'Environnement, tant dans le cadre du NEHAP que dans celui plus spécifique des projets de suivi médical à Mellery et à Tarcienne.

Ces deux projets ont été conçus comme des projets-pilotes visant à expérimenter une méthode, à savoir un suivi préventif impliquant les populations et, comme M. Cheron l'a rappelé, les généralistes et les autorités communales, ainsi que les comités de riverains, en vue de l'étendre à d'autres endroits et à d'autres types de pollutions, qui pourraient bénéficier, là où la problématique environnementale aura été prise en charge par les régions, du même mode d'implication des autorités locales

et des généralistes.

Le suivi de la population de Mellery et de Tarcienne a démarré en juin 2004 sur la base d'une convention entre la Région wallonne et la Communauté française, convention qui vient d'ailleurs d'être renouvelée. L'objectif est d'établir un suivi médical à long terme de la population. Il est en effet impossible d'avoir, en ce domaine, des résultats et des retombées à court terme.

J'en viens à la question de M. Delannois relative aux éléments de suivi. Voici d'abord quelques chiffres concernant Mellery et Tarcienne.

La population cible est constituée comme suit : pour Mellery, 222 ménages ont été invités, ce qui représente 586 personnes, avec une fenêtre d'exposition de janvier 1984 à décembre 1996 inclus ; pour Tarcienne : 280 ménages invités, représentant 600 personnes, avec une fenêtre d'exposition de janvier 1989 à décembre 2003 inclus. Le nombre actuel de dossiers enregistrés est de 246 : 107 à Mellery et 139 à Tarcienne. Les données individuelles relevées sont l'âge, le sexe, la durée de séjour effective sur le site, les antécédents personnels de cancer – type de cancer, date de diagnostic, confirmation anatomo-pathologique éventuelle – le nombre de naissances vivantes et les malformations congénitales éventuelles, le poids à la naissance, les avortements, les antécédents familiaux de cancers et différents paramètres sanguins – taux de globules rouges, hémoglobine, hémocrites, taux de globules blancs, formule sanguine et plaquettes.

Les premières données récoltées sont peu significatives car les cohortes de population suivies sont trop courtes. En épidémiologie, les données sont statistiquement pertinentes quand les cohortes sont importantes. Actuellement, on ne peut exploiter ces données épidémiologiques de manière avisée.

Les membres de mon cabinet ont rencontré, en présence des deux cabinets de la Région wallonne, les médecins généralistes de l'entité ainsi que les membres de comités de défense des riverains. Je partage votre point de vue, monsieur Cheron, sur la nécessité absolue dans ce genre d'initiative de collaborer avec les généralistes et les associations. J'ai pris connaissance des propositions complémentaires des médecins généralistes de l'entité de Mellery sur le contenu du suivi médical. J'ai également demandé une réunion du comité scientifique, constitué des trois universités et de la SSMG, pour évaluer la proposition d'amélioration du suivi médical des généralistes de Mellery et l'utilisation éventuelle de cette expérience pour améliorer, à l'avenir, le suivi d'autres situations si-

milaires.

L'Institut Jules Bordet assure également une information des données recueillies auprès de la population concernée à l'issue de la première année de suivi. Dans le cadre du NEHAP, il n'y a pas eu de définition de protocole standardisé de suivi médical des habitants vivant à proximité de sites contaminés. Néanmoins, par l'intermédiaire du secrétariat du NEHAP, les membres de mon cabinet sont en contact avec le Comité scientifique français de l'Institut de Veille sanitaire qui vient de définir une série de recommandations en matière de stockage de déchets et de santé publique. Nous y travaillons et nous sommes en concertation avec nos partenaires wallons, tant le ministère de la Santé que le ministère de l'Environnement, pour qui les problèmes environnementaux constituent une priorité de premier plan, plus encore que pour la Communauté française.

La Communauté française n'est ni compétente ni outillée pour identifier les zones à risque.

Des actions en santé environnementale sont actuellement en préparation, notamment le travail de mise au point du diagnostic relatif aux pollutions intérieures et à la santé. Des expériences plus importantes dans ce domaine sont menées au Luxembourg et en Allemagne. J'ai pris l'initiative d'une rencontre entre les trois cabinets concernés aux niveaux de la Communauté et des Régions afin d'organiser un contact avec le gouvernement luxembourgeois qui a mis en place un programme de politique de santé environnementale visant, notamment, la détection des risques et le suivi des populations à risque. Cette réunion, prévue en décembre prochain, portera sur la manière d'améliorer la chaîne d'information, sur le renforcement des connaissances grâce à la recherche ainsi que sur l'amélioration des politiques et de la communication. Il est intéressant de profiter de l'expérience d'autres pays dans un tel domaine.

La Communauté française doit également se pencher sur les besoins de formation des médecins. L'Académie européenne de médecine environnementale, créée à l'initiative de l'Allemagne, prévoit l'intégration de la santé environnementale dans les cursus de formation des médecins, aspect trop négligé ou inexistant antérieurement. Nous avons pris des contacts à ce sujet avec l'université de Liège.

La Communauté et le fédéral participent à l'organisation et au financement du registre du cancer. Les données seront bien entendu accessibles aux régions. J'ai par ailleurs initié une rencontre avec les membres du registre pour examiner le phasage de la cartographie des cancers, en lien

éventuellement avec les sites pollués. Il y a déjà un engagement de la Communauté française au niveau du budget 2005.

Si je ne me trompe, pour cette matière, l'engagement budgétaire de la Communauté française pour 2005 s'élève à 35 000 euros dans la division organique 16. Dès 2006, il s'agira d'une somme de 145 000 euros sur base annuelle. L'arrêté est en cours de finalisation à l'échelon du fédéral.

En résumé, la Communauté française n'est pas en mesure d'identifier les zones à risque. Elle ne possède pas les outils nécessaires, contrairement à la Région wallonne à laquelle elle ne peut d'ailleurs pas se substituer.

Ensuite, le suivi des cas de Mellery et Tarcienne durant un an nous confère une petite expérience. Celle-ci doit être évaluée. Certaines faiblesses ont été soulignées, notamment en ce qui concerne le suivi des cohortes réalisées et le travail effectué avec les médecins généralistes, le comité des riverains, le comité scientifique et les trois universités.

Les conclusions de cette évaluation pourraient nous informer sur les méthodes nous permettant de l'appliquer à d'autres sites identifiés et aux risques sanitaires mesurés.

La santé environnementale est un sujet extrêmement important qui constitue, d'ailleurs, un thème des conférences interministérielles sur la santé et l'environnement. Les objectifs en santé environnementale doivent être rencontrés de manière transversale et concertée et susciter toutes les synergies possibles. En effet, l'identification des causalités n'est pas simple puisqu'elle varie en fonction du type de site, du toxique ou du polluant en présence. Nous n'en sommes qu'à la pointe de l'iceberg et nous devons travailler au développement de cette politique environnementale. Le défi est important et tous les pays, notamment européens, essaient d'avancer dans cette thématique.

Certains aspects relèvent spécifiquement de la Communauté française, comme la formation des médecins, les données épidémiologiques, la cartographie des sites et le lien avec le registre du cancer.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Ce domaine revêt aujourd'hui une importance essentielle.

M. Crucke a interrogé M. Lutgen. J'ai moi-même interrogé M. Lutgen pendant dix ans, mais il s'agissait alors du père du ministre actuel. À l'époque, il était déjà question de Mellery, Anton ou Tarcienne.

Mme la ministre nous a répondu de manière volontaire et complète. Je m'interroge toutefois

à propos des conflits de répartition des compétences. En raison de ceux-ci, les ministres risquent de ne pas intervenir au bon moment et de ne pas trouver le bon angle d'attaque. J'ai le sentiment qu'on se limite à l'identification des zones à risque. La répartition des compétences est telle que l'on risque de passer à côté des vrais problèmes.

Mme Fonck a bien résumé la difficulté d'appréhender le sujet. Je ne suis ni médecin ni épidémiologiste, mais je me rends bien compte que la détermination de la cause n'est pas évidente. Je connais un peu le dossier de l'amiante pour l'avoir étudié au Sénat. Dans ce cas, les choses étaient plus claires.

Nous nous trouvons ici devant des cas de pollution de sous-sols, de carrières, de sites industriels, surtout en Wallonie, mais aussi à Bruxelles avec Carcoke. Il est complexe de trouver le lien causal entre l'environnement et la santé et d'identifier de manière certaine les zones à risque. Cela pose le problème de l'articulation entre les compétences de la Communauté française et le travail de la SPAQuE, ce qui pourrait aboutir à une incapacité de trancher à propos des zones à risque.

Pourquoi a-t-on, en bousculant un peu la répartition des compétences, forcé le suivi médical à Mellery et à Tarcienne? Ces deux dossiers sont devenus emblématiques.

De plus, à Mellery, il y a eu hypermédiation. Un comité de riverains particulièrement créatif et volontariste s'est constitué et des médecins généralistes dynamiques se sont regroupés afin de trouver des solutions avec les habitants, et ce sans propager la peur. Certains articles de presse avaient violemment fait le lien entre les cas de cancers et Mellery, avec le risque de provoquer dans la population un sentiment de crainte, légitime mais incontrôlable, pouvant causer d'autres soucis, psychologiques par exemple, de nature à provoquer d'autres problèmes de santé.

Voilà vraiment le cœur du problème. Nous devons continuer à travailler sur la capacité à bien articuler les niveaux de pouvoir pour déterminer les zones réellement à risque et celles où la Communauté française doit réaliser en priorité, dans les limites de ses budgets et dans le contexte de sa volonté, le même travail qu'à Mellery et Tarcienne.

Je ne m'attarde pas sur le travail à long terme que constitue ce suivi médical puisque vous l'avez résumé. Il est bon, vu qu'il a le mérite de rassurer la population et d'apaiser le débat. Ce suivi est réalisé très professionnellement, en lien avec les médecins généralistes, les habitants, les comités de

riverains, etc. Il faut le poursuivre et je me réjouis que vous confirmiez cet élément.

Par ailleurs, je ne puis qu'insister encore, au-delà de nos spécificités en Communauté française – formation santé, formation dans nos universités, travail spécifique sur les données épidémiologiques, registre du cancer et participation à ce qui s'élabore déjà au fédéral – sur un élément important dont j'aimerais que l'on discute à l'avenir, à savoir l'appréciation des zones à risque.

En effet, on part d'un chiffre donné par la SPAQuE, mais vous connaissez la difficulté de cerner les points noirs de Wallonie. Voici quelques années, on citait le chiffre de 2 000 points sensibles. Il reste toute une démarche à effectuer : le travail de la SPAQuE, que je connais un peu, consiste d'abord en une « caractérisation des sites », puis en analyses et, surtout, en vérifications des interactions chimiques possibles entre les divers éléments.

À Mellery, j'ai bien suivi la problématique. On peut plus ou moins savoir ce qui a été déposé dans la décharge, mais on ne connaît pas l'interaction chimique pouvant se produire entre différents éléments qu'on n'apprécie pas comme tels.

À côté de ce premier problème pour les régions de chercher à savoir ce qui se trouve dans le sol ou le sous-sol, il reste à surveiller les interactions entre ces éléments et les habitants, la santé des populations, etc.

Il y a donc matière à rediscuter, mais nous avons déjà bien travaillé aujourd'hui sur ce dossier.

M. le président. – L'incident est clos.

22 Questions orales (article 64 du règlement)

22.1 Question de M. Daniel Senesael à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, concernant « la prévention du décrochage scolaire »

M. Daniel Senesael (PS). – Monsieur le président, madame la ministre-présidente, chers collègues, la presse relatait récemment le fait qu'en matière d'absences à l'école, peu de poursuites seraient mises en application. Mme la ministre Onkelinx, interpellée à ce propos au parlement, mettait en évidence une forte disparité dans le traitement des dossiers à travers le pays : intervention de criminologues pour surveiller les situations problématiques à Bruxelles et à Verviers, carte d'étu-

diant aménagée avec un détail de l'horaire des élèves à Huy, etc.

Il est vrai que certains parquets, plus que d'autres, ont inscrit la lutte contre le décrochage scolaire dans leurs priorités. Au cours des trois dernières années, c'est dans l'arrondissement de Tournai que le plus grand nombre de dossiers d'absentéisme scolaire a été renvoyé devant le juge de la jeunesse. Les 396 dossiers ont tous été classés sans suite.

Si l'explication de ce faible suivi est à trouver dans une priorité accordée à la prévention, je ne peux que m'en réjouir.

Sans entrer dans les détails, il est bon de rappeler qu'un élève est en décrochage lorsqu'il comptabilise plus de 20 demi-jours d'absence non justifiée. La direction signale alors l'absence à l'Aide à la jeunesse, qui convoque les parents et l'élève pour entendre leurs points de vue, leur rappeler l'obligation scolaire et, éventuellement, proposer des mesures préventives. Au-delà de 30 demi-jours d'absence, la direction générale de l'enseignement obligatoire est informée et l'élève perd son statut d'élève régulier, ce qui signifie le redoublement d'office.

Les autorités judiciaires ne sont saisies que si les absences perdurent, mais quand l'obligation scolaire n'est pas respectée, les autorités judiciaires sont rarement sollicitées. Et quand elles le sont, les dossiers sont la plupart du temps classés sans suite.

La justice considère, généralement et à juste titre, que la médiation et l'intervention du service d'aide à la jeunesse sont des réponses plus adéquates, du moins dans un premier temps.

Il me semble important que ces dossiers restent dans le champ social. Le décrochage scolaire exprime, en effet, un malaise. Il y a lieu dès lors de parler avec le jeune, de l'écouter, sans oublier que dans bien des cas, l'absentéisme est précurseur de l'abandon scolaire.

C'est pourquoi, en termes de prévention, il est important de cerner les causes associées à l'absentéisme chez les élèves qui cumulent des facteurs de risque de décrochage. Diverses études font état du rôle important de l'intégration sociale au sein de l'établissement scolaire, et particulièrement des relations avec les enseignants et avec les autres élèves, dans la dynamique de l'absentéisme chez les élèves présentant des risques de décrochage.

Outre le décrochage, des difficultés psychosociales et des troubles psychologiques s'associent souvent à divers problèmes de santé. La famille (niveau socio-économique, encadrement in-

suffisant...), l'influence de certaines fréquentations, l'expérience scolaire (échecs successifs, indiscipline...) sont également des facteurs importants dans l'absentéisme de certains jeunes.

Il me paraît dès lors important que les équipes enseignantes et/ou éducatives puissent aider à « détecter » les élèves présentant des risques de décrochage, que ces équipes sachent de quelle manière réagir avec ces jeunes afin de prévenir tout décrochage scolaire avant d'entrer dans une spirale négative. La prévention reste la meilleure arme.

Madame la ministre-présidente, avez-vous connaissance, de la part des directions d'écoles, des éducateurs, des enseignants, d'initiatives mises en application en matière de prévention, initiatives porteuses qui pourraient peut-être s'avérer intéressantes si elles étaient généralisées, tout en tenant compte bien évidemment de la spécificité de chaque école? Le partage d'expériences « de bonne pratique » ne pourrait-il pas englober cet aspect de la prévention?

Quelles sont les mesures mises en place en Communauté française afin d'agir de manière préventive sur les jeunes à risques, en favorisant notamment l'écoute et la communication entre les acteurs du monde scolaire? Le personnel enseignant et les équipes éducatives sont-ils formés pour répondre efficacement au décrochage précoce afin d'en éviter l'aggravation?

Il me semble évident que l'élève en décrochage est avant tout un jeune à écouter, à soutenir et à accompagner et qu'un contrôle omniprésent ne règle jamais vraiment les problèmes de fond. On sait que l'élève en décrochage scolaire n'est pas toujours un jeune qui a perdu le goût de l'école ou qui ne se sent pas « concerné » par le projet de vie que lui offrirait son parcours scolaire; cet élève peut aussi être un enfant, un jeune qui ne peut se rendre à l'école pour des raisons « pratiques » inhérentes à un trajet que ne peuvent assurer certains parents, principalement dans les petits villages pour les enfants du secondaire...

Je sais combien la question des synergies est récurrente et qu'il n'est pas toujours aisé de les concrétiser sur le terrain, mais, au delà des compétences des parquets, un partenariat est-il envisagé ou envisageable à l'échelon de la Communauté française, avec Mme la ministre Fonck, sur le plan de la prévention de l'absentéisme scolaire, partenariat qui, pour être efficace, devrait pouvoir toucher l'école mais aussi les familles?

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion

sociale. – Monsieur le président, Mme Fonck étant encore présente, je répondrai à la dernière partie de la question. Oui, les partenariats existent avec la ministre responsable de l'Aide à la jeunesse. Quelques expériences pilotes sont déjà menées avec un certain nombre de structures d'aide à la jeunesse en vue d'établir des systèmes que l'on appelle « sas » entre les établissements et les structures d'aide à la jeunesse. Ils sont censés apporter une réponse à un problème de décrochage scolaire à un moment donné. Nous avons bien entendu l'intention d'évaluer ces projets-pilotes afin de les rendre plus efficaces, plus présents sur l'ensemble du territoire. En la matière, le travail entrepris ne peut être réalisé qu'en partenariat avec Mme la ministre Fonck.

Le décrochage scolaire, j'ai l'impression qu'on en parle depuis ce matin ! Rendre la mathématique intéressante, c'est lutter contre le décrochage scolaire. Apprendre aux enfants à lire correctement, c'est lutter contre le décrochage scolaire. On parle de ce dernier quand il est presque trop tard. Vous avez parlé de la problématique de la justice. Lorsqu'on en vient à se présenter devant les parquets, c'est que l'enfant est vraiment loin, très loin en matière de décrochage. Quand je dis l'enfant, entendez par là l'adolescent !

Finalement, l'école ne répond plus aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent, qui n'y trouve plus aucun intérêt. Ce sont des jeunes qui n'éprouvent plus de plaisir à apprendre quelque chose à l'école. Quand on arrive devant les parquets, on est déjà dans l'échec de l'apprentissage.

Le décrochage scolaire est une réalité présente dans nos écoles à des degrés divers. Les conséquences sont graves, tant pour la vie des jeunes que sur le plan socio-économique. Depuis plusieurs années, ce problème a été pris en compte par des responsables politiques qui ont initié des programmes de prévention et de lutte. Mais la prévention produit surtout ses effets à moyen et à long termes. L'idéal est de répondre à ce problème en diminuant les actions de type répressif, malheureusement il n'est pas toujours possible d'en faire l'économie. Les mesures répressives constituent un cadre de référence pour l'ensemble de la population scolaire et permettent de sanctionner les parents et les élèves pour lesquels les actions de prévention n'ont pas eu les effets escomptés.

Des sanctions peuvent être prises contre des établissements scolaires, qui vont jusqu'à la perte de la qualité d'élève régulier pour le jeune. Quant au niveau judiciaire, les mesures coercitives visent les parents et le jeune. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur le fonctionnement de l'institu-

tion judiciaire, qui relève de la compétence de la ministre de la Justice.

Pour lutter contre le décrochage scolaire, il faut travailler au niveau sociétal et au niveau de l'école. En effet, ce phénomène dépasse largement le cadre scolaire et trouve souvent son origine dans la précarité dont sont victimes de nombreuses familles. C'est pourquoi il convient d'intensifier des politiques croisées qui prennent en compte l'ensemble de cette problématique : le logement, les allocations, la santé, tout ce qui peut réduire la précarité et créer un environnement plus favorable à l'apprentissage.

L'école doit préciser ses méthodes pour contrer la spirale de la marginalisation qui entraîne certains élèves. Les communautés éducatives doivent privilégier une organisation pédagogique et un mode relationnel qui reconnaisse et respecte la diversité des personnes. Pas seulement la diversité culturelle mais la diversité dans les apprentissages car chacun apprend de manière différente. Ce climat relationnel positif n'est pas toujours suffisant et il est nécessaire de développer des actions particulières en créant, par exemple, des « cellules de veille » ou un processus interne d'accompagnement.

Ainsi lorsqu'un élève présente des difficultés qui se traduisent par de l'absentéisme, une baisse de ses résultats ou de la morosité, voire de l'agressivité, il doit bénéficier d'une attention particulière pour éviter l'abandon des études.

Que ce soit par l'équipe de direction, les enseignants, les éducateurs, les membres du centre PMS, l'élève démotivé doit être vu en entretien approfondi. En fonction de ses besoins, des actions peuvent être mises en place : soutien scolaire, remise à niveau, suivi individualisé, aide à la construction du projet personnel, réorientation, classe relais, partenariat avec l'Aide à la jeunesse. Le but de cette « cellule de veille » ou « programme d'accompagnement » est de mettre tout en œuvre pour que l'élève n'abandonne pas sa scolarité et trouve une solution à ses besoins.

D'une manière générale, j'entends mener une politique qui encourage et soutienne financièrement un certain nombre d'initiatives pour prévenir et lutter contre le décrochage. J'évoquerai notamment le programme de discrimination positive. Des moyens financiers sont octroyés aux établissements scolaires qui en ont particulièrement besoin. Ils permettent l'engagement d'enseignants, d'éducateurs, d'assistants sociaux, de psychologues, pour renforcer les équipes existantes mais aussi pour mener des projets spécifiques pouvant être organisés en partenariat avec des orga-

nismes et des associations extérieurs à l'école.

De plus, il convient de ne pas oublier les membres des équipes mobiles et les médiateurs. Ce sont des auxiliaires précieux dans la mise en place de dispositifs « d'accrochage scolaire » et dans le développement d'un véritable maillage social offrant une approche pluridisciplinaire à ce problème.

Dans le même ordre d'idée, les moyens du dispositif « d'accrochage scolaire » de la Région Bruxelles-capitale ont été augmentés. Ce dispositif a pour mission de sensibiliser les diverses autorités, institutions et associations pouvant contribuer à la lutte contre l'absentéisme scolaire, et de soutenir, de coordonner et d'accompagner les différentes actions.

De manière récurrente, cet organisme soutient 44 projets développés dans 130 écoles fondamentales et 64 établissements du secondaire. Ateliers de remédiation, activités dans la langue de l'enseignement, écoles de devoirs, pratiques liées à la communication non violente... autant de projets qui augmentent sensiblement les taux de réussite et diminuent l'absentéisme.

En outre, ce vendredi, le gouvernement conjoint Communauté française/Région de Bruxelles-Capitale devrait décider de renforcer ce plan. Une concertation régionale permanente rassemblant des représentants du Collège de la Commission communautaire française, des gouvernements de la Communauté et de la Région Bruxelles-Capitale, ainsi que des pouvoirs organisateurs des écoles bruxelloises sera mise sur pied. Un vidéogramme permettant de favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de lutte contre le décrochage scolaire sera réalisé.

Je tiens à préciser que cette liste ne constitue pas un aperçu complet de ce qui est fait en Communauté Wallonie-Bruxelles. Soyez sûrs que je suis particulièrement attachée à soutenir les politiques existantes et à entreprendre de nouvelles initiatives pour lutter contre ce symptôme d'un malaise profond d'une société qui, si on n'y prend garde, continuera à se dualiser.

M. Daniel Senesael (PS). – Je remercie Mme la ministre pour sa réponse complète et me réjouis des synergies qui sont initiées avec la protection de la jeunesse pour veiller à ce que ce décrochage scolaire se mue en accrochage scolaire.

22.2 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Marie Arena, ministre-présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, ayant pour objet « les exigences du gouvernement flamand de trouver pour le 1er janvier 2006 une solution à la problématique de l'inspection pédagogique dans l'enseignement francophone dans les communes périphériques »

Mme Caroline Persoons (MR). – La genèse du problème est connue. Si j'interviens aujourd'hui, c'est parce qu'il y a une date butoir inscrite dans la note de politique générale du ministre flamand de l'Enseignement, monsieur Vanden Brouck. S'il précise qu'il a bien l'intention de se concerter avec le gouvernement de la Communauté française, il n'en ajoute pas moins qu'une solution à cette question devra être trouvée pour le 1er janvier 2006, sinon la Communauté flamande prendra des mesures unilatérales.

Je sais que vous avez reçu, le 19 octobre dernier, une délégation composée des échevins de l'enseignement des six communes de la périphérie, des directions d'école, ainsi que des enseignants.

En effet, le problème concerne l'inspection pédagogique, mais également la nomination des enseignants dans ces écoles. Cette délégation vous a demandé de prendre officiellement contact avec le gouvernement flamand pour lui rappeler que la compétence pédagogique et l'inspection qui en découle dans les écoles francophones des six communes sont du ressort exclusif de la Communauté française, et que celle-ci n'entend diminuer en rien l'objet et l'étendue de ses compétences. Ma question est donc double. D'une part, avez-vous pris contact avec le gouvernement flamand? D'autre part, confirmez-vous cette interprétation du dossier?

Je terminerai mon intervention en citant un article de Xavier Delgrange, chargé de cours aux Facultés Saint-Louis, paru dans le *Journal du Juriste* du 27 septembre 2005 : « Si les facilités linguistiques sont une épine enfoncée dans le pied de la Flandre en marche vers une totale homogénéité linguistique de son territoire, les écoles francophones en constituent manifestement la pointe. Dans sa note de politique générale, le ministre Vanden Brouck considère que les écoles francophones sont un défi au caractère flamand de la périphérie et qu'il faut dès lors les éradiquer. En s'appropriant l'inspection pédagogique, ils (les Flamands) maîtriseraient du même coup les programmes et pourraient entreprendre une certaine flamandisation de l'enseignement qui y est dispensé. En ne permettant de nommer que des en-

seignants qui maîtrisent la langue néerlandaise, le gouvernement flamand asphyxie dans les faits ces écoles en les contraignant à fonctionner avec du personnel au statut très précaire. L'hallali vient-il de retentir ou les écoles francophones, à l'instar du village gaulois, parviendront-elles à résister encore et toujours à l'homogénéisateur au risque de passer pour des provocatrices ? »

Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. - Comme vous l'évoquiez, une délégation composée d'échevins, de directeurs et d'enseignants des écoles francophones de la périphérie a été reçue à mon cabinet il y a quelques semaines.

Non seulement les échanges ont été fructueux, mais nous avons pu assurer à nos interlocuteurs que la défense des intérêts des francophones de la périphérie et la situation des enseignants, ainsi que des écoles francophones, étaient parmi nos principales préoccupations. Ils ont pu vérifier que mon cabinet s'efforçait de dégager les solutions les mieux adaptées.

Nous leur avons présenté les différentes pistes, juridiques ou autres, que nous étudions pour résoudre les difficultés d'ordre statutaire. Le cabinet de M. Vanden Brouck sait que nous ne pourrions accepter aucune initiative unilatérale.

M. Frank Vanden Brouck a d'autres chats à fouetter dans l'enseignement en Communauté flamande. À partir du moment où nous sommes dans notre droit, et où nous défendons l'inspection francophone dans les communes concernées, il ne nous appartient pas d'attiser ce conflit. Je n'ai pas l'habitude d'établir ma politique sur la base des déclarations d'intention de qui que ce soit, *a fortiori* quand il s'agit de la Communauté flamande. Je peux vous certifier que chaque fois que ce dossier a été abordé, il a été clairement et fermement réaffirmé que l'inspection pédagogique des écoles francophones de la périphérie relève et continuera de relever de la compétence de la Communauté française.

En outre, on peut considérer que l'inspection pédagogique des écoles francophones de la périphérie est un des bénéfices garantis par la règle de « standstill » contenue dans l'article 16bis de la loi spéciale contenant les réformes institutionnelles du 8 août 1980. Cette règle de « standstill » affirme que les législateurs et les gouvernements régionaux ne peuvent porter atteinte au caractère bilingue des communes bruxelloises ni aux garanties offertes aux francophones, néerlandophones et germanophones établis dans des communes à statut linguistique spécial. L'analyse des travaux préparatoires à cette loi indique que la

consistance des garanties résiderait dans toute particularité « de traitement, que ce soit en matière d'emploi des langues ou dans d'autres domaines, comme l'enseignement ». Les bénéficiaires retirés de l'arrêté royal du 19 novembre 1979 et du protocole d'accord du 22 août 1977, dont la tutelle de l'inspection pédagogique des écoles francophones de la périphérie, peuvent être considérés comme ces particularités de traitement en matière d'enseignement et sont donc garantis par cette règle.

Mme Persoons pourra donc à nouveau constater ma détermination et mon attachement à la défense des francophones de la périphérie et, singulièrement, à la défense de leur droit à l'enseignement. Nous défendrons cette position dès que l'un ou l'autre, quel qu'il soit, manifestera l'envie d'attaquer les droits acquis des francophones de la périphérie.

Mme Caroline Persoons (MR). - Je remercie Mme la ministre de sa réponse et des précisions juridiques qu'elle a apportées. Je relaie ici les craintes des parents, des professeurs et des échevins car ils reçoivent les circulaires. En outre, plus de 60 % du personnel enseignant ne sont pas nommés. Les enseignants ne veulent pas aller dans ces écoles car ils s'y trouvent en situation précaire.

23 Ordre des travaux

M. le président. - La question orale de M. Langendries à M. Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports, portant sur « le détail du plan pour la protection de la formation de la Ligue Pro » ainsi que la question orale de M. Crucke à M. Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative à « la reconnaissance du football comme sport de la Communauté française » sont renvoyées en commission.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

- La séance est levée à 20 h 45 .

- Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

ANNEXES

1 Liste des questions écrites

M. le Président - Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

à Mme la ministre-Présidente Arena, par M. Fourny, Mmes Jamouille et Bertouille ;

à Mme la ministre Simonet, par Mmes Kappolé, Bertouille, et Jamouille ;

à M. le ministre Daerden, par Mme Bertieaux ;

à M. le ministre Eerdeken, par Mme Lissens ;

à Mme la ministre Laanan, par M. Petitjean, Mmes Jamouille et Bertouille ;

à Mme la ministre Fonck, par M. Senesael, Mmes Pary-Mille, Bertieaux, Bertouille et Cornet.

2 Arrêts de la Cour d'arbitrage

Le Greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Parlement :

L'arrêt du 9 novembre 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 251 du Code d'impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

L'arrêt du 9 novembre 2005 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 161 bis §§ 1er et 2 de la nouvelle loi communale ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

la question préjudicielle posée par la Cour d'appel de Mons (en cause de l'État belge contre Mme V. Van Haesebroeck) sur le point de savoir si l'article 54 du Code des droits d'enregistrement d'hypothèque et de greffe viole les articles 10 et suivants de la Constitution ;

la question préjudicielle posée par le Tribunal de première instance de Bruxelles (en cause de la sa Fortis banque contre e.a. M. R. Dupont) sur le point de savoir si les articles 11.IV et 12 de la loi du 25 octobre 1919 sur la mise en gage du fonds de commerce, l'escompte et le gage de la facture violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

la question préjudicielle posée par le Tribunal de première instance de Liège (en cause de e.a. M. A. Foxhal contre l'État belge) sur le point de savoir si l'article 376 du Code d'impôts sur les revenus 1972 viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution ;

la question préjudicielle posée par le Tribunal de Bruxelles (en cause de Mme N. Matondo Fukua Zola contre le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean) sur le point de savoir si l'article 57 § 2 alinéa 1er 1° de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale viole les articles 10 et 11 de la Constitution.

3 Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) en vue de reconnaître une société de journalistes à la RTBF (doc. 119 (2004-2005) n°s 1 à 4).

Article 1er

Il est inséré entre la section V et la section VI une section V *bis* dans le chapitre III du décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio – Télévision belge de la Communauté française (RTBF) intitulée : « Société de journalistes ».

Art. 2

Il est inséré dans la section V *bis* du chapitre III du décret précité, un article rédigé comme suit :

« Article 19 bis. L'entreprise doit reconnaître une société de journalistes constituée en son sein. La société de journalistes est définie comme une association interne à l'entreprise qui comprend plus de la moitié des journalistes professionnels travaillant à la RTBF, compte non tenu des titulaires d'un mandat.

Elle est reconnue comme interlocutrice et est consultée sur les questions qui sont de nature à modifier fondamentalement la ligne rédactionnelle et sur l'organisation des rédactions pour ce qui concerne les programmes d'information.

Elle est également consultée, pour ce qui concerne les services chargés de l'information, sur la désignation du directeur général de l'information, du ou des directeurs et des chefs de rédaction, dans le cadre des procédures visées respectivement à l'article 17, §3 et §3 bis, 1° et 4°, à l'article 17 bis, § 1er et § 2, 1° et 4° et à l'article 17 ter, §1er et § 2, 1° et 4°.

En ce qui concerne ces désignations, la société

de journalistes est consultée sur la proposition que l'administrateur général formule au conseil d'administration afin que ce dernier arrête leur nombre, leurs fonctions et attributions ainsi que leur profil de fonction et leur lettre de mission. La société de journalistes est également consultée sur la présélection de maximum trois candidats que le comité permanent soumet au conseil d'administration. Dans ce cas, le délai dans lequel la société de journalistes remet son avis ne peut être supérieur à quinze jours.

Le dispositif sera évalué après le prochain renouvellement des chefs de rédaction en vue d'examiner la pertinence d'ouvrir le dispositif aux rédacteurs en chef. Il sera procédé à cet élargissement par arrêté du Gouvernement.

La société de journalistes est consultée préalablement à l'établissement du règlement d'ordre intérieur relatif au traitement de l'information et à la déontologie des membres du personnel. »